

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques — Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 h 35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET (jusqu'à la délibération DE-2025-194), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY (à partir de la délibération DE-2025-154), M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2025-161), Mme BENSOUSSAN, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE ; M. ARCOUET à Mme DURRUTY (à partir de la délibération DE-2025-195) ; M. PAULY à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2025-153) ; Mme VOISIN à M. PARRILLA ETCHART ; Mme MOTHES à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ZITTEL à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2025-160) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. E RREMUNDEGUY à M. ALQUIÉ ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

M. ABADIE : M. BERGÉ est absent en raison d'obsèques familiales.

M. ETCHEGARAY : Tout à fait, il a perdu son beau-père. Merci pour cet appel. Je vous propose, juste avant de passer à l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance, comme nous le faisons habituellement, d'adresser des remerciements à l'ensemble des membres du personnel, sans lesquels les fêtes ne se seraient pas déroulées comme elles se sont déroulées. Je parle effectivement ici de nos agents, très nombreux, par centaines, qui se vouent et se dévouent, avec fierté aussi, d'ailleurs, pour faire en sorte que ces fêtes se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Vous savez qu'elles étaient particulièrement apaisées, tout ceci, nous le devons à toutes ces personnes, qui nous ont grandement aidés. J'y ajoute aussi le président de la Commission extra-municipale des Fêtes, M. Henri LAUQUÉ, qui assure bénévolement, évidemment, la présidence de cette commission, et consacre beaucoup, beaucoup de temps à cette tâche, avec l'expertise que nous lui connaissons. Évidemment, tous les élus concernés, je ne vais pas les citer nominativement, le travail que nous faisons aussi avec le collectif 2032. J'arrête là, parce que je voulais être court. Mais en terminant aussi par l'implication, vous me direz que c'est bien normal, le directeur général des services est le premier des fonctionnaires de cette ville, qui a bien évidemment été le chef d'orchestre de tout cela, avec les directeurs généraux. Voilà, je voulais juste rendre hommage à nos agents, sans en dire davantage. Ils le méritent. Et je ne parle pas du personnel d'entretien, dont tous les Bayonnais nous disent chaque année ce qu'est leur étonnement de voir comment une ville aussi sale, le matin des fêtes, devient après leur passage, vers 4 heures ou 5 heures du matin, une ville presque propre le lundi, déjà totalement propre le mardi.

Applaudissements dans la salle.

M. ETCHEGARAY : Oui, nous pouvons les applaudir. Merci pour eux.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 5 juin 2025

M. ETCHEGARAY : Nous allons approuver le procès-verbal de la précédente séance. Vous ne l'avez pas fait, mais vous pouvez encore le faire, vous savez que vous avez la possibilité de signaler des contenus, dans ce procès-verbal, qui ne seraient pas fidèles aux propos que vous avez tenus. S'il n'en est rien, je considère que ce procès-verbal est adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : J'en viens au premier rapport, habituel aussi, qui concerne le compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et sur lesquelles vous avez eu le loisir, lors de la commission, de pouvoir poser des questions. Je sais qu'il y en a eu, la question est de savoir si vous estimez que les réponses sont satisfaisantes ou pas. Mme LIOUSSE lève le doigt, vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Oui, j'ai une petite question concernant la décision numéro 8, qui porte sur le marché de recherche et de développement avec l'organisme Efficacity. En gros, j'ai cru comprendre que c'était 40 000 euros par la Ville et 40 000 euros pour eux.

Il est indiqué que leur mission sera de mettre en place le dispositif de suivi, d'évaluation et de pilotage du projet de transition écologique et solidaire. Dans la mesure où les actions ont déjà été définies dans le projet TES, et que leur mise en œuvre a déjà été évaluée dans un rapport voté au CM du 23 janvier, la délibération 3, à l'époque, avec l'analyse du suivi des 30 fiches actions, quel est à présent le rôle de l'organisme Efficacy et les liens avec nos services dédiés ? C'est un éclaircissement, puisque nous entendons parler d'Efficacy pour la première fois, il me semble.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Mme HARDOUIN-TORRE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, succinctement. Sur le projet de Transition Écologique, 30 fiches actions avaient donc été élaborées et votées. Il y a eu un début de retour, de bilan sur la première année de ce rapport. Mais là, nous partons plus sur une forme d'évaluation, plus concrète, sur certaines fiches actions en particulier. Et la première réunion aura lieu en septembre. Si ma mémoire est bonne, je pense qu'il y aura une association de certains élus qui souhaitent y participer. Mais je ne pense pas que les courriers, les mails soient partis. Le but est d'avoir une approche plus fine dans l'évaluation ou dans les modifications et les améliorations que nous pourrions être amenés à apporter. Puisque, comme nous l'avions dit au départ, le rapport n'est pas fixe, il n'est pas arrêté dans le temps. C'est donc pour travailler de façon beaucoup plus pointue les fiches actions et les faiblesses ou les améliorations qui pourraient être apportées, que nous nous faisons donc assister pour ce travail.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HARDOUIN-TORRE. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Dans le même ordre d'idée, j'avais cru comprendre, mais peut-être me suis-je trompée sur la nature du marché, qu'il y avait déjà une structure d'accompagnement pour le plan de Transition Écologique et Solidaire. Alors est-ce que la mission s'est arrêtée ? L'accompagnement et l'évaluation n'étaient pas intégrés. Ce qui est un peu surprenant, parce qu'il est assez rare que l'évaluation ne soit pas intégrée au plan d'action.

Mme HARDOUIN-TORRE : La mission, en effet, s'est arrêtée. Et ce travail avec Efficacy, de toute façon, nous le travaillons aussi en lien avec la CAPB. Nous continuons donc avec d'autres intervenants.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions sur d'autres décisions prises dans l'intersession, je considère que nous avons satisfait à cette obligation de rapport.

DONT ACTE

2. Représentation de la Ville de Bayonne au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Basque

M. ETCHEGARAY : J'en viens au rapport suivant, que je vais présenter. C'est le rapport numéro 2, sur la représentation de la Ville de Bayonne au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Basque. Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, et au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse que vous avez reçue, il est demandé à notre Conseil de reconduire Mme Françoise BRAU-BOIRIE en tant que représentante du Conseil municipal de la Ville, au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Basque, jusqu'à la fin du mandat municipal en cours. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? La délibération est adoptée.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous présentez le projet de rénovation... Pardon, excusez-moi.

Mme CAPDEVIELLE : Juste deux mots, nous avons bien sûr voté pour cette délibération. Mme BRAU-BOIRIE participe au Conseil de surveillance, elle est très engagée au sein du centre hospitalier. Juste pour vous dire que je viens d'apprendre, je ne sais pas si vous êtes au courant, que le ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins sera sur la Côte Basque vendredi prochain.

M. ETCHEGARAY : Je ne le savais pas.

Mme CAPDEVIELLE : Je pense qu'il vient pour la polyclinique de Saint-Jean-de-Luz, pour la situation des urgences. Je viens d'expliquer à son cabinet qu'il me paraissait aussi très important qu'il fasse un crochet par Bayonne, et qu'il vienne s'intéresser à la situation de notre centre hospitalier. Parce que s'occuper des cliniques privées et de l'ouverture des urgences à Saint-Jean-de-Luz, c'est important, parce qu'il faut que l'on maintienne les urgences à Saint-Jean-de-Luz, il faut que le sort de cette polyclinique soit préservé. Le sort de l'hôpital public, également, me paraît très important. Et notamment sa situation. Je tenais donc à l'indiquer et à vous dire, puisque nous sommes en échange là-dessus, que je souhaite que le ministre s'intéresse à la situation de l'hôpital de Bayonne, précisément.

M. ETCHEGARAY : Vous me l'apprenez.

Mme CAPDEVIELLE : Je viens de l'apprendre. Je viens vraiment de l'apprendre, j'ai reçu un message par SMS, il y a une heure.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Je le sais depuis la fin de la matinée, effectivement, Mme CAPDEVIELLE. J'ai déjà échangé avec le directeur de l'hôpital, malheureusement, nous sommes absents l'un et l'autre, ce qui ne va pas simplifier les choses. Vous savez très bien, puisque nous nous sommes rencontrés avec tous les parlementaires lundi dernier pour évoquer la situation et la trajectoire financière de l'hôpital, que nous sommes activement engagés pour essayer de renouveler les lignes de court terme. Et j'en appelle à la responsabilité des établissements financiers. Parce qu'ici, pour le coup, il y a un pool bancaire, il doit prendre ses responsabilités par rapport à ces sujets. Nous avons encore échangé ce matin par SMS, j'ai d'ailleurs des courriers qui ont été préparés, que je dois vous communiquer dans la soirée ou demain. Mais c'est une réalité, puisqu'il ne faut pas non plus oublier, qu'y compris dans le cadre du Ségur de la santé, les projets portés par l'hôpital n'ont pas été financés. Et qu'à aujourd'hui, ça aussi, vous le savez, le montant des investissements autorisés par l'ARS, qui vient d'être libéré il y a quelques jours, est très en deçà du montant que nous avons sollicité. Le sujet est donc réel. Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté là-dessus, ce n'est pas un sujet lié à l'excellence ou à l'activité de l'hôpital. Bien au contraire. Ce sont aujourd'hui les établissements hospitaliers les plus dynamiques, engagés dans l'excellence et avec des activités fortes, qui subissent un véritable effet ciseau quant à leurs résultats. C'est donc bien sûr lié au modèle de financement, tout simplement, aux recettes qui ne sont pas là, ou pas au niveau. Et en plus, je le dis aussi, toutes les fonctions. Puisque nous avons essayé d'être le plus didactiques possible, et je pense que les messages ont été très clairement reçus. Merci, parce que vous avez proposé effectivement de travailler avec l'ensemble des parlementaires du territoire sur ce sujet, qui est que, malheureusement, ou heureusement, l'hôpital de Bayonne joue un rôle de centralité essentiel, à la fois pour tout le territoire Navarre-Côte Basque, mais bien au-delà, aussi pour le sud des Landes. Ne serait-ce qu'avec la radiologie et le dispositif PIMM, qui existe avec l'hôpital de Dax ou avec l'hôpital de Mont-de-Marsan. Pour le coup, sur ce seul dispositif, nous vous l'avons montré, le reste à charge pour l'hôpital se compte en millions par an. Se pose

aussi, bien sûr, puisque vous me donnez l'occasion d'en parler, le sujet du déficit des EHPAD publics. Aujourd'hui, 75 % des EHPAD publics sont en déficit. 75 % ! Là encore, bien évidemment, ce n'est pas en augmentant les tarifs des résidents que l'on va résoudre le problème. C'est donc un vrai sujet de modèle économique, de réinterrogation et de remise à plat de tous ces sujets. Je pense que nous sommes vraiment au bout d'un système, je crois que vous partagez ce point de vue et nous sommes nombreux à le partager.

Mme CAPDEVIELLE : Nous sommes d'accord. En tout cas, sur les financements, nous sommes d'accord. J'ai donc transmis moi-même au ministre la note qui avait été établie pour la réunion de la semaine dernière, pour qu'il s'y intéresse. Parce que je pense que le ministre de la Santé doit quand même donner d'abord la priorité à un établissement public de santé, qui assure effectivement toutes les fonctions de centralité, et qui assume aussi le fait d'être un groupement hospitalier avec Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est quand même particulièrement lourd pour l'hôpital de Bayonne.

Mme DURRUTY : Bien évidemment. Et de pouvoir continuer, ce que j'ai dit aussi, à développer sur le territoire des traitements et des thérapies qui ne demandent qu'à être pratiquées par nos praticiens. Mais qui demandent forcément d'abord, là aussi, des investissements et des engagements financiers.

Mme CAPDEVIELLE : Puisque nous sommes en Conseil municipal de Bayonne, nous avons aussi le sujet de Camp de Prats. Avec un énorme projet qui, pour l'instant, n'est pas financé et qui est dans une situation catastrophique. Catastrophique.

Mme DURRUTY : Mais là aussi, nous n'avons pas eu le temps de tout voir, un schéma directeur immobilier dont le maire a eu connaissance, nous avons partagé, sur lequel nous allons travailler ardemment. Parce que, là encore, il y a des solutions qui sont envisagées pour les prochaines années, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Tout à fait. Bien, s'il vous plaît, pas d'apartés, parce que cela trouble la perception. Merci. Je ne sais pas si nous avons voté. Pas d'abstentions ni de votes contre, nous sommes sur la représentation ici, j'ai compris que c'était l'unanimité. Merci.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

ENFANCE — JEUNESSE — ÉDUCATION

3. Projet de rénovation construction du groupe scolaire de la Citadelle

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, c'est le projet de rénovation de construction du groupe scolaire de la Citadelle.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, le projet de requalification du quartier de la Citadelle marque une étape cruciale dans l'évolution urbaine de notre ville. Face à un patrimoine vieillissant et à des besoins impérieux de logement, cette reconstruction est une réponse adaptée aux enjeux de modernité, de respect de l'environnement et aux nouvelles exigences sociales.

M. ETCHEGARAY : Arrêtez-vous. Il y a un bruit de fond, alors je vous prie d'écouter. Non, interne. De l'extérieur aussi, mais il y a un bruit de fond dans cette salle. Je voudrais surtout

qu'il n'y ait pas d'aparté, parce qu'on écoute les collègues qui exposent. C'est aussi pour le repos de nos oreilles. Allez-y, Madame.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Portée par le bailleur social Habitat Sud Atlantic et la Ville de Bayonne, cette opération d'envergure comptera près de 575 logements, contre 241 initialement. Dans le cadre de cette requalification de quartier, les écoles maternelle et élémentaire vont être regroupées sur un seul et même site. Ce regroupement permettra à la Ville de Bayonne de libérer des espaces ultérieurement vendus à HSA, en vue de la mise en œuvre de son programme de construction de logements. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il convient à ce stade de lancer un concours visant à la désignation du maître d'œuvre, qui aura la charge du projet de restructuration des deux écoles sur un même site. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement du concours pour les travaux de restructuration et extension du groupe scolaire de la Citadelle, de désigner Monsieur le Maire en qualité de président du jury qualifié pour nommer par arrêté les membres du jury à voix délibérative non membres de droit, et d'autoriser le Maire à régler les indemnités des membres du jury et à lancer toutes les démarches rendues nécessaires par le projet de maîtrise d'œuvre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il y a Mme HERRERA LANDA et Mme BENSOUSSAN, dans l'ordre qui vous plaira. Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Oui, merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, lorsque l'on a l'occasion de pénétrer des écoles de villes avoisinantes, Tarnos, Anglet, Saint-Pierre-d'Irube, c'est mon cas dans un cadre professionnel, on est frappé par la différence d'entretien des sites scolaires. On se rend compte du mauvais état du patrimoine scolaire bayonnais, et l'on se dit que, finalement, on peut se raconter toutes les histoires que l'on veut, c'est juste une question de volonté politique, de responsabilité et de choix. Plus de dix ans maintenant qu'un projet de reconstruction est promis à l'ensemble des parents d'élèves et à l'ensemble de l'équipe éducative de la Citadelle. Projet prévu pour 2017, puis 2019, puis 2020, puis 2021. Pour avoir été l'élue qui siégeait au Conseil d'école de la Citadelle élémentaire et maternelle, j'ai entendu à chaque réunion leur colère, devant les refus systématiques de menus travaux, peintures, petits aménagements, équipements de cour d'école. Il a fallu tout un mandat, pour que l'école maternelle soit enfin équipée d'un visiophone à 3 000 euros. J'ai entendu la lassitude des équipes éducatives. Difficile posture que de défendre l'indéfendable, devant une équipe éducative surinvestie, impliquée, pérenne et soudée, qui attachait une exigence particulière à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes, pour répondre aux besoins spécifiques des élèves scolarisés de ce territoire. Et nous sommes au cœur d'un réseau d'éducation prioritaire. J'ai aussi entendu le sentiment d'abandon de certains parents d'élèves, leur désillusion et leur renoncement à l'école publique pour se tourner vers une école privée. Faut-il leur en vouloir ? Je repense souvent à cette classe d'enfants, qui s'était mobilisée dans l'élaboration d'un projet d'aménagement de leur cour de récréation, avec de jeunes étudiants ingénieurs, de la réputée école d'ingénieurs de notre territoire, l'Estia, en 2016. Projet balayé par la municipalité : à quoi bon, l'école va être détruite. Je pense souvent à eux, en espérant que leur rapport à la citoyenneté, aux décideurs locaux et à l'intérêt collectif n'ait pas été ébranlé par ce fâcheux épisode. Toujours une bonne raison pour reporter le projet, à la queue leu-leu, toujours d'autres projets plus prestigieux, plus urgents, plus politiquement *bankables* : le Musée Bonnat-Helleu, la médiathèque, les arènes, Jean Dauger, la Poterne, le réaménagement de la place des Basques, etc. Et pourtant, la baisse des effectifs de l'école Marie Curie, depuis des années, aurait dû conduire de manière pragmatique à une relocalisation de l'ensemble des élèves de la Citadelle, autour d'un projet fédérateur que constitue une nouvelle école innovante, et à une accélération de la temporalité du projet.

En ce qui concerne la gouvernance du projet, la délibération mentionne l'adaptation aux nouvelles exigences sociales. L'exigence sociale, c'est aussi l'implication de la communauté éducative, dont les élèves, qui est un facteur majeur de qualité et de réussite des projets en matière de bâti scolaire et d'aménagement des espaces d'apprentissage. La consultation, la co-élaboration, il y avait vraiment une forte demande de l'ensemble de la communauté éducative d'être associée au projet. Et ce qui est quand même embêtant, c'est que je n'ai trouvé personne au courant de la délibération de ce soir au sein du réseau des parents de la Citadelle et des membres de l'équipe éducative. Pas de cahier des charges, pas d'étude des besoins. La rénovation d'un établissement scolaire est aussi l'occasion d'interroger à nouveau la cohérence entre le bâtiment, les espaces extérieurs et le projet pédagogique. Pour bien rénover, il faut donc connaître les pratiques et les besoins de ceux qui occupent ces établissements scolaires, et les associer au projet en amont de sa conception.

Enfin, la rénovation des bâtiments scolaires est un enjeu crucial pour réussir la transition écologique. Dernier épisode caniculaire : 32 degrés dans certaines classes de la maternelle de la Citadelle. L'adaptation du patrimoine scolaire au changement climatique constitue un enjeu majeur pour les collectivités, en particulier face à la multiplication et l'intensification des épisodes de surchauffe, qui dégradent de façon conséquente les conditions d'apprentissage des élèves. Selon Météo France, les vagues de chaleur qui sont observées de plus en plus tôt dans la saison, on aurait en 2050 des épisodes dès la mi-juin et jusqu'à mi-septembre. Ce qui nous amène également à considérer la responsabilité de la Ville vis-à-vis de son parc scolaire.

Dernier point, je voudrais faire un pas de côté pour parler des dotations des fournitures scolaires. En amont de ces grands projets, on apprend que la Ville de Bayonne fait maintenant des économies sur les dotations accordées pour les fournitures scolaires pour nos élèves, notamment sur les photocopies. La Ville de Bayonne impose un quota de photocopies par élève et par jour de classe. Dans une note de cadrage envoyée aux directeurs d'écoles, ils ont été informés d'une réduction du nombre de photocopies, passant à deux copies par élève de maternelle et par jour de classe, et trois copies par élève d'élémentaire et par jour de classe. Nous faisons donc maintenant des économies sur les fournitures scolaires, je voulais quand même le signaler. Merci.

M. ETCHEGARAY : Voilà. Qu'est-ce que vous pensez de la description un peu « Germinal » de la situation de nos équipements scolaires, Madame l'adjointe ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Mme HERRERA LANDA avait une question, je crois. Je peux donc éventuellement répondre de manière globale ?

M. ETCHEGARAY : Oui, il vaut mieux.

Mme HERRERA LANDA : Merci. Donc, projet de rénovation construction du groupe scolaire de la Citadelle. Après la récente destruction, reconstruction et extension de l'école du Prissé, pour un montant supérieur à 8 millions d'euros, nous délibérons à présent sur le projet similaire pour le groupe scolaire de la Citadelle, pour un montant estimé à ce stade à 7,8 millions d'euros. Nous nous réjouissons de ces projets, qui vont permettre aux enfants, habitants ou nouveaux arrivants dans ces quartiers, en processus de forte densification, de disposer de conditions optimales favorables à la qualité de la vie scolaire, à leur bien-être et à leur réussite. Une remarque un peu parallèle, c'est que, finalement, dans le quartier, il semblerait que le nombre de logements locatifs sociaux soit inférieur dans le projet à venir aux 241 qui préexistaient. Cela demande à être vérifié.

M. ETCHEGARAY : Non. Réponse : non.

Mme HERRERA LANDA : Je referme cette parenthèse. Toutefois, un risque bien réel existe, que ces deux réalisations soient valorisées au détriment des besoins réels des autres écoles bayonnaises, comme l'a expliqué ma collègue, Mme BENSOUSSAN. L'effort porté sur le réaménagement des cours d'école, soutenu par l'État et engagé à Jules Ferry, a un objectif d'une cour d'école par an. Ce qui nous amènerait, grosso modo, à 2040 pour que toutes les cours d'école bayonnaises soient rénovées. Ce processus devrait être accéléré et ne doit pas non plus occulter les passoires thermiques et phoniques que constituent certaines classes, le manque d'isolation phonique, les carences en matière d'accessibilité, très pénalisantes pour certaines catégories d'élèves. Comme vous le précisiez vous-même à l'occasion des dernières rentrées, vous consacrez environ 1 million d'euros aux travaux réalisés dans les 17 autres écoles ou groupes scolaires. Cet effort ne nous semble pas suffisant, tout particulièrement au regard de l'indispensable adaptation au réchauffement climatique, à la transition écologique et énergétique. Nous attendons depuis de nombreuses années le plan pluriannuel d'investissement. Or, malgré nos évocations répétées, il n'est jamais venu. La réalisation avec le concours de la CAPB d'un schéma directeur immobilier et énergétique, qui sera examiné dans le cadre de la délibération numéro 8, qui va suivre, devrait, nous n'en doutons pas, objectiver des besoins et placer notre commune en responsabilité d'y répondre au plus vite, au regard des enjeux éducatifs, sociaux, environnementaux et économiques. Pour terminer une question : quel devenir pour l'ancienne école Marie Curie, dont la fermeture avait donné lieu à de nombreux débats ? Une occupation transitoire ou pérenne est-elle envisagée ? Si oui, pour quelles activités ? Merci de vos réponses.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je vais déjà répondre directement sur le pratico-pratique, sur les questions de finances. Déjà, Mme HERRERA LANDA, vous avez raison : nous sommes sur un million par an, ce qui n'est pas rien, pour l'entretien des écoles. Uniquement pour l'entretien. J'entends parler de photocopies qui seraient dispensées de manière plus restrictive, il s'agit en fait du numérique responsable. C'est quelque chose qui est volontaire. Il est très clair que du papier à gogo, tout le monde lutte contre ce type de pratique. Il ne s'agit donc pas de diminuer, mais simplement de pouvoir travailler autrement.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, si vous voulez. Vous aurez la parole après, M. BOUTONNET-LOUSTAU, on sait que vous pouvez être brillant à l'oral. Ce que je veux simplement préciser, c'est qu'une politique est mise en place au niveau de la Ville de Bayonne. Par contre, je pense que vous n'avez pas les bonnes informations, parce que la dotation par élève a augmenté en 2024, et non pas baissé. Quand il s'agit ensuite de parler d'équipe pédagogique, je crois que je suis bien au courant et bien au fait de ce qui se passe à l'école de la Citadelle. Ils sont tout à fait au courant de l'échéancier qu'il va y avoir. Peut-être que je ne leur ai pas transmis la délibération, mais lorsque je suis allée les visiter pour le départ en retraite des personnels de l'Éducation nationale, ce départ en retraite se faisait sur l'établissement de la Citadelle. Cela a été pour moi l'occasion d'échanger très clairement et de manière très précise avec les directrices sur l'avenir de ce site. À l'instar de ce qui s'est passé au Prissé, nous allons bien entendu associer les équipes pédagogiques. C'est une évidence, il ne s'agit pas d'enfoncer des portes ouvertes. Nous ne travaillons pas les uns sans les autres. À l'heure actuelle, nous avons justement cette possibilité, pour le jury qui va être proposé, nous allons mettre en place des copils. Et tel que nous l'avons fait au Prissé, il va y avoir des allers-retours sur les projets, de manière à ce que chacun puisse exprimer ses besoins en termes d'espaces, en termes d'organisation. C'est une évidence. Que ce soit les enseignants, mais également le personnel périscolaire, également les élèves. Il ne s'agirait certainement pas, je crois que ce n'est pas la politique de la Ville, de mener un projet sans consulter. Je n'ai

donc aucune inquiétude sur cette concertation. Les équipes sont déjà en réflexion, puisque nous leur avons donné un échéancier. Ces réflexions se mèneront dès le mois de septembre, puisque nous avons là un calendrier qui est bien expliqué. Nous avons même pensé, je pense que c'est une chose qui va être mise en place, à proposer à l'équipe du Prissé, qui a vécu la situation de construire une école, de venir témoigner de ce qu'ils ont fait, comment ça s'est passé, pour éventuellement améliorer les choses qui auraient pu ne pas être parfaites. Mais la consultation est une évidence, il n'y a même pas de sujet.

M. AGUERRE : Oui, je voudrais dire à Mme HERRERA LANDA que, pour les cours d'école et leur désimperméabilisation, elles n'ont pas toutes été retenues. Il n'y en a que sept qui ont été retenues. Ça ne va donc pas s'étaler jusqu'en 2040, à raison d'une par an. Nous avons effectivement commencé par Jules Ferry, nous continuons par Cavailès, et après nous aborderons l'école des Arènes.

M. ETCHEGARAY : Prenez la parole.

Mme HERRERA LANDA : Il n'y a pas eu de réponse pour Marie Curie. C'est la question à la fin de mon intervention : est-ce que, pour l'école Marie Curie, les locaux allaient être réaffectés de manière transitoire ou pérenne ? C'était la question.

M. ETCHEGARAY : Je peux répondre et mes collègues peuvent éventuellement compléter. Cette école est donc fermée, vous le savez. La cour de cette école a fait l'objet d'une réflexion avec les habitants du quartier, dans le cadre d'une concertation menée pour savoir dans quelle mesure il était possible d'intégrer cette cour au quartier. Matériellement, ça l'était. Il était un peu dommage que cette cour, avec des jeux pour enfants, avec des espaces qui sont assez ombragés, ne puisse pas profiter à la population. C'est ce vers quoi nous allons. Par contre, pour ce qui concerne les locaux, un certain nombre de demandes ont été formulées, provenant de diverses associations qui ont une activité culturelle ou artistique et qui sont intéressées par l'occupation de ce lieu. Pour l'heure, aucune convention n'a été signée et aucun engagement n'a été pris. Nous sommes encore dans l'expectative. Sauf pour la cour, mais je viens de vous répondre. Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur ce rapport, que nous voterons sans difficulté. Mais quand même, à l'écoute de l'intervention de notre collègue Mme BENSOUSSAN, nous ne pouvons bien entendu que souscrire à beaucoup d'observations. C'était presque une catharsis dont elle faisait état, puisque tout le monde connaît nos positions affichées, de manière régulière, sur la politique scolaire de la Ville et nos critiques là-dessus. C'est évident, nous allons bien évidemment voter sans retenue le projet. Pour le coup, cela ne nous empêche pas de rappeler notre position assez critique sur la priorisation des dépenses d'investissement et d'intervention de la Ville. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir au gré du Conseil. J'en profite aussi pour demander que l'on nous transmette, dès que ce sera possible, les éléments constitutifs du projet qui nous permettront de l'apprécier. Tout en comprenant que c'est bien entendu un projet qui est vivant, qui est en cours et qui est en chantier, comme cela a été expliqué il y a un instant par Madame l'Adjointe.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Merci, Monsieur le Maire. Très brièvement, pour revenir sur la question des photocopies, justement. Mme MARTIN-DOLHAGARAY, j'entends bien ce que vous dites, c'est une préoccupation globale au niveau de l'enseignement de limiter les photocopies. Il ne faut pas que ce soit envisagé d'un point de vue uniquement économique, mais bien évidemment

écologique. Dans la réflexion qui sera menée avec ce copil, je souhaiterais d'une part que les oppositions y soient associées. Et qu'une véritable réflexion soit ensuite menée sur l'aménagement des locaux, en lien avec le développement durable. Avec notamment quelque chose de très simple, qui concerne les élèves et les enfants, qui est l'éducation au tri sélectif. Trop d'écoles, de nos jours, ne sont pas du tout adaptées à ce dispositif. On peut certes produire du papier, beaucoup trop. L'édition d'un manuel scolaire est peut-être également un exemple à ne pas suivre. On peut miser aussi sur du numérique, sans réflexion véritable sur les data centers. Je pense qu'il faut qu'il y ait une réflexion véritable, notamment sur le tri sélectif. C'est un vrai souci dans l'ensemble des écoles, publiques comme privées. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN. Vous répondez, Mme MARTIN-DOLHAGARAY ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, très rapidement. Je partage votre point de vue. Comme nous avons pu le faire sur le Prissé, il est évident que, dans le cahier des charges, nous allons travailler avec des architectes, avec des paysagistes, avec des professionnels des matériaux durables. La chance, quand on reconstruit comme cela, c'est bien entendu de pouvoir intégrer toutes ces problématiques, qui sont réelles et qu'il faut absolument prendre en compte. Pour revenir sur le tri sélectif, une équipe de services civiques a travaillé sur la sensibilisation des élèves à tout cela. Mais ce sont bien entendu des données qu'il est indispensable d'intégrer dans la réflexion qui va être menée. Vous associer à la réflexion, bien entendu, aucun problème. L'autre fois, sur la Commission éducation, nous avons d'ailleurs pris le temps d'exposer les projets que nous avons. Maintenant, tout est à construire. C'est ce qui est intéressant. Et vraiment, chaque partie sera associée, bien entendu.

M. ETCHEGARAY : Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Je souhaiterais revenir sur les aspects liés à la critique qui a été formulée tout à l'heure, sur le temps qu'il aura fallu pour mener cette opération. Essayez d'imaginer deux secondes que nous allons supprimer tous les bâtiments de l'opération dite « de la Citadelle », où il y a aujourd'hui, où il y avait, selon ce que vous voudrez, 241 logements sociaux. Tous étaient des logements sociaux. Avec du plomb, avec également de l'amiante, parce que ces bâtiments ont été construits dans les années 50, où l'utilisation de ces matériaux était assez fréquente. Il y a ici des spécialistes dans la construction, et même des architectes, qui savent que c'est ainsi. Il a fallu envisager la démolition de l'intégralité. J'étais passé sur la Citadelle avec un sociologue, qui faisait un travail pour le compte d'un organisme national sur l'état des logements en France, dans toutes les banlieues. On ne peut pas dire que nous soyons dans la banlieue, en l'occurrence, mais c'était l'objet de son travail, qui a d'ailleurs donné lieu à une publication que j'ai gardée. Accompagnant cette personne, ce chercheur, à la fois à Breuer, grande ZUP, petite ZUP, mais également à la Citadelle... Je parle de la Citadelle, parce que nous y étions passés et je lui avais dit que notre intention, déjà à l'époque, était de démolir l'ensemble de ces bâtiments. Et il me dit : « vous savez, j'ai fait le tour de la France. Et ce que vous estimez être non présentable, et bien malheureusement, c'est multiplié par trois, par quatre ». Enfin, c'est Germinal puissance 10, Mme BENSOUSSAN. Il y a toujours pire, c'est sûr, mais ce que je voulais vous dire ici, c'est que nous partons de 241 logements et il y en aura 575. J'ai bien dit 575. Je vous donne un calcul précis, pour répondre à Mme HERRERA LANDA, qui disait tout à l'heure : « vous ferez moins de logements sociaux ». Faux ! Là où il y a 241 logements sociaux, nous en ferons 391. 391 ! Mais il y aura aussi du privé, qu'il n'y a pas aujourd'hui. C'est-à-dire de la vente libre, comme toujours plafonnée, évidemment, puisque nous avons un système à Bayonne qui fait que les promoteurs ne font pas ce qu'ils veulent. Et là, il y en aura 184. Autrement dit, 575 logements, 184 secteurs privés et 391 relevant de la catégorie des logements sociaux, soit quasiment 70 %. Nous faisons de la mixité. Quand on fait 100 % de logements sociaux dans les quartiers, en particulier rive droite, on ne fait pas de la mixité. Nous faisons de la mixité parce que c'est exactement l'objectif. C'est ce que nous avons

d'ailleurs fait à l'époque à Habas. Habas, qui était quartier classé Politique de la Ville, souvenez-vous pour les plus anciens, et on se demandait pourquoi, mais parce que nous avons laissé les promoteurs divers construire dans la périphérie d'Habas, entre le Habas historique, si j'ose dire, et le cimetière de Talouchet. Et c'est cela qui fait que nous sommes sortis de la catégorie des quartiers Politique de la Ville. M. MILLET-BARBÉ, qui a très bien suivi cela à l'époque, s'en souvient aussi. Et je vois que M. ETCHETO s'en souvient également, parce que nous avons vécu cette situation. Alors oui, cette opération est exemplaire. Oui, elle a été difficile à monter. Oui, elle est très coûteuse. Oui, heureusement que nous avons Habitat Sud Atlantic, qui a les reins particulièrement solides avec l'argent qu'il va falloir engloutir ici, sur les réserves de ce bailleur social, dont je vous rappelle qu'il est né à Bayonne. C'est Bayonne qui a créé Habitat Sud Atlantic. Et aujourd'hui, c'est le bailleur social de tout le Pays Basque. Heureusement que nous avons cela. Et cette opération est une opération remarquable, parce qu'en plus de ça, il y aura des commerces. En plus de ça, depuis lors, le transport en commun passe avec une cadence d'un bus toutes les dix minutes. Cela change un peu la vie. Mais il était temps de le faire, je suis bien d'accord. Je ne considère pas du tout qu'il ne fallait pas démolir. Au contraire, nous étions partisans de cela. Du temps de Jean GRENET, déjà, nous avons commencé à y réfléchir. Il a fallu beaucoup de temps et je vous le concède, il faut beaucoup de temps pour mener les opérations. C'est ainsi. Oui, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Moi, je faisais une évocation, en fait, des logements sociaux à caractère locatif.

M. ETCHEGARAY : Ah, parce que le BRS n'est pas du locatif ?

Mme HERRERA LANDA : Quelle est la clé de répartition entre BRS et logements locatifs ? Ma remarque allait dans ce sens.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Vous avez des BRS au nombre de 20 dans la phase 1, vous en aurez 50 dans la phase 3. J'additionne donc 20 et 50, 70 BRS. J'espère que vous n'allez pas me dire que les BRS ne sont pas des logements sociaux ? Parce que j'ai déjà entendu ça. Pas de vous, pas de vous. J'ajoute qu'il y a aussi des logements étudiants, et que les LLS étudiants sont aussi des logements sociaux. Vous savez que 80 % des étudiants, en France, sont logés dans le privé. C'est une étude qui vient de Jean-Luc Berho, quelqu'un que nous connaissons bien, pour le compte du ministère du Logement, en tout cas de l'Aménagement. 80 % des étudiants sont logés dans le privé, dans des conditions que vous devinez, que vous savez. Et dans des états, nous avons tous eu des étudiants. Il m'est arrivé d'amener mon fils à Paris, pour aller voir le prix et la qualité des logements. Mais vous avez tous vécu cela, tout le monde est ici parent et le sait. Donc oui, nous faisons des logements sociaux pour les étudiants, c'est-à-dire pour permettre aux étudiants qui ont peu de revenus de pouvoir se loger. Et nous le faisons dans des endroits où il y a aussi le transport en commun, avec la cadence que je viens d'indiquer. Je veux dire que nous en sommes fiers. Je veux dire que je ne pensais pas, sincèrement, que nous en arriverions un jour à bout. Nous voyons aujourd'hui ce dossier par le prisme du groupe scolaire, cela vient évidemment, c'est une pièce maîtresse. J'approuve également complètement ce que vient de dire notre collègue, Mme MARTIN-DOLHAGARAY. Je propose de passer au vote. Oui, M. DUZERT, allez-y.

M. DUZERT : Vous me permettez une petite incise, Monsieur le Maire, merci. Vite fait, je vous laisserai clôturer, vous savez que je ne veux pas clôturer. Je tiens juste à rappeler qu'autant, sur la Citadelle, nous sommes sur une démolition-déconstruction, mais vous avez abordé Habas La Plaine, qui est sortie de certaines politiques de la Ville, parce qu'y ont effectivement été construits de nouveaux immeubles, accessions, etc. Le thermomètre a été cassé, parce que les immeubles historiques d'Habas La Plaine existent toujours, avec des conditions de vie,

même si elles ont été améliorées, qui existent toujours comme avant et qui ne sont peut-être pas les meilleures non plus. Le thermomètre a donc été cassé, en mettant du neuf au milieu, sur le terrain de boule, etc. M. MILLET-BARBÉ connaît par cœur le quartier, aussi bien que moi, je le sais. Mais les immeubles historiques restent. Ils ont été construits entre 58 et 62, donc bon. Le thermomètre a été cassé à ce moment-là avec de nouvelles mesures et de nouvelles normes, mais les immeubles historiques existent. Même s'ils ont été rénovés, il y a des travaux de faits, il y a des avancées, ce n'est pas ce que j'ai connu quand j'étais jeune par mes amis et copains, mais pas non plus... C'est pour ça que la Citadelle : déconstruction, reconstruction, ça permettra un autre regard.

M. ETCHEGARAY : Mais je ne suis pas en désaccord avec ce que vous dites, Habas est un sujet. Nous nous sommes déplacés deux fois, deux ou trois fois en réunions publiques, pour rencontrer la population d'Habas. En présence d'Habitat Sud Atlantic, qui était représenté par son président et surtout par son directeur général, Lausséni Sangaré. Il y a un programme de rénovation extrêmement important sur le secteur d'Habas. Si mes souvenirs sont exacts, c'est environ entre 50 et 70 000 euros par appartement qui seront investis, pour donner des conditions de confort. Mais vous avez raison de le dire, c'est absolument indispensable, et dans la partie Habas historique, comme vous dites, qui est le cœur du quartier. Je suis d'accord avec ce que vous dites. M. LACASSAGNE voulait ajouter quelque chose.

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire, vous venez de donner la réponse par rapport à la question que M. DUZERT posait par rapport à Habas La Plaine. Effectivement, un projet de rénovation est prévu, nous avons entre 60 et 70 000 euros par logement et aussi les espaces publics. Il y a d'ailleurs en ce moment une concertation pour les aménagements d'espaces publics. Et juste une petite incise par rapport à la Citadelle, par rapport au timing : il faut aussi rajouter le relogement. Il a bien fallu reloger toutes les familles sur place, et cela a quand même demandé presque 2 ans, 2 ans et demi, pour pouvoir reloger tout le monde avant de démolir les bâtiments. Il y a donc aussi ce temps-là. C'est un temps masqué, vous direz, mais qui demande aussi du temps.

M. ETCHEGARAY : C'est clair. Merci de l'avoir précisé, vous avez raison. Je mets aux voix cette délibération. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstentions ni de votes contre et que cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. Crèche municipale Saint-Esprit : plan d'accompagnement 2025-2027 avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque pour la labellisation de sa section bascophone

M. ETCHEGARAY : Le rapport 4, c'est vous également qui allez le présenter. Puisque Mme MOTHES a eu un souci dentaire ce matin, qui fait qu'elle est allée voir un dentiste, dans l'urgence. Vous avez la parole.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Bien. Il s'agit de la crèche municipale Saint-Esprit, le plan d'accompagnement 2025-2027 avec la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, pour la labellisation de sa section bascophone. Depuis 2018, la crèche Saint-Esprit a été déclarée par l'Office Public de la Langue Basque en démarche de labellisation, pour l'ouverture d'une section bascophone de moyens-grands de 13 places. Depuis, deux plans d'accompagnement ont été signés avec la Communauté d'Agglomération, pour les périodes 2018-2020 puis 2021-2024. Il convient de renouveler le plan pour les trois prochaines années, 2025-2027,

reconduisant ainsi les enjeux de formation des personnels, d'animations et de matériels pédagogiques en faveur des enfants, et de signalétique de l'établissement. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque le plan d'accompagnement 2025-2027, joint à la note explicative de synthèse, et d'autoriser la mise en œuvre des feuilles de route annuelles qui déclinent le plan pour la période définie.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport numéro 4, que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

5. Plan de rénovation des aires de jeux — Conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale « Pays Basque Aménagement »

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY vous poursuivez, toujours en remplacement de Mme MOTHEs, pour le rapport 5.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit maintenant du plan de rénovation des aires de jeux, conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Pays Basque Aménagement. La Ville de Bayonne dispose d'un patrimoine d'aires de jeux important, réparti sur l'ensemble du territoire et dans tous les quartiers. Malgré le schéma directeur des aires de jeux, qui permet de suivre, d'entretenir et de contrôler les aires, mais également de créer ou de requalifier des équipements, plusieurs aires nécessitent des interventions rapidement. Il est ainsi proposé aujourd'hui d'accélérer ce plan de rénovation, en renouvelant les équipements les plus anciens dans les prochains mois. C'est ainsi que dans ce cadre, et selon les modalités détaillées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Pays Basque Aménagement, dans le cadre des travaux de rénovation de plusieurs aires de jeux, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, Mme LIOUSSE.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous comprenons et sommes bien sûr favorables au plan de rénovation des aires de jeux de la Ville de Bayonne. Un premier travail de création et de requalification conséquent a déjà été réalisé par le service Paysages Urbains de la Ville, travail que nous saluons. Pour la suite des travaux, cette délibération propose de mettre en place une assistance de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Pays Basque Aménagement, à hauteur de 81 600 euros hors taxes, ou 96 000 euros TTC. Ce coût n'inclut pas les travaux, mais uniquement la définition des besoins, les études de concertation, le suivi des études et des travaux. Notre question est simple : pourquoi ne pas continuer à utiliser nos capacités en interne, qualifiées pour poursuivre le plan de rénovation des aires de jeux ? Cela reviendrait moins cher à la Ville et permettrait le renforcement des compétences de notre service Paysages Urbains. De manière générale, et tout comme dans la délibération 1 sur le contrat avec l'organisme Efficacy, nous regrettons les interventions trop nombreuses de cabinets d'études et de conseils dans la gestion et l'externalisation de différents dossiers, qui ont un coût non négligeable sur le budget de la Ville. Merci.

M. ETCHEGARAY : Oui, je peux compléter, si vous voulez.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, éventuellement. Parce que de toute façon, sincèrement, il est vrai que je ne connais pas ce dossier à fond, puisque c'est celui de Mme MOTHES. Mais ce que nous pouvons dire aussi, quand même, c'est que nos services sont extrêmement sollicités en permanence. Il n'y a pas très longtemps, il y a eu une dégradation. Une fois de plus, parce qu'il faut savoir qu'il y a beaucoup de vandalisme sur les aires de jeux. Nos services interviennent donc très rapidement, je peux le dire, puisqu'une aire de jeu a été vandalisée très récemment, les services ont été prévenus, dès le lendemain ils étaient sur place. Je pense qu'on ne peut donc pas reprocher à nos services de ne pas être opérationnels. Nous sommes d'accord. Simplement là, je pense que, dans le cadre de création, de renouvellement, etc., il y a cette nécessité de faire intervenir une entreprise. Monsieur le Maire complétera bien mieux que moi, mais il me semble bien qu'il y a des moments où on ne peut pas le faire en interne.

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ETCHETO, allez-y.

M. ETCHETO : Juste, qu'il n'y ait pas de méprise, la question c'est l'appel à un prestataire sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour, à notre avis, des compétences dont on dispose tout à fait en interne. C'est un exemple parmi d'autres, parce qu'il y en a d'autres que nous avons d'ailleurs relevés au cours du Conseil, qui, au total, forment des coûts quand même très importants pour la collectivité. Dans un sens aussi de rigueur budgétaire, quand on a quand même de la compétence en interne, ne serait-ce déjà que pour valoriser nos agents et nos services. Peut-être aussi parce que c'est 400 euros hors taxes la demi-journée, cela fait donc 500 euros la demi-journée de prestations, ce n'est pas cadeau. Même si c'est la SPL, à qui il a peut-être fallu aussi, comment dire, donner quelque occasion de travailler. Merci.

M. ETCHEGARAY : La SPL est débordée. Je la préside, je peux vous dire qu'elle est déjà bien occupée. Je vais vous dire une chose, s'il s'agit effectivement des honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SPL, la Société Publique Locale d'Aménagement que nous avons créée, à la demande de beaucoup d'élus du Pays basque qui n'ont pas nécessairement, dans leurs services, les compétences. Des compétences, pour ce qui nous concerne, nous en avons. Je suis bien d'accord. Mais le problème que nous avons, c'est que nos services sont déjà très chargés. Je louais tout à l'heure les agents, je continue à le faire en disant simplement que nous sommes dans cette obligation, lorsque l'on est sur un processus de temps long. Parce qu'il y aura là beaucoup, parce qu'il va falloir intervenir dans différents lieux et dans la durée. L'intérêt de la SPL, en tout cas de l'AMO, l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la SPL, je vous le dis, c'est aussi que nous sommes sur une opération que l'on appelle « *in house* ». Vous savez tous ce que cela veut dire, à savoir que cela ne nous amène pas à devoir passer par la commande publique, et nous permet d'avoir rapidement, en réalité, une main-d'œuvre qualifiée. Parce qu'elle est qualifiée, capable de pouvoir fournir très rapidement la matière qu'il faut, pour pouvoir ensuite s'adresser aux entreprises. Je me permets d'insister, nous avons créé la SPL pour cette raison. Vous savez, au Pays Basque, nous avons créé une Agence d'urbanisme, nous avons créé un Établissement Public Foncier, nous avons créé l'OPLB, etc. Nous sommes à l'origine de toute une série d'organismes publics ou parapublics, qui donnent de l'efficacité à nos politiques publiques. Je suis désolé, pas parce que je la préside, mais ça n'a pas été très facile de créer la SPL. Parce que nous n'avons pas toujours été tout à fait aidés, et je ne vous dis pas par qui. En tout cas nous l'avons créée, et aujourd'hui, elle fonctionne bien. Mme DURRUTY, vous en faites partie.

Mme DURRUTY : Oui, absolument. Et notamment, Monsieur le Maire, nous travaillions encore ce matin, avec Mme MEYZENC et l'ensemble des services concernés, sur le projet des Halles. Je peux vous dire que la valeur ajoutée est vraiment exceptionnelle, et que le temps passé n'est clairement pas compté. Nous ne pouvons que nous féliciter de la façon dont nous pouvons avancer, grâce aussi à cet accompagnement. Ce que je voudrais préciser, par rapport aux aires de jeux et sans trop anticiper sur les délibérations financières que nous allons traiter tout à l'heure, c'est que, vous l'avez vu, la décision modificative que nous aurons à porter au vote ce soir permet de dégager très clairement des marges de manœuvre, que nous avons absolument et impérativement souhaité injecter dans de l'investissement. Sans détailler ce sur quoi vous pourrez peut-être revenir tout à l'heure, la décision a donc aussi été prise, pour nous, d'injecter en investissement. À la fois sur le PEA, puisque le Plan d'Entretien et d'Amélioration avait été porté à 6,5 millions, déjà, par rapport aux besoins identifiés par l'ensemble des élus et des services, et il y a donc une enveloppe supplémentaire, qui va être là pour répondre à un certain nombre de projets que nous n'avions pas pu prioriser. Aussi sur le sujet des aires de jeux, parce que l'on voit, au travers des réseaux sociaux, que les gens sont sans foi ni loi. Quand une aire de jeu... non, laissez-moi finir, parce que je vous vois rigoler depuis tout à l'heure, ce que je dis doit être très drôle. Dès lors qu'il y a une dégradation, comme cela s'est effectivement passé récemment, un dimanche, ou, dès lors qu'un nid de guêpes apparaît sur une aire de jeux, la Ville est conspuée. Parce que, soi-disant, nous ne faisons pas notre travail. Ce qui est fort dommageable, c'est qu'une aire de jeux très récente, comme celle qui est sur les Hauts de Sainte-Croix, nous l'avons inaugurée il y a peut-être 3, 4 ans, présente aujourd'hui des réparations lourdes à engager. Parce qu'elle a été dégradée, tout simplement, et c'est bien dommage. C'est bien dommageable pour tous ceux qui ont besoin de passer du temps dans ces espaces publics.

M. ETCHETO : Je souriais simplement, il ne faut pas se vexer comme ça, parce que je voyais justement ma collègue, Mme HERRERA LANDA sourire d'un air entendu. Je pense que nous nous sommes compris dans les sourires, et qu'elle va vous faire la remarque que j'aurais pu vous faire aussi.

M. ETCHEGARAY : Alors enchaînez, et ensuite il y a aussi M. AGUERRE.

Mme HERRERA LANDA : J'ai eu un grand sentiment de solitude. Je remercie le personnel présent lors de la Commission finance, mais si j'ai bien compris, grâce au fait que le gouvernement Barnier a eu une durée de vie éphémère, des prélèvements qui devaient être effectués n'ont pas été effectués. C'est ce qui a été expliqué, si j'ai bien compris.

M. ETCHEGARAY : Oui.

Mme HERRERA LANDA : Et nous nous trouvons donc, grâce à ce phénomène, c'est quand même un effet d'aubaine, avec des prélèvements inférieurs, et donc des possibilités financières. Ce qui nous a été dit, c'est que cette bouffée d'oxygène, disons, a été attribuée en partie à la rénovation des aires de jeux. Cela permet donc une accélération. Il y a aussi un certain nombre... Cela a été évoqué dans les décisions du maire, ça permet une accélération de projets en 2025, avec l'année 2026 qui arrive ensuite. Voilà, on peut donc dire que cela aurait été dommage de ne pas profiter de cet effet d'aubaine.

M. ETCHEGARAY : Et savez-vous pourquoi nous n'avons pas été ponctionnés, alors que les villes de Biarritz et d'Anglet l'ont été ?

Mme DURRUTY : Et d'autres aussi autour, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Et d'autres aussi, d'autres autour.

Mme HERRERA LANDA : Ça n'a pas été expliqué en commission finance.

M. ETCHEGARAY : Mais moi, je vais vous le dire.

Mme DURRUTY : Si.

M. ETCHEGARAY : Ah bon ? En tout cas, je peux vous le dire ou redire. Notre sociologie, celle qui fait que nous avons des quartiers Politiques de la Ville, a des conséquences. Il y a donc un système de péréquation, qui fait que les villes qui contribuent à la solidarité par les biais les plus divers, vous voyez ce que je veux dire, n'ont pas été ponctionnées. Alors c'est vrai que les 1,6 ou 1,7, j'ai oublié.

Mme DURRUTY : 1,676, très précisément.

M. ETCHEGARAY : 1, presque 7. Eh bien, nous les réinjectons et nous en faisons bon usage. C'est bon, on le verra tout à l'heure dans la DM. M. AGUERRE veut parler après, vous le privez.

Mme DURRUTY : C'est parce que le revenu fiscal par habitant à Bayonne est de 15 % inférieur au revenu fiscal de tous les habitants de toute l'agglomération Pays Basque, et de 25 % inférieur à peu près à celui d'Anglet ou de Biarritz. Il y a donc aussi d'autres communes de la frange rétro-littorale qui n'avaient pas été ciblées dans le premier maillage de Dilico, si je peux m'exprimer ainsi, qui se voient aujourd'hui ponctionnées, tout simplement parce que le revenu moyen par habitant est très nettement supérieur à celui de Bayonne. Voilà la réalité sociologique, comme le disait le maire de la Ville.

M. ETCHEGARAY : Ce qui est le cas aussi pour la commune de Boucau. On pourrait ne pas le croire. Oui, et l'agglomération aussi. M. AGUERRE.

M. AGUERRE : Oui, en revenant aux aires de jeux, je pense qu'il est important quand même de préciser que nous avons décidé de changer complètement de braquet quant à leur conception et leur réalisation. À savoir que nous allons désimperméabiliser, mettre des revêtements perméables, mettre en place, aussi, des jeux plus naturels. On arrête avec les maisons en plastique et les toboggans en plastique. Nous allons aussi faire en sorte de créer, sur le terrain, des dénivelés, des buttes de terrain, qui permettront aux enfants de laisser libre cours à leur imagination, plus que dans les aires de jeux actuelles. Il n'y a qu'à aller voir ce que nous sommes en train de terminer au nouveau jardin public, que nous réalisons derrière Jean Dager, et voir ce que nous allons bientôt faire aussi à l'entrée du parc Mousserolles, côté Ravignan.

M. ETCHEGARAY : Nous allons bientôt conclure, c'est M. ETCHETO qui conclut.

M. ETCHETO : Non, je ne conclus pas du tout. Nous avons glissé, on avait presque commencé à déflorer des discussions que nous allons avoir tout à l'heure en matière d'évolution urbaine, de potentiel fiscal, voire de gestion financière et de choix de finances. Je ne vais donc pas répondre à ce moment-là à Mme DURRUTY, nous aurons l'occasion d'en reparler. Juste pour redire ce que Mme HERRERA LANDA a dit, elle aussi, c'est que le timing de rénovation de ces aires de jeux, qui attendent quand même depuis une bonne quinzaine d'années, si ce n'est plus pour la plupart, tombe heureusement, on va dire, à point nommé, en fonction du calendrier qui arrive dans les mois à venir. Voilà.

M. ETCHEGARAY : Bien, écoutez, vous avez conclu. Je mets aux voix, y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Nous avons compris qu'il n'y en avait pas. Ah si ?

M. ETCHETO : Du coup, nous nous abstenons sur cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. ETCHEGARAY : D'accord, abstention. Vous votez pour, M. ESTEBAN. M. BOUTONNET-LOUSTAU aussi. Le groupe ?

Mme HERRERA LANDA : Nous votons pour.

M. ETCHEGARAY : Vous votez pour. Mme BENSOUSSAN ? Pour aussi. Je n'ai oublié personne. Il y a un problème ?

M. ETCHETO : Bien entendu, nous nous abstenons sur le choix de l'externalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. ETCHEGARAY : Nous avons compris.

Mme DURRUTY : Comme vous ne voterez pas la DM, ce sera pareil, si vous me permettez d'être aussi un peu taquine. Comme vous ne voterez pas la décision modificative, ce sera pareil pour le financement des aires de jeux. Pardon.

M. ETCHEGARAY : On ne chipote pas, on ne chipote pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstentions : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

6. Toponymie — Dénomination de voies et lieux

M. ETCHEGARAY : Le rapport 6, M. UGALDE. Toponymie.

M. UGALDE : Oui, c'est simplement pour demander au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux, comme détaillé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Il y a des choses intéressantes à dire.

M. UGALDE : Oui, il y a beaucoup d'éléments intéressants.

M. ETCHEGARAY : M. DUZERT, je devine ce que vous allez dire.

M. DUZERT : Surtout que je vous avais prévenu.

M. ETCHEGARAY : Oui, c'est pour ça.

M. DUZERT : Je ne vous prends pas par surprise, quand même. Si je m'étais tu, ça vous aurait manqué.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais je préfère que vous parliez. Allez-y.

M. DUZERT : Merci, une petite intervention. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la culture, cher Yves, la Commission Toponymie et chères et chers élus, je vous remercie d'avoir répondu

favorablement à ma requête, sur laquelle nous avons échangé presque entre deux portes, sans qu'elle soit vraiment écrite, je dirais, ainsi qu'au nom de tous les communistes, très franchement et très sincèrement : une allée Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité sociale. Pour rappel, un ministre communiste et responsable de la CGT Métallurgie, issu du monde du travail, donc, ministre du Travail de 45 à janvier 46, puis ministre du Travail et de la Sécurité sociale de janvier 46 à mai 87. Il est chargé d'organiser la Sécurité sociale, en application des ordonnances de 45 du Conseil National de la Résistance, où nous n'étions pas les seuls. D'autres y étaient. Voilà, juste une petite phrase d'Ambroise Croizat, parmi tout ce qu'il a pu dire, je le cite : « Il faut en finir avec la souffrance, l'indignation et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ». Au vu des débats que nous avons eus tout à l'heure sur l'hôpital, la protection sociale, c'est furieusement d'actualité. Pour les 80 ans de cette dame furieusement moderne qu'est la création de la « Sécu », sera projeté sur Bayonne le film documentaire *La Sociale* de Gilles Perret, qui date de 2016, si mes souvenirs sont bons, avec un débat. Ce sera fait par la CGT, je vous invite toutes et tous à venir débattre ce jour-là. Je vous en remercie très sincèrement. Nous voterons toute la délibération, j'avais cette petite incise, quand même. Je vous en remercie.

M. ETCHEGARAY : C'est intéressant, rappel historique. Écoutez, je dirais que je vous félicite, à la Commission toponymie, d'avoir honoré Alexandre Mélissinos, dont un certain nombre d'entre vous se souviennent, auquel nous devons beaucoup sur la politique patrimoniale de cette ville. Comment ?

M. ETCHEGARAY : Attendez, j'y arrive. Et je souhaitais que Mme HARDOUIN-TORRE, qui m'a demandé la parole, parle du reste.

Mme HARDOUIN-TORRE : Puisque nous avons commencé à aller dans le contenu de la délibération, je trouvais qu'il était aussi très important de dire que l'école du Prissé s'appellera l'école Gisèle Halimi, qui est, elle aussi, une femme d'engagement, de combat, de conviction. Une avocate, donc, avec le sens de la justice chevillée au corps. Je suis très heureuse que nous sortions encore un peu les femmes de l'ombre, même si elle a toujours eu la chance d'avoir une renommée, que toutes n'ont pas, en tout cas, que cette école porte son nom. Je pense qu'avec Mme MARTIN-DOLHAGARAY, cela faisait partie des choix sur lesquels nous nous étions entendues. Nous pouvons donc nous féliciter de ce choix « Gisèle Halimi », pour l'école du Prissé.

M. UGALDE : Je crois qu'à travers toutes ces interventions, si je peux me permettre... Ah, il y a encore une intervention que j'ai omise. Pardon, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Ce n'est pas grave, nous allons être d'accord. Nous nous félicitons donc de l'ensemble de ces dénominations. Certaines concernent des figures historiques nationales, elles ont été évoquées, et d'autres, plus locales. Et je souhaitais profiter de l'occasion qui nous est donnée de saluer la mémoire plus confidentielle, mais très fortement ancrée à Bayonne, d'Yvonne et André Suhubiette, maîtres-nageurs qu'ont connus des générations de Bayonnais, à la piscine qui jouxtait le siège de l'Aviron Bayonnais. Ils ont malheureusement connu un drame familial, mais je souhaitais rappeler qu'André Suhubiette fut, de 1941 à 1972, pendant 30 ans, la référence de la nage en eau libre, qui est tout à fait revenue à la mode à notre époque. Il reste le seul nageur à avoir remporté 111 traversées, dont 30 fois celle de Bayonne et, fait remarquable aussi, 19 fois celle de Biarritz.

M. ETCHEGARAY : Merci de faire tous ces rappels.

Mme BISAUTA : Je ne lui en veux pas, je pense que je n'ai rien à ajouter à ce qu'elle a dit sur Dédé et Yvonne. Mon grand âge fait que j'étais à la Section en même temps qu'André. André était plus âgé, mais je garde un excellent souvenir de celui qui nous engueulait régulièrement, d'ailleurs, quand on faisait des bêtises. Il faudra peut-être, au moment où nous allons inaugurer, convier les nageurs et nageuses de cette époque. Il en reste quand même encore pas mal. Si vous pouvez, je pense que ça leur ferait plaisir, parce que ce sont deux personnes importantes, auxquelles beaucoup d'entre nous sont attachés.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, il y a d'autres noms ?

M. UGALDE : Il y a d'autres noms, certes. J'ai été très modeste sur la façon dont nous pouvions exprimer une délibération telle que celle-là, mais puisque nous sommes partis, allons-y jusqu'au bout. Sinon, dans ces cas-là, on peut toujours imaginer que nous avons considéré qu'il y avait une hiérarchie dans les noms que nous honorons. N'oublions pas non plus, quand même, que nous avons cette fois-ci validé, parce que l'influence de la Commission est plus relative pour ce qui concerne des dénominations internes à des résidences, Monsieur le Maire. Mais nous sommes sensibles au fait que même les promotions immobilières, de temps en temps, s'adressent à la Commission pour savoir s'ils sont dans une forme de cohérence avec l'esprit que l'on peut défendre dans les dénominations de rues ou de places. C'est ainsi donc qu'il sera proposé de dénommer « place Michelle et André Pintat, sur l'îlot des Cordeliers. Là encore, je n'ai pas besoin de dire ici que Michelle et André sont attachés à notre souvenir collectif à des titres divers, que ce soit pour la solidarité d'un côté ou pour le patrimoine de l'autre. Gisèle Halimi, cela a été dit, mais je ne résiste pas non plus au désir de rappeler que Madame l'Adjointe à l'Éducation a été aussi très opérationnelle et volontariste sur cette question, je veux donc le saluer ici. Et puis un giratoire Maysouot, vous voyez, vous m'obligez à entrer dans le détail, qui va intervenir sur l'avenue du 14 avril. Vous pouvez sourire, mais ça a fait l'objet d'un débat qui a duré plus d'une demi-heure, et cela nous a obligé à redécouvrir le nom d'une vieille ferme bayonnaise, d'inspiration gasconne, ça ne surprendra personne dans ce lieu. Et puis l'allée piétonne depuis la rue Émile Betsellere, qui longe le stade Carcareigt, vous l'avez dit : Yvonne et André Suhubiette. Je voudrais terminer sur la réflexion qu'a faite tout à l'heure notre collègue, M. DUZERT, parce qu'il a parlé de réactivité. Je le prends comme un compliment, mais j'ai surtout fait en sorte d'aller très vite aussi pour une autre raison, c'est qu'il est très rare de voir une voie, aussi proche symboliquement de l'endroit que l'on veut saluer, libre de nom. J'ai donc dit que, si nous n'étions pas efficaces dans les quinze jours, tout peut être possible et l'on peut quelquefois tomber sur des propositions pour le moins surprenantes, qui n'ont pas la cohérence que vous avez saluée, avec la « Sécu » qui est tout à côté.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Si vous me permettez juste un tout petit mot, c'est vrai que je me suis bien engagée, on va dire, pour que ce nom de Gisèle Halimi puisse être le nom de baptême de cette école. Je connais très bien le directeur de cette école, je ne doute pas, lorsqu'il sera mis au courant de ce nom de baptême, qu'il va initier une recherche avec ses élèves, initier tout un travail pédagogique. Cela permettra aussi, nous sommes vraiment là dans l'enjeu de la transmission, mais aussi dans l'enjeu de l'équilibre, de faire en sorte que nos petites filles n'aient pas de difficultés à se dire qu'en tant que femme, on peut faire un parcours exemplaire, on peut faire un parcours qui permet d'exister en tant que femme. C'était vraiment une motivation très importante, que j'avais exprimée à Monsieur le Maire dès le départ, et je remercie la Commission d'avoir bien voulu valider cette demande.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il y a un consensus absolu, je constate qu'il y a une unanimité et c'est heureux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SANTÉ

7. Signature de la charte avec l'Institut National du Cancer

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons, Mme DURRUTY, au rapport numéro 7, où il est question de la signature de la charte avec l'Institut National du Cancer.

Mme DURRUTY : Oui, je supplée effectivement à Mme BRAU-BOIRIE, qui s'est largement engagée sur ce dossier. En effet, donc, l'Institut National du Cancer, groupement d'intérêt public chargé de coordonner la lutte contre les cancers en France, entend mobiliser les collectivités territoriales selon les axes définis dans sa stratégie décennale 2021-2030. C'est ainsi qu'il a proposé à la Ville de Bayonne d'intégrer le Club des Collectivités territoriales et prévention des cancers, qu'il a créé. Ce partenariat d'une durée de quatre ans, sans implication financière, se matérialise par la signature d'une charte construite autour de 12 engagements, auxquels satisfait déjà la Ville à travers les actions de son Plan Municipal de Santé, que nous avons voté en février 2024. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette charte, avec le représentant de l'Institut National du Cancer. Je précise que beaucoup d'échanges ont eu lieu avec le Docteur Grellety, qui est notamment le coordonnateur de l'Incance, l'Incance étant l'Institut de cancérologie Navarre Côte Basque, qui est par ailleurs chef de pôle d'oncologie au Centre Hospitalier. Mais il est aussi très engagé et souhaite, Monsieur le Président, que l'agglomération nous suive dans cette démarche.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, pas de difficultés, bien sûr, pour voter cette délibération. L'alcool représente la deuxième cause évitable de mortalité par cancer, elle est responsable chaque année de plus de 40 000 cas, concerne trois quarts les hommes, un quart les femmes. Même si les chiffres ont malheureusement tendance à se rééquilibrer entre les hommes et les femmes. Bayonne est une ville festive, où la consommation d'alcool est importante, en particulier chez les jeunes. Nous le voyons lors de différentes manifestations festives, de tous genres. Dans les préconisations qui sont données dans la charte vis-à-vis des collectivités, figure bien évidemment la lutte contre le tabac. Qui est, je pense, essentielle, avec la mise en place d'espaces sans tabac et également la régulation de l'implantation des bureaux de tabac. Une lutte, donc, importante. Y figure également la réduction des risques liés à la consommation d'alcool, avec par exemple l'interdiction des panneaux de publicité pour l'alcool à proximité des lieux fréquentés par les jeunes, l'encadrement des *happy hours*, des tarifs de réduction sur les alcools, etc. Des politiques incitatives vis-à-vis de l'alcoolisation, donc. Je sais que c'est un sujet qui n'est jamais facile à aborder, qui est pourtant un vrai problème de santé publique, avec une augmentation très importante d'alcoolisation massive et notamment chez les jeunes. Malheureusement, nous le voyons bien. Face à cela, je pense que c'est important que la Ville s'approprie cette question, comme vous l'avez fait de manière importante en matière de violences sexuelles et sexistes, puisque nous adhérons à cette charte avec l'Institut National du Cancer, si vraiment nous voulons lutter contre ce fléau. Nous avons des chiffres du cancer qui ne font qu'augmenter, et l'on sait aujourd'hui, c'est établi qu'il y a eu pour le tabac des campagnes très importantes, qui

sont effectives, où l'on voit une réduction très importante du nombre de personnes qui fument. Le travail sur l'alcool est beaucoup plus compliqué : il y a des lobbies très forts, c'est complexe également parce que c'est lié à des habitudes, et c'est lié également à la fête. Mais je pense qu'il faut qu'il y ait un travail de réflexion auprès de la Ville de Bayonne, parce que Bayonne est connue comme une ville festive, et même parfois connue pour une ville où l'on vient s'enivrer. Je pense qu'il est vraiment important de travailler cet aspect, parce que les chiffres que nous avons, et qui sont aujourd'hui indiscutables sur le plan médical, sur le plan de la santé publique, ne peuvent pas nous laisser nous, responsables publics, indifférents. Notamment quand il s'agit de jeunes de 14 ans, que l'on ramasse en état d'ébriété, de jeunes mineurs délaissés par les parents. Je pense que les politiques publiques peuvent être là efficaces. C'est bien de pouvoir adhérer et c'est bien de s'engager, mais, compte tenu de la spécificité de notre ville, qui est ce qu'elle est et nous nous en félicitons, ce n'est pas une critique, loin de là, je pense qu'il faudra adapter des politiques publiques municipales à la réalité de ce que nous connaissons.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je veux dire que le bilan que nous venons de faire des Fêtes de Bayonne, et M. MILLET-BARBÉ le dira puisqu'il a demandé la parole, met l'accent sur l'alcoolisation des très jeunes. Des jeunes très jeunes. Alors que nous faisons un bilan plutôt positif, il s'agit quand même de dire aussi que cette alcoolisation prend des proportions extrêmement importantes dans les jeunes générations. M. MILLET-BARBÉ.

M. MILLET-BARBÉ : Oui, mes chers collègues, il faut en fait savoir deux choses. C'est que, dans un premier temps, le CLSPD de la Ville de Bayonne s'est inquiété de cette situation depuis longtemps. Au point que, avec le Docteur Campagne de l'hôpital de Bayonne, nous avons par exemple mis au point deux rencontres avec le directeur régional Decaux, puisque vous savez que les panneaux publicitaires sont essentiellement sur les panneaux Decaux, de manière à le sensibiliser sur cette question. C'est-à-dire à la fois la question d'affichage de boissons alcoolisées à proximité de l'hôpital, parce que, malheureusement M. Campagne témoigne de ce que quand il reçoit des patients, il a devant ses fenêtres un certain nombre de bouteilles d'alcool qui sont affichées, qui sont quand même assez provocantes d'une certaine manière, notamment pour les patients, mais aussi à proximité des écoles et des collèges. Nous avons donc eu avec ce monsieur, le directeur régional de Decaux, deux réunions intéressantes. Avec un an d'espacement, mais qui ont à chaque fois porté leurs fruits, puisque nous avons demandé à ce que ces affichages ne soient effectivement pas posés à proximité des écoles et du centre hospitalier. S'agissant ensuite des Fêtes de Bayonne, il est évident que nous avons encore beaucoup à faire, c'est clair. Une chose est certaine, nous avons aussi fait pas mal de choses, avec une vraie campagne d'information. Il y a la campagne d'affichage que vous connaissez, mais il y a aussi évidemment la question de la prévention, avec les équipes et les binômes qui se sont succédé au cœur des fêtes pour proposer par exemple aux jeunes de se tester. Ce que beaucoup d'entre eux ont fait, de façon électronique, pour qu'ils puissent au moins prendre conscience de l'état dans lequel ils pouvaient se trouver. Et accessoirement, s'agissant des plus âgés, parce que nous l'avons aussi proposé aux plus âgés, pour qu'ils puissent aussi se rendre compte qu'il était hors de question que, dans l'état où ils étaient, ils prennent leur voiture pour ensuite rentrer chez eux. Mais pour les jeunes, nous avons fait ce travail. Et vous l'avez souligné tout à l'heure, ce jeune de 14 ans, le procureur de la République a donc signalé en conférence de presse hier qu'une procédure était lancée à l'égard de ses parents. Puisque ce jeune de 14 ans, en situation d'ébriété, sera donc en principe poursuivi. Il y a en tout cas une affaire qui va être instruite, dans le cadre d'un délaissement de mineur.

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai compris qu'il y avait une unanimité sur ce rapport, il est donc approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. Constitution d'un groupement de partenaires coordonné par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) en vue de la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, c'est Mme HARDOUIN-TORRE, numéro 8.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui. La Communauté d'agglomération Pays Basque a constitué un groupement de commandes, dont le but est de faciliter l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur son patrimoine, ainsi que sur les communes volontaires. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs immobiliers énergétiques, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Simplement dire que c'est afin de tendre vers une gestion patrimoniale beaucoup plus sobre et efficace, et plus homogène en matière d'énergie renouvelable. Facilitation de tous les dossiers, puisque nous allons travailler en lien avec la CAPB, dont je remercie ici et la CAPB et sa vice-présidente, qui sera à la tête de cette constitution de groupe. S'il y a des questions ou des précisions, Martine pourra donc aussi dire deux mots.

M. ETCHEGARAY : Y a-t-il des questions ? Oui, M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Oui, juste une question concernant la réalité, ou pas, d'un bilan carbone sur les gaz à effet de serre en particulier. Où en sommes-nous au niveau de l'agglomération, de la mairie en particulier ? Est-ce qu'on envisage d'établir un bilan carbone pour pouvoir mener à bien les travaux envisagés ici, dans le cadre de cette délibération ? Je vous remercie.

Mme HARDOUIN-TORRE : Des réunions ont commencé, qui sont justement prévues pour septembre avec les services de la Communauté d'agglomération, sur le fait qu'elle pourrait nous assister pour mettre en œuvre un bilan carbone.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

9. Souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif PATXA'MA et désignation d'un représentant

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN-TORRE, vous poursuivez avec le rapport 9.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui. Le rapport 9, c'est la souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif PATXA'MA et la désignation d'un représentant. La Ville de Bayonne conduit donc depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de développement durable. En lien avec la mise en œuvre de certaines actions inscrites dans son Projet de Transition Écologique et Solidaire, la Ville se propose d'adhérer à la SCIC PATXA'MA, acteur essentiel bayonnais en matière d'économie circulaire, au titre du collège des organismes publics. Au regard des éléments développés dans la note explicative de synthèse,

il est demandé au Conseil municipal de souscrire au capital de la SCIC PATXA'MA à hauteur de 30 parts d'une valeur de 100 € chacune, soit 3 000 €, de désigner votre honorée comme représentante de la Ville de Bayonne, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, dont la signature des actes permettant de finaliser cette souscription. Et simplement, juste indiquer que, là encore, la SCIC PATXA'MA est d'une utilité qu'on ne peut plus remettre en question, qui apporte énormément au territoire en termes de récupération des matériaux, réutilisation des matériaux. Puisqu'au lieu d'envoyer directement à la déchèterie nombre de matériaux de bâtiments, dans le cas de déconstructions, cela permet à des particuliers de les réutiliser. Pour les organes publics, nous l'avons vu avec l'école Le Prissé, ils sont venus démonter l'école, récupérer un certain nombre de portes, de fenêtres ou autres. La Citadelle aussi, d'où l'utilité. Le déchet le plus intéressant, c'est celui que l'on ne produit pas. Et le réemploi de tous ces matériaux apporte effectivement énormément à l'échelle du territoire.

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Oui, juste dire que le modèle économique de la SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif, est un modèle à reproduire le plus possible dans le cadre des politiques publiques, en tout cas où les politiques publiques sont associées aux acteurs associatifs ou professionnels.

M. ETCHEGARAY : Je vous rappelle que nous les avons installés, c'est marqué d'ailleurs, dans le quartier Saint-Bernard, à côté de l'anciennement Chez Mattin, hôtel-restaurant Chez Mattin, dans un hangar qui est quand même relativement important, et ils en sont très satisfaits. Ce travail remarquable qu'ils font, il suffit d'y aller quand c'est ouvert pour se rendre compte de la qualité du travail qui est effectué. Nous mettons aux voix, et je crois qu'il n'y a pas de problème, ni d'abstentions, ni de votes contre. C'est adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

10.Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire Côte Basque Adour (PLUi-CBA) — Avis de la commune après arrêt du projet de PLUi en Conseil communautaire

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, c'est à vous maintenant pour le rapport numéro 10.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire Côte Basque Adour, avis de la commune après arrêt du projet de PLUi en Conseil communautaire. Par délibération du 4 mars 2015, le Conseil d'agglomération de l'ex-Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour (ACBA) a initié l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de son territoire des communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau. Les lignes de force du projet de PLUi ont été partagées avec les Personnes publiques associées, le public ainsi que les Conseils municipaux des 5 communes concernées, dont celui de la Ville de Bayonne lors de sa séance du 5 juin dernier. Le projet de PLUi a depuis été arrêté en Conseil communautaire, le 21 juin 2025. Il comporte 5 pièces présentées dans la note explicative de synthèse. Les communes membres ont la possibilité d'émettre un avis dans les 3 mois à compter de cette date, conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi Côte Basque-

Adour, tel qu'il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 21 juin 2025.

Mme DURRUTY : Merci. Mme BROCARD, c'est donc à vous.

Mme BROCARD : Oui, merci Mme DURRUTY. Ce projet de PLU répond avant tout à des objectifs définis par un cadre législatif, qui fixe depuis maintenant vingt ans, avec l'entrée en vigueur de la loi SRU, solidarité de renouvellement urbain, les mêmes principes d'un développement urbain durable, qui doit être fondé sur la justice sociale et la préservation de l'environnement. Cette loi voulait contrecarrer et réguler le développement urbain des années 80-90, marqué par un étalement urbain libéral calqué sur le modèle californien. Un développement contraire à l'intérêt général, parce que coûteux du point de vue environnemental, bien entendu, mais aussi du point de vue de l'argent public, en multipliant les linéaires de réseaux et de routes à créer, à entretenir, des déchets à collecter, toujours plus excentrés, des transports scolaires à organiser, etc. Or, malgré les lois successives qui ont à chaque fois réaffirmé ces mêmes objectifs, les collectivités locales et leurs élus, comme de grands enfants immatures, ont continué à se développer de la même manière pendant de longues années encore. Alors, avec la prise de conscience plus aiguë des défis environnementaux et de l'urgence climatique, et face aux conséquences déplorables de cet étalement urbain qui isole une partie de la population, et face à la mauvaise volonté des collectivités locales à maîtriser leur développement, l'Etat a fini par imposer des objectifs chiffrés à travers la loi Climat et Résilience et le dispositif du ZAN. On pourra certes toujours regretter un manque d'adaptation à la spécificité des territoires, mais pour autant, nous faisons partie de ceux qui pensent que cette contrainte dans la politique de l'aménagement urbain était nécessaire. De ce point de vue, le projet de PLU y répond. Évidemment, c'est obligatoire. Le coup d'arrêt au grignotage des zones naturelles et agricoles, et à la gabegie environnementale, est donc une bonne chose. Il ne sera pas question pour nous de rentrer dans le détail du règlement et du zonage qui nous est proposé. D'autant que, comme le veulent les procédures, ce projet poursuit son cheminement avec une période d'enquête publique importante. Nous invitons d'ailleurs tous nos concitoyens à s'y intéresser et à participer, parce que ce document majeur parle de la qualité de leur cadre de vie futur, et qu'il fixe des règles de vie commune. C'est d'ailleurs une première remarque que nous souhaiterions faire sur ce document. Les enjeux sont tels, qu'il est important que chaque habitant puisse comprendre le sens de la règle qu'on lui impose. Et ces objectifs sont de bon sens. Ils doivent amener à optimiser les dépenses publiques, et surtout œuvrer à la qualité de la vie collective, tout en veillant, donc, au lien social et au vivre ensemble. Or, de ce point de vue, nous regrettons que dans le document présenté, le règlement et le zonage soient très technocratiques, avec une addition de chiffres et de cas particuliers. Il manque assurément, pour le grand public, de la lisibilité politique au sens noble du terme.

Mais surtout, et c'est là que nous voulons rester très vigilants, pour ne pas dire méfiants, il y a l'objectif affiché et la réalité de la mise en œuvre. Ce que vous dites et ce que vous faites. Vous dites : « forte ambition de transformation de zones urbaines en zones naturelles ». Non, c'est juste qu'à Bayonne, vous décidez de ne pas ouvrir à l'urbanisation des zones naturelles ou agricoles qui étaient possiblement urbanisables. Vous dites que ce projet est censé répondre à la problématique du logement du plus grand nombre. Mais pour Bayonne, c'est bien l'application de votre charte de mixité, sur laquelle nous nous étions déjà exprimés, et, au final, ce sera moins de logements locatifs sociaux et moins de mixité dans les quartiers qui en manquent déjà le plus. En définitive, il y a l'affichage et la réalité de vos décisions d'urbanisme. Je reviens donc sur ce dont nous avons parlé lors de l'ancien Conseil municipal, l'opération qui l'illustre le mieux, le projet du foyer Lormand. Quand le PLU dit « mixité sociale, préservation des jardins, préservation du patrimoine et de ses abords », vous nous proposez la découpe du terrain, la destruction et l'imperméabilisation du jardin et le saccage de la vie patrimoniale sur le Carmel, pour la construction d'un bâtiment à 100 % logements haut de

gamme. De manière plus générale, vous maniez avec beaucoup de malice les prescriptions contradictoires. Celles qui vous permettent d'exonérer de fait de toute mixité sociale, grâce à votre charte de mixité sociale, certains quartiers stratégiques, peut-être du point de vue électoral, que vous mettez en quelque sorte sous cloche et où pourra continuer à sévir la spéculation immobilière. Nous regrettons aussi que ce document, tel que nous pouvons l'apprécier, ne traite que très imparfaitement la question de la qualité de cette urbanisation à venir, en matière de desserte, notamment de mobilité du quotidien, d'équipements et de services publics, avec la disparition de nombreux emplacements réservés, ou en tout cas pas assez d'emplacements réservés pour l'aménagement de voies, de construction d'équipements de quartiers, comme des écoles, des salles associatives ou culturelles, pour les années à venir. Enfin, plus largement et à l'échelle plus globale du territoire, nous restons assez dubitatifs sur la capacité de ce PLUi à répondre aux défis sociaux et environnementaux majeurs, auxquels nous sommes confrontés depuis déjà longtemps : l'attractivité et son impact en termes d'accès à l'habitat et au foncier économique et l'éloignement, toujours plus, de l'habitat des actifs de leurs lieux de travail. Si nous continuons à diriger l'habitat du plus grand nombre vers les périphéries, nous entretiendrons de la frustration sociale et politique, et nous renforcerons l'étalement urbain désastreux dont notre territoire souffre depuis des décennies. Avec son cortège d'effets pervers, tout le monde le sait : congestion des déplacements, pollution, nuisances sonores, risques sanitaires, surconsommation d'espaces naturels et agricoles, surcoûts en termes d'aménagement collectif. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas souscrire à l'avis favorable sans aucune nuance qui nous est proposé, ni aux remarques que vous donnez, et encore moins à la politique d'urbanisme qui est la vôtre depuis maintenant de très nombreuses années. Nous nous abstenons donc sur cet avis à donner.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme Brocard.

Mme HERRERA LANDA : J'aurai une intervention très courte. Nous étions longuement intervenus sur ce sujet lors du dernier Conseil municipal, donc le 5 juin. Notre intervention sera donc très réduite dans le cadre de cet examen à avis préalable, sur ce même Plan Local d'Urbanisme intercommunal Côte Basque Adour. D'autant que se profile l'enquête publique, que nous espérons plus influente sur les mesures de correction que les débats en Conseil municipal. La dernière fois, je vais juste ajouter cela, nous avons d'ailleurs évoqué l'enjeu démocratique. Il est important que la population, qui considère aujourd'hui qu'elle est écartée d'un grand nombre de décisions qui la concernent, puisse être mobilisée grâce à des outils adaptés à un document quand même extrêmement technique. Même nous, il faut y passer beaucoup de temps pour s'y retrouver. Il y a donc tout un enjeu autour de la médiation qui doit être faite dans le cadre de cette enquête publique. Souhaitons qu'elle soit faite. Le 5 juin, M. LACASSAGNE, en réponse à nos questions, vous aviez annoncé deux mesures importantes : la baisse du seuil du nombre de logements à partir duquel la réalisation de logements sociaux devient obligatoire, et l'application par zones de la loi Le Meur-Echaniz. Sur ce dernier sujet, pouvez-vous nous exposer les critères ayant contribué au choix des zonages proposés pour Bayonne ?

M. ETCHEGARAY : Très bien, M. LACASSAGNE va répondre.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Peut-être que je partagerai un certain nombre de réponses, par rapport à vos interrogations, avec Mme HARDOUIN-TORRE. Ce soir, il s'agit simplement de donner un avis sur l'arrêt du PLUi. Puisque vous le savez, la compétence de l'urbanisme est à l'agglomération, et le vote se fera après un certain nombre d'étapes de consultation du public associé. Une enquête publique, en effet, où tout un chacun pourra apporter sa contribution et ses observations.

Vous le soulevez, Mme BROCARD, c'est important que la population puisse s'approprier l'ensemble des documents. Il faut reconnaître que ce projet de PLUi s'appuie sur un projet commun à l'échelle des 5 communes, il a fallu que nous trouvions des éléments communs par rapport à l'ensemble de nos réflexions, menées depuis une dizaine d'années avec une qualité et une structure de ville différentes entre les 5 villes.

Par rapport à l'étalement urbain dont parlait Mme BROCARD, la priorité est pour nous d'encadrer et de maîtriser l'évolution de la ville, et d'orienter les projets ou d'envisager les protections nécessaires, notamment dans les quartiers en particulier. Les grands axes de ce PLUi répondent à des exigences que nous souhaitons sur les 10 ans en matière d'habitat, d'économie, de services, d'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique, et à l'adaptation au monde qui change et qui évolue rapidement. Il concerne aussi la qualité de vie et de ville, pour construire et accompagner la ville de demain. Nous ne raisonnons plus à l'échelle de nos 5 villes à travers nos limites cadastrales, mais nous raisonnons à l'échelle pertinente de nos 5 villes, puisqu'il faut toujours prendre un peu de hauteur. Il faut savoir aussi, mais je ne voudrais pas interférer là-dessus, que nous avons commencé depuis 2 ans le PLUi infra-communautaire Labourd Ouest, entre Boucau et Hendaye. Nous menons donc en parallèle ces réflexions. Il ne s'agit pas d'un simple règlement d'urbanisme avec des règles, mais d'une réflexion qui s'appuie sur une vision partagée, sur le mode d'évolution possible et acceptable, avec un objectif de modération encadré. C'est un PLUi dit « morphologique ». Il ne s'agit pas que d'émettre des règles, c'est aussi élaboré avec un rapport de compatibilité pour des projets futurs, qui fera appel à un urbanisme négocié. Urbanisme négocié, que nous faisons déjà depuis de nombreuses années. Notre réflexion prend en compte la transition écologique et solidaire, le paysage, la qualité de vie des quartiers est une clé de voûte de nos réflexions, que nous avons menées.

Je vais simplement rappeler, notamment pour ceux qui nous écoutent, les lignes de force de notre projet. C'est le respect du ZAN, avec environ 70 hectares de terres reclassées en N ou en A. Les terres reclassées sont effectivement les terrains qui étaient en 2AU. Si elles étaient déjà en N ou en A, je ne peux pas les reclasser deux fois. Il a donc fallu faire tout ce travail. À l'échelle de l'agglomération, c'est un total de 340 hectares de zones constructibles qui seront reclassées en zones naturelles ou agricoles. Il s'agit en fait de sauvegarder les espaces naturels, agricoles et forestiers, et la biodiversité avec aussi, effectivement, des corridors écologiques. Notre volonté, dans ce PLUi, est aussi d'organiser un maillage au cœur des quartiers, avec des centralités. En mettant la place du vélo et la ville du quart d'heure, qui est un sujet sur lequel nous travaillons. C'est aussi, peut-être que Mme HARDOUIN-TORRE en parlera, plus de nature dans les projets, avec par exemple, la protection d'arbres que nous avons réalisée. Par rapport à notre règlement, qui est morphologique, c'est la création d'OAP thématiques pour une qualité de vie et de ville. Je ne vous résume pas les 4 items.

Et effectivement, il s'agit aussi de produire des logements accessibles et des logements sociaux, avec de nouvelles règles, Mme HERRERA LANDA, à partir de 3 logements. Dans notre charte de mixité sociale, nous avons défini jusqu'à 9 logements. Nous sommes descendus à partir de 3 logements. Nous conserverons notre charte de mixité sociale, qui sera toujours appliquée avec des prix maîtrisés. Il faut savoir que nous souhaitons des prix en dessous de 4 200 euros par mètre carré et, dans certaines opérations, notamment au Prissé, nous sommes arrivés à avoir des prix maîtrisés à 4 000 euros. C'est beaucoup moins que la référence communautaire, qui est de 5 191 euros en zone B1. Vous l'avez relevé, Mme HERRERA LANDA, c'est effectivement aussi la création de résidences principales pour les nouveaux projets loi Le Meur-Echaniz. Pour développer cette projection, nous avons vérifié, par rapport au zonage, les potentialités que nous pourrions avoir dans les quartiers. Quand je dis « potentialité », ce n'est pas forcément des projets qui vont se réaliser. Mais pour pouvoir mettre des zonages, il faut pouvoir extrapoler en terme environnemental et de projections de construction. Nous

avons donc déterminé une carte, elle est dans le document qui a été fourni, dans laquelle vous pouvez voir l'ensemble des zones. Mais ça ne veut pas dire que, dans ces zones-là, nous aurons absolument des projets qui pourront sortir.

Par rapport à ce que vous disiez, Mme BROCARD, nous avons justement déterminé dans la charte de mixité sociale un certain nombre de quartiers, dans lesquels il nous semblait qu'il y avait un déséquilibre en matière de logements sociaux, notamment par rapport à la rive gauche. Dans la charte de mixité sociale, nous avons défini avec différentes couleurs sur ce plan, que vous ne voyez peut-être pas à l'écran, mais qui est disponible, des zones où nous souhaitons effectivement augmenter le logement social. Par rapport à la production des logements sociaux, si nous avons diminué la capacité et la réduction des logements, je le rappelle à chaque fois depuis 2014, avec notre maire, nous avons diminué 60 % de la construction qui ne correspondait pas aux besoins de la population, nous avons réussi, à travers des opérations d'aménagement telles que nous l'avons au Prissé, à répondre aux besoins de la population. Nous avons dernièrement une présentation du projet du Prissé, avec les futurs habitants. Monsieur le Maire, qui n'a été pas surpris puisqu'il s'en doutait, a pu noter la satisfaction des jeunes qui nous ont remerciés, qui ont remercié, en particulier le maire, de pouvoir produire des logements à prix maîtrisés, sans quoi ils auraient été obligés de partir à 40 ou 50 kilomètres. Comme le disait Mme BROCARD, il faut effectivement éviter l'étalement urbain. Cela pour vous dire que l'on peut donc aussi arriver à traiter à travers les logements sociaux, et répondre aux besoins. Et je dirais que, si nous voulons répondre en matière de logements sociaux, et trouver cet équilibre, il me semble que ce sont seulement des opérations d'envergure, des projets urbains maîtrisés, des projets publics, qui nous permettront d'atteindre effectivement les objectifs que nous nous fixons. C'est ce que nous faisons au Séqué 3, où nous aurons bientôt une présentation. C'est d'ailleurs vendredi soir. Voilà ce que je pouvais donner, puisque vous avez été assez succinctes dans vos commentaires. Vous avez parlé de la mixité dans les quartiers, je viens d'en parler, et le logement pour le plus grand nombre, c'est ce que nous faisons. Puisqu'effectivement, dans toutes les opérations, nous arrivons à être au-dessus des objectifs. Il faudrait créer 35 % de logements sociaux pour maintenir nos équilibres, et avec les opérations d'aménagement que nous menons, nous sommes à 45 % de logements sociaux.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ABADIE.

M. ABADIE : Milesker. Deux réflexions, par rapport à ce que vous venez de dire, M. LACASSAGNE. Vous avez dit qu'au regard de la transition écologique, il est donc prévu que 344 hectares de terres, jusqu'ici constructibles, soient rendus à la nature et à l'agriculture. Mais à l'inverse, me semble-t-il, de ce que j'ai lu, le PLUi ne précise pas combien d'hectares de zones naturelles ou agricoles vont devenir constructibles ? C'est ma première réflexion. La deuxième, le PLUi ce sont donc bien sûr des orientations générales. Mais il nous semble, et nous le regrettons, que le PLUi ne propose pas que les cinq communes de notre territoire, à l'instar de Bidart et dans le cadre de futurs programmes immobiliers, s'engagent à réaliser à minima 70 % de logements locatifs sociaux. Pour ceux qui nous écoutent, je rappelle donc que 70 % de la population est éligible aux différentes strates du logement social.

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE ?

M. LACASSAGNE : Juste une réponse par rapport aux logements sociaux. Si Bidart prévoit effectivement 70 % de logements sociaux, c'est qu'aujourd'hui ils n'atteignent pas le seuil du SRU. Nous, à Bayonne, nous sommes à 28 %. Comme je l'ai déjà indiqué, il faut aussi qu'il y ait une répartition dans le territoire pour accueillir différentes populations. Pas seulement du BRS ou du privé, mais aussi du PLAI et du PLUS. C'est ce que nous faisons, et nous souhaitons

aussi que chacun puisse le partager dans ce PLUi à cinq, mais aussi dans le PLUi à 23 que nous allons réaliser.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je peux juste répondre deux mots.

M. ETCHEGARAY : Oui, Mme HARDOUIN-TORRE, et ensuite M. ESTEBAN.

Mme HARDOUIN-TORRE : Les zones qui étaient naturelles avant, elles restent naturelles. On ne va donc pas préciser que des zones naturelles vont devenir constructibles, puisqu'elles restent naturelles. Il n'y aura pas de construction, c'est interdit. C'est interdit, ça ne nous est pas autorisé.

Mme HARDOUIN-TORRE : Non, ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même chose, M. ABADIE. Je vais surtout répondre à Mme BROCARD, par rapport à ce qu'elle a pu dire. Je ne partage pas la conclusion, évidemment, mais je partage par contre nombre de vos remarques. En tout premier lieu, parce qu'il est vrai que la loi Climat et Résilience nous oblige. Et fort heureusement que le législateur a décidé, à un moment donné, de stopper cette inflation au tout béton et à l'étalement urbain. C'est vrai qu'établir un PLUi à cinq n'est pas simple. Quand on est deux dans un mariage, il faut des concessions. Alors un mariage à cinq ! Déjà, je n'en connais pas. Mais en tout cas, c'est sûr que les concessions sont particulièrement... C'est vrai que cela demande à chacun de faire des efforts et des discussions, qui font qu'aujourd'hui, ce document est ce qu'il est. Oui, il est technocratique. Oui, il n'est pas simple. Et les enquêtes publiques sont là aussi pour permettre aux citoyens d'accéder à l'information, de demander au besoin de l'aide, s'ils ne savent pas l'utiliser par eux-mêmes. Parce que je l'entends parfaitement, et je ne suis pas certaine que, même ici, nous soyons tous en mesure de maîtriser le document tel qu'il est présenté. C'est normal, c'est un document qui est finalement plus à destination des services lorsqu'ils instruisent les permis, qu'à destination de nos citoyens. Je rejoins par contre une partie de ce que vous disiez sur son esprit, et je défendrai malgré tout l'esprit de ce PLUi. Je partage le fait qu'il faut arrêter l'étalement urbain. Mais par contre, je le défendrai dans le sens où il promeut la construction en verticalité. Et c'est un vaste sujet, que de dire qu'il faut construire sur la ville, reconstruire la ville, surtout pas s'étaler. Il faut aussi faire un gros travail de pédagogie auprès de nos concitoyens, parce que les immeubles ne sont pas toujours considérés avec un regard positif par ceux qui se retrouvent avec la construction à côté de chez eux. C'est toujours le même problème de vouloir loger, mais de loger où et de loger à proximité de chez qui ? Donc, là aussi, il y a de la pédagogie à faire. Il y a aussi un travail d'esthétisme et de qualité. L'immeuble peut être qualitatif, avec des matériaux notamment biosourcés. Tout cela, ça se travaille. Le PLUi est un outil pour ce faire. C'est un outil qui nous permet aussi d'imposer des coefficients de pleine terre, d'imposer la plantation d'arbres, et pas simplement de petites pelouses avec trois fleurs plantées. Il y aura vraiment des obligations qui existeront, au même titre que replanter des arbres pour la construction de places de parking. Parce que nous sommes toujours dans ces injonctions paradoxales, de vouloir sortir la voiture de la ville et d'en même temps considérer que la voiture, pour certains, restera malgré tout nécessaire. Il faut donc à chaque fois tenir les enjeux, loger, protéger la nature, permettre des mobilités douces, mais permettre à ceux qui ne peuvent pas les utiliser d'avoir recours aux véhicules. Tout ceci, évidemment, en tenant compte des impératifs de toutes et tous. Je ne vais pas aller plus loin, nous avons déjà bien débattu à ce sujet par deux fois en Commission et au précédent Conseil. Je ne peux effectivement que souhaiter que les citoyens, lors des consultations, des enquêtes publiques, se rendent auprès des personnes qui y seront pour prendre toutes les informations nécessaires. Le souci, aujourd'hui, c'est aussi d'accéder, d'avoir envie d'aller dans ces réunions publiques. On voit les résultats, souvent il n'y a pas beaucoup de personnes qui se déplacent. Mais ça, nous ne pouvons rien y faire.

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE. Non, d'abord M. ESTEBAN, qui a demandé la parole.

M. ESTEBAN : Oui, merci, Monsieur le Maire. Effectivement, les questions de plan d'urbanisme sont très techniques et complexes à expliquer à la population. Faire en sorte que le maximum de gens puisse participer à une concertation, à des enquêtes, à des réunions également, c'est un enjeu. On sait que le public n'est pas très nombreux, alors que la question essentielle, pour la population concernée en tout cas, c'est celle du logement. Je suis assez content que nous ayons un paragraphe spécifique sur cette question du logement, ici à Bayonne, sur le logement social, les logements à prix abordables pour de l'acquisition, la question de l'application de la loi Le Meur-Echaniz pour limiter les résidences secondaires. Bref, des tentatives d'outils, ou des outils véritables, pour essayer de diminuer le prix d'un marché qui reste quand même très spéculatif. Nous sommes une ville et une région particulièrement attractives sur le plan touristique. Et nous voyons, tant ici qu'au sein de l'agglomération, des tentatives pour favoriser l'accessibilité au logement pour toutes et tous. Je m'interroge quand même sur les autres communes. Les enquêtes publiques, les concertations, comment seront-elles menées ? Je n'ai pas connaissance de logements à prix abordables, négociés avec les promoteurs, sur les communes environnantes. Nous faisons partie d'un pôle de cinq communes. Il y en a d'autres, puisque les PLUi sont en cours d'achèvement ou seront également terminés. Et j'ai bien peur qu'au niveau de la population, il y ait un certain manque de vision. L'agglomération devra en tout cas être particulièrement forte en matière de communication, pour pouvoir apporter une réponse ou essayer de prendre en compte des souhaits en matière de logement, qui vont avant tout être municipaux. C'est un peu mon interrogation. L'élément qui manque, il me semble, qui est également peu présent à l'échelle de l'agglomération, c'est une tentative de vision des pouvoirs publics sur l'influence que l'on pourrait avoir sur le logement locatif privé. Où là, le marché est libre. C'est la loi du marché. C'est vrai que nous avons beaucoup de difficultés, en tant qu'élus, à intervenir à ce niveau.

M. ETCHEGARAY : Sauf l'encadrement des loyers.

M. ESTEBAN : Sauf l'encadrement des loyers, effectivement. Comment veiller à ce que cet encadrement soit réellement appliqué ? Je pense que c'est le dispositif d'avenir important ici, pour notre région attractive, je dirais même trop attractive. *Milesker entzuteagatik.*

M. ETCHEGARAY : Merci. M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Rapidement, j'ai trouvé quelques chiffres pour répondre à la question de M. ABADIE, tout à l'heure. Je ne vais pas vous noyer avec les chiffres, je vous ai dit que nous avons 344 hectares de zones urbaines qui sont rendues en zone N ou A. Il faut savoir qu'à l'échelle de nos cinq villes, nous aurons 3 515 hectares de zones A et N, soit 42 % du territoire de la CBA. C'est pour montrer l'importance. Au niveau de l'ensemble de la CBA, nous aurons 97 hectares de zones U et AU pour la période 2025-2040, contre 433 au PLU actuel. Nous allons donc diminuer de quatre fois la possibilité de construire sur un certain nombre de terrains, il va falloir faire de la densité et du renouvellement de la ville sur la ville.

Je ne sais pas si j'ai été clair tout à l'heure, par rapport aux critères, à la servitude de résidence principale. Nous avons déterminé dans la ville un certain nombre de quartiers, où nous allons avoir de la modération, c'est-à-dire que l'on souhaite préserver la qualité urbaine de nos quartiers. Je ne dis pas qu'on ne pourra plus rien construire, mais les projets seront revus différemment et plutôt à la baisse. Parce que, pour nous, l'intérêt est de préserver nos quartiers, la qualité architecturale. Nous avons d'ailleurs fait tout un inventaire patrimonial, Mme CASTEL a participé à tout ce travail, avec moi et différentes personnes. Nous avons donc déterminé les zones de modération, en dehors desquelles, en fonction du classement sur le

PLU, nous avons déterminé des zonages sur lesquels des projets potentiels pourraient sortir. Et c'est à partir de ces projets potentiels, qui peuvent sortir ou qui ne sortiront pas, d'ailleurs, puisque tout le monde n'est pas vendeur de son terrain ou de sa maison, que nous avons déterminé ces zonages. Sachant que les résidences principales, pour Bayonne, sont beaucoup plus importantes, puisque nous avons peu de résidences secondaires. De mémoire, nous sommes à 4,4, Monsieur le Maire. Et dans les opérations d'aménagement, excusez-moi, je reviens au Prissé et nous l'aurons aussi au Séqué 3, nous arrivons à aiguiller les promoteurs, de façon à tendre vers 100 % de logements principaux.

M. ETCHEGARAY : Merci. Allez-y, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : C'est plutôt une question qui relèverait de commission, mais j'y pense : est-ce qu'il y a un zonage particulier des résidences secondaires sur la ville ? Est-ce qu'il y a des quartiers ? La réponse n'est pas forcément à amener ici, en Conseil municipal, mais j' imagine qu'il y a une concentration particulière sur certains quartiers de la ville ? Ce serait intéressant que l'on puisse en avoir connaissance.

M. ETCHEGARAY : Vous pouvez répondre ? Malheureusement, il n'y a pas de data là-dessus.

M. ETCHETO : On a un chiffre général sur la ville, mais on ne sait pas le cartographie, le zoner ?

M. ETCHEGARAY : Nous ne sommes pas encore capables de le dire encore. Plutôt dans le centre historique, quand même, plutôt dans l'ancien que dans le neuf, aussi. Maintenant, après avoir dit ça, je ne peux pas vous dire plus de choses. Par contre, je crois que la question a été posée par Mme HERRERA LANDA tout à l'heure : quels sont les critères, la critérisation, qui permettent de justifier un zonage où l'on considérera qu'il ne faudra que, ou une proportion, de résidences principales ? M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Je ne vais pas vous donner les éléments de critères, puisque nous ne les avons pas déterminés dans l'ensemble. Pour l'instant, nous avons déterminé des zonages. Peut-être que l'on pourra compléter, puisque nous pourrons donner des informations complémentaires.

M. ETCHEGARAY : Mais il faudra y arriver. Car comprenons-nous bien, l'efficacité de la servitude dont nous parlons, issue de la loi Le Meur-Echaniz, passe par un zonage. Nous l'avons bien compris. Servitude, et s'il n'y a pas un zonage... Comme les servitudes de curetage dans les centres historiques, où l'on dit qu'on ne peut pas construire parce qu'il va falloir démolir, c'est au millimètre. C'est en tout cas une question de zonage et cela supposera un travail considérable. Nous parlions d'Alexandre Mélissinos tout à l'heure, c'est à lui que nous devons la fabrication du plan de sauvegarde, qui nous a ensuite permis d'avoir une véritable cartographie de la servitude. Vous avez raison de poser cette question. Je ne suis pas capable de vous répondre non plus, il faudra pourtant que nous y arrivions.

La loi Le Meur-Echaniz a quelques mois, elle n'est pas très ancienne. Et nous sommes là, vous l'avez d'ailleurs dit, Mme BROCARD, à devoir appliquer dans l'urgence cette loi Climat et Résilience, qui est de 2021. À l'échelle de l'ex-ACBA, nous sommes en fait en train de vouloir climatiser nos documents d'urbanisme, au sens d'appliquer la loi Climat et Résilience. Nous l'avons fait à marche forcée, enfin, nous avons mis du temps, mais la dynamique est venue de Bayonne. Je sais bien que nous sommes en réunion publique, mais je le dis, nous n'aurions pas été là, les choses n'auraient pas avancé autant. Nous sommes parmi les communes qui avons fait le plus d'efforts sur le nombre d'hectares reversés dans les espaces naturels,

agricoles et forestiers, M. LACASSAGNE l'a dit, c'est lui qui a bien évidemment suivi tout cela. Et quand vous dites, Mme BROCARD, que ce phénomène d'étalement urbain est quelque chose de très grave, vous avez complètement raison. Mais il s'est opéré beaucoup plus à la périphérie de Bayonne que dans la ville de Bayonne. Nous sommes une ville où 80 % des habitants sont dans des collectifs. Nous n'avons que 15 ou 20 % des gens qui sont dans les pavillons. Ce n'est pas le même pourcentage à Anglet. Par contre, c'est le même pourcentage à Biarritz. Biarritz est une ville dense, dans laquelle il y a beaucoup plus de collectifs. Peut-être même plus que chez nous, du reste. Nous nous trouvons donc là à devoir vivre ce type de situation, où nous avons, dans les années 70... J'en sais quelque chose, je suis issu de l'intérieur du Pays Basque. Et je me rappelle, dans mon village natal, le nombre de lotissements qui ont été faits dans les années 60, 70, et depuis lors. C'est là que vous voyez la difficulté qu'ont aussi ces communes, parce que, dans ces lotissements, les lots sont souvent vendus à des personnes venues de l'extérieur, qui ont acheté ces lots de lotissements à des prix de plus en plus élevés. On ne le dit pas, ce n'est pas forcément des résidences secondaires, les maisons se trouvant dans ces lotissements. Autrement dit, le problème de la loi Climat et Résilience met en particulier en évidence le fait que l'on pourrait croire qu'il n'y a pas d'îlots de chaleur dans les lotissements, parce qu'au fond, ce sont des jardinets, faux ! Vous le savez évidemment, Mme BROCARD, vous êtes une professionnelle. Je ne vais pas citer les communes alentour de Bayonne, qui ont plus d'îlots de chaleur que nous et qui ont beaucoup de lotissements. Cela pourrait paraître paradoxal, ça ne l'est pas. Et quand je vois, je ne vais pas citer les communes qui le font, des opérations récentes ou en cours qui sont en train de faire du R+2 sur des hectares, heureusement que nous faisons cela sous le contrôle du préfet. Et je sais que le préfet a l'intention d'être particulièrement regardant sur l'exigence de densité. Nous ne réglerons pas la question sans densité. Nous connaissons tous le syndrome NIMBY : pas dans mon jardin ou dans mon arrière-cour. C'est plus exactement arrière-cour, mais pas dans mon jardin, surtout pas ! Ces phénomènes ne sont pas faciles à gérer, même politiquement, parce que nous connaissons tous nos concitoyens. Quand nous avons fait l'opération du Prissé, pour le coup, il y a beaucoup de pavillons autour de l'opération du Prissé, c'est un secteur pavillonnaire, il a fallu beaucoup expliquer à la population alentour qu'il ne fallait pas qu'elle s'inquiète de ce qui se passerait à côté de chez elle. Ces personnes nous ont dit : « 350 logements, comment ça va se faire, etc. » ? En réalité, c'est toujours cette peur de pouvoir partager le paysage. Et quand je dis « pas dans mon jardin », ce n'est pas le jardin de la personne. C'est le terrain voisin dont on espère qu'il sera inconstructible à jamais. Reconstruire la ville sur la ville est loin d'être si simple qu'il n'y paraît. Or, le besoin de la population de se loger, chez nous, vous le savez, parce que nous partageons tous ce point de vue, est un besoin capital. Voilà, je propose de mettre aux voix. J'ai besoin de faire voter cela ? Oui, nous votons sur l'avis. Est-ce qu'il y a, sur l'avis favorable, des abstentions ? M. ETCHETO et le groupe, donc. Vous votez pour, M. ESTEBAN. Abstention pour M. BOUTONNET-LOUSTAU, et abstention aussi pour le groupe de M. BERGÉ. Et Mme BENSOUSSAN, vous votez ? Abstention également. Vous l'avez dit, très bien, je vous le fais donc répéter. Comme ça les services sont au clair. Merci pour ce débat de qualité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstentions : 11, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

11. Projet d'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés — Avis de la Commune avant approbation de la procédure de mise en compatibilité du PLUi

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est M. LACASSAGNE encore, rapport 11.

M. LACASSAGNE : Il s'agit du projet d'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés, avis de la Commune avant approbation de la procédure de mise en compatibilité du PLUi. Lancée en juillet 2023, la procédure de MECDU a pour objet de compléter l'offre de soins sur le secteur Belharra, d'apporter une solution d'hébergement temporaire non médicalisée à proximité de la clinique, et de proposer des places de stationnement mutualisées pour les agents de la clinique. L'enquête publique a conclu sur un avis favorable du commissaire enquêteur, avec réserves. Le projet de MECDU est modifié en conséquence, avant approbation au prochain Conseil communautaire. Par conséquent, conformément à la charte de gouvernance politique accompagnant le transfert de compétence « documents d'urbanisme » du 23 septembre 2017, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la déclaration de projet relative au projet d'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bayonne, conformément aux pièces contenues dans le dossier annexé, avant une approbation en Conseil communautaire de l'agglomération Pays Basque.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il y a Mme HERRERA LANDA, qui peut s'exprimer.

Mme HERRERA LANDA : Une intervention courte, là encore sur ce dossier, pour reconnaître la pertinence des conclusions de l'enquête publique et des préconisations du commissaire enquêteur, qui conduisent à une modification notable du projet dans ses conditions et modalités de constructibilité, et dans le nombre de chambres, y compris touristiques, intégrées jusqu'alors de manière très masquée, comme le souligne le préfet dans son courrier, et la réduction des places de parking annexées. Par contre, le refus du groupe Ramsay d'accueillir cet équipement sur un parking existant, en le réaménageant, et les problèmes de circulation dans le quartier, bien mentionnés dans l'enquête publique, ne sont pas mentionnés dans la délibération. Plus globalement, nous constatons que votre majorité consacre beaucoup de son temps et de son énergie au développement du secteur médical privé : Belharra, le centre d'oncologie, l'esplanade de la gare, le projet de Pôle santé à la place des Gascons, qui fait l'objet d'une délibération dans ce même Conseil municipal, la délibération 38, pour un déclassement du domaine public. Nous espérons que le secteur de la médecine publique, aujourd'hui en grande difficulté, bénéficiera à l'avenir du même traitement médical et non chirurgical. Nous évoquons ici l'amputation, comprendre la vente à un promoteur d'un terrain à bâtir de 8 700 m², votée dans cette enceinte au mois d'avril, M. ETCHETO l'a évoqué tout à l'heure. Il s'agit donc de la vente d'une propriété municipale, supposant le retrait de cette parcelle du bail emphytéotique de 30 ans, signé avec l'hôpital, destinée à développer de manière bien plus limitée à présent des activités d'accueil psychologique des enfants et des adolescents. Pour revenir plus directement au texte de la délibération, pourriez-vous nous éclairer sur le sens de la phrase suivante : « Cette offre — donc hôtelière — cherche à répondre aux besoins d'hébergement d'hôtellerie touristique 3 étoiles, recherchés par la Commune pour compléter l'offre existante et permettant son équilibre hebdomadaire » ?

M. ETCHEGARAY : Je n'ai pas compris la fin.

Mme HERRERA LANDA : « Cette offre — il s'agit donc de l'offre hôtelière — cherche aussi à répondre aux besoins d'hébergement d'hôtellerie touristique 3 étoiles, recherchés par la Commune pour compléter l'offre existante et permettant son équilibre hebdomadaire ». C'est ce qui est écrit dans la délibération.

M. ETCHEGARAY : Il y a marqué hebdomadaire ?

Mme HERRERA LANDA : Oui.

M. ETCHEGARAY : Je cherche. Écoutez, je m'arrête.

Mme HERRERA LANDA : De qui parle-t-on, et de quel équilibre parle-t-on ?

M. ETCHEGARAY : Oui. Équilibre, oui.

Mme HERRERA LANDA : Pour ceux qui nous écoutent, il y a à la fois des chambres liées à l'institut du vieillissement et du sport, pour accueillir des patients en récupération en attente de rendez-vous tôt le lendemain, etc., mais il y a aussi, en fait, un projet associé qui était peu mentionné dans le dossier initial, et sur lequel le préfet est intervenu pour dire qu'il fallait en parler d'une manière un peu plus directe. En demandant d'ailleurs de réduire la voilure du nombre de chambres d'hôtel, je crois que c'est 69 qui est précisé, alors que ce chiffre, qui est mentionné dans les conclusions de l'enquête publique, n'est pas repris en tant que tel dans la délibération. Que veut dire cette notion ? En tout cas, nous n'avons pas compris de quel équilibre il s'agissait.

M. ETCHEGARAY : EH bien écoutez, M. LACASSAGNE, qu'est-ce que c'est « hebdomadaire » ?

M. LACASSAGNE : C'est un élément dont il me semblait que nous avions déjà parlé en Commission stratégie urbaine, puisqu'il me semblait que la question avait été posée, était revenue. Nous suivons effectivement l'avis du commissaire enquêteur pour réduire le nombre des chambres, puisqu'il a mené une enquête auprès de différents établissements. Il faut quand même savoir qu'il va y avoir un équilibre global par rapport aux chambres et les nuitées qui vont être envisagées. Mme DURRUTY pourra peut-être compléter mes propos par rapport à l'hospitalisation. Le principal, c'est effectivement l'accueil des familles ou des patients, qui viendront la veille quand ils ont une opération à 7 h du matin. Puisqu'il y a d'autres formules et il n'y a pas de chambres particulières, ils peuvent maintenant arriver ensemble avec la famille. Dans la semaine, il y a donc effectivement des chambres qui seront prévues pour les patients. Par contre, par rapport à l'économie globale du projet, il faudra bien que les chambres qui ne servent pas pendant la semaine, servent aussi le week-end. Sachant que nous avons des demandes, notamment par rapport à l'EHPAD qui est à côté. On ne voit pas comment l'hôtel pourrait fonctionner, en disant que c'est fermé le samedi et le dimanche. Sachant aussi qu'il faudra qu'il soit ouvert le dimanche en fin d'après-midi, pour ceux qui se feront opérer le lundi matin.

M. ETCHEGARAY : On comprend mieux le qualificatif d'hebdomadaire. Ça y est.

M. LACASSAGNE : Ensuite, Mme DURRUTY pourra y répondre aussi, les différentes opérations menées notamment en matière de santé, c'est le sujet que j'abordais tout à l'heure, c'est la ville du quart d'heure. Il faut aussi faire revenir dans des quartiers un certain nombre de spécialistes, qui sont allés à l'extérieur. Je ne parle pas de cette opération-là, mais en global, puisque vous avez posé la question du global, cela a été le cas au niveau de la gare, ce sera

aussi le cas à Sainte-Croix. Aujourd'hui, nous recherchons la ville du quart d'heure, que l'on ait le moins de déplacements à réaliser dans la ville et que l'on puisse trouver dans son quartier, ou proche de son quartier, des spécialistes et différents médecins. Mais je laisse Mme DURRUTY compléter.

Mme DURRUTY : Alors d'abord, je veux m'inscrire en faux par rapport à ce que vous avez dit, Mme HERRERA LANDA, au fait que nous ne défendons que des projets privés. C'est faire offense à tout l'engagement que nous essayons de porter, à tous les projets médicaux et bien sûr liés à l'hospitalisation et au développement de toutes les thérapeutiques nécessaires pour le territoire. Parce que le besoin est croissant, bien évidemment. C'est aussi faire abstraction de toutes les collaborations public-privé, qui sont aujourd'hui devenues indispensables. Je dis bien indispensables. Qui, aujourd'hui, sait que lorsqu'il va en cardiologie au centre hospitalier de la Côte Basque, il est dans un établissement privé? Parce que c'est un groupement de coopération sanitaire privé, avec une coopération. Nous en avons encore parlé, puisqu'il y a des sujets de financement qui se posent sur l'investissement. Certes, c'est l'hôpital qui a payé les investissements, notamment les derniers en cours, mais c'est une collaboration public-privé et c'est un établissement de nature privée. Donc tout cela, cette différenciation et cette opposition systématique, est d'un autre temps. Et quand on parle du traitement des cancers, tout le monde sait aujourd'hui que la prise en charge est bien évidemment faite à partir de collaborations public-privé. Actuellement, une forte sollicitation a notamment été faite par rapport à un besoin de prise en charge par les oncologues de l'hôpital, qui sont venus à la rescousse. Il n'y a pas d'autre mot. À d'autres moments, c'est un sujet pour ma part et aussi pour Mme BRAU-BOIRIE, nous échangeons très régulièrement avec le groupe Ramsay, avec le centre hospitalier de la Côte Basque, pour essayer au quotidien d'aller encore plus loin dans les coopérations qui sont les nôtres.

Concernant ce projet d'institut du sport et du vieillissement, pour avoir rencontré Mr le Maire et été présente avec M. LACASSAGNE et Mme BRAU-BOIRIE à l'entretien conclusif avec le commissaire enquêteur, il était totalement enthousiaste par rapport au projet, à la pertinence en termes d'apports, en termes de soins qu'il pouvait y avoir. Il faut le dire. Notamment, bien sûr, d'un point de vue du vieillissement, parce que c'est un vrai sujet. Aujourd'hui vous le savez, compte tenu de nos âges, c'est en tout cas le mien et vous êtes aussi concernés, nous avons tous autour de nous des gens âgés, des parents ou des amis, qui ont plus de 90 ans et qui sont à domicile. Et qui, à des moments donnés, ont forcément besoin d'être pris en charge. Ces prises en charge, qui parce qu'une intervention va être nécessaire, qui parce qu'une réhabilitation va être nécessaire, il faut aujourd'hui des structures pour les apporter. La question de l'intervention, par exemple, si intervention il doit y avoir, se pose. Et après la question de comment la personne peut être prise en charge, pouvoir en toute réassurance continuer son chemin à son domicile, comme elle le souhaite. Il faut absolument que de telles structures existent. Cela a été largement partagé, ça fait quand même des mois, voire des années, plusieurs années, d'ailleurs. J'ai encore eu un des praticiens ce matin, qui me disait l'impérieuse nécessité de pouvoir aboutir sur ce sujet. Le sujet aussi de la prise en charge des urgences liées au sport, avec là encore des plateaux et une complémentarité avec ce que nos services d'urgence, publics et privés, peuvent apporter. Tout cela a donc une véritable pertinence, et je crois que personne ne peut la remettre en question.

Après, la question de l'hébergement. Là aussi, M. LACASSAGNE a très bien répondu. Aujourd'hui, il s'agit clairement d'une offre mixte, si je peux m'exprimer ainsi. C'est un projet d'hôtel hospitalier, qui est un statut bien connu que l'ARS cautionne bien évidemment, voire même appelle de ses vœux, parce que nous n'avons pas de telle offre sur notre territoire. Et une complémentarité, aussi, dans notre offre d'hébergement, qui ne sera pas uniquement dédiée à de l'hébergement touristique, mais qui sera forcément, à terme, une offre d'hébergement qui pourra être utilisée par toutes les familles ou les gens qui viennent aussi en ambulatoire. Il faut s'en féliciter. Par exemple, j'ai encore vu hier soir un message d'une

personne qui, du sud des Landes, cherchait quelqu'un pour l'amener à Belharra, ce matin à 7 h. C'était un simple appel à bonne volonté. Certaines situations de prise en charge, et surtout le périmètre dans notre territoire de santé, font que ce type de projet est indispensable. Et il faut, à ce stade, saluer la mobilisation des acteurs de santé qui se sont très, très longuement mobilisés, Monsieur le Maire, pour que ce projet puisse aboutir. Il offre un complément indispensable dans notre territoire, et va tout simplement nous permettre de rayonner encore plus, comme il se doit.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme Brocard.

Mme BROCARD : Oui, très rapidement, parce que je voulais revenir sur l'équilibre. Il faut quand même y revenir. Le problème du privé, c'est finalement quand il se fait au détriment du public, ou en tout cas quand il bénéficie de largesses ou d'aides des pouvoirs publics. Sur ce projet, justement, nous remercions le commissaire enquêteur. Ce projet est sur le site de Belharra, mais il fallait justifier d'un intérêt général.

M. ETCHEGARAY : Non.

Mme BROCARD : En face, dans le secteur, excusez-moi. Mais j'étais bien là-dessus, j'étais bien au bon endroit. En tout cas, on concentre quand même des usages et des services médicaux. Mais il s'agissait là de justifier d'un intérêt général, pour déclasser une zone. Et le commissaire enquêteur a dit : « il faut trouver un équilibre, vous ne pouvez pas proposer trop d'hébergement commercial, par rapport à l'intérêt que doit avoir le projet pour bénéficier de ce déclassement ». Pour le coup, le commissaire enquêteur a fait son travail et c'est bien que vous l'ayez suivi. Nous retrouvons de l'intérêt général.

M. ETCHEGARAY : D'accord, merci Madame. Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : L'intérêt général, pour les patients, c'est aussi de pouvoir être bien accueillis. Et pour beaucoup de patients, par souci d'économie, de rester le moins longtemps dans un établissement pour pouvoir sortir vite. Une journée d'hospitalisation, en clinique ou à l'hôpital, coûte terriblement cher. Et c'est vrai qu'avant d'aller en centre de réadaptation, ce type d'équipement peut être extrêmement utile. Il y a une demande, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de personnes qui viennent de très loin, et pour qui c'est très difficile de trouver sur place, à Bayonne, à proximité de l'hôpital ou de la clinique Belharra. Parce qu'il faut effectivement aller très tôt dans ces centres de soins. Nous avons donc vraiment besoin de cette demande, je l'ai entendue ces derniers mois, je l'ai vécue personnellement. Je sais très bien que c'est extrêmement compliqué et que pour des gens très âgés, il y a besoin de ce petit sas avant de revenir à la maison, c'est-à-dire la peur d'être seul dans sa maison. C'est vrai que ce type d'équipement est un peu nouveau, c'est très lié au vieillissement de la population. Ce sont les personnes qui ont plus de 85 ans, qui doivent revenir chez elles, qui ne peuvent pas être en centre de réadaptation, de rééducation, parce qu'il n'y en a pas. Il n'y a même plus de place, ce n'est plus possible d'y aller. Ces personnes sont rassurées avant l'hospitalisation, parce qu'il y a du personnel médical autour, et après l'hospitalisation, parce qu'il y a tout le personnel médical autour qui peut également leur faire des soins. Alors c'est un concept un peu nouveau, je le reconnais, mais c'est très nouveau et ça correspond à une demande qui est liée à des besoins. Et le bien-être, ce n'est pas anodin quand on est hospitalisé.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Oui, juste une question. Peut-être que j'ai mal lu le dossier, mais je n'ai pas vu d'engagements en termes d'emploi. Est-ce que vous avez des précisions à ce sujet, la création d'emploi ?

M. ETCHEGARAY : Écoutez, qui peut répondre à ça ? Combien vous dites ?

M. ETCHEGARAY : Bien, écoutez, nous allons passer au vote. Après cet échange nourri, je ne sais plus où nous en sommes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, c'est encore vous M. LACASSAGNE, parce que Mme LARROZE FRANCEZAT ne pouvait pas être là ce soir. Vous présentez donc le rapport.

M. LACASSAGNE : Il s'agit de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 3 904 € de subventions, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, et d'autoriser le versement desdites subventions aux demandeurs une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a généralement pas d'abstentions ni de votes contre. C'est le cas, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

13. Musée Bonnat-Helleu — Travaux d'extension et de restructuration — Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est donc M. UGALDE qui le présente. C'est le rapport numéro 13.

M. UGALDE : Il s'agit des travaux d'extension et de restructuration concernant le Musée Bonnat-Helleu, un exercice que l'on connaît bien lorsque les chantiers touchent à leur terme. Les avenants, dont il convient d'ailleurs de rappeler que ce sont quelquefois des plus-values, quelquefois des moins-values. Cela fait partie du jeu, je dirais, de cette phase terminale du chantier. Les marchés de travaux, en vue de la rénovation et l'extension du Musée Bonnat-Helleu, ont été conclus en mars 2021. Le chantier, lancé en juin 2021, s'est consacré dans un premier temps à la construction de l'extension du musée, en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase a pris fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023, avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant, qui permettra une ouverture du musée rénové en novembre 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises, selon les détails

récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Sur ce rapport ?

M. ETCHETO : Non-participation au vote sur le 13 et le 14.

M. ETCHEGARAY : C'est noté, non-participation au vote. Vous votez pour ? 13 et 14, vous votez pour. Ça, c'est donc le groupe de M. BERGÉ. Vous votez pour aussi, M. ESTEBAN. Abstention. Et vous ? Mme BENSOUSSAN vote pour. C'est clair pour les services ? Parfaitement clair. La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU ; Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

14. Musée Bonnat-Helleu — Marché de restauration pour la présentation du mobilier patrimonial — Révision de l'estimation et lancement de la consultation

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport 14, toujours avec M. UGALDE.

M. UGALDE : Il s'agit du marché de restauration pour la présentation du mobilier patrimonial, révision de l'estimation et lancement de la consultation. La Ville de Bayonne a engagé un ensemble de marchés publics, permettant la restauration des œuvres du parcours permanent du musée Bonnat-Helleu. Le marché en conservation-restauration portant sur le mobilier patrimonial et les ivoires n'est pas encore attribué. Son montant estimé en 2019 doit être révisé, afin de tenir compte du contexte économique et de la dégradation de l'état de quatre meubles, aujourd'hui considérés comme en péril. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir, aux conditions précisées en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du contrat correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Ce rapport, vous avez indiqué que vous ne participez pas au vote. Madame, vous votez pour. Mme BENSOUSSAN vote pour. Non-participation au vote du groupe de M. ETCHETO. M. ESTEBAN vote pour. M. BOUTONNET-LOUSTAU, non-participation au vote, également le groupe de M. BERGÉ. C'est clair ?

M. UGALDE : Ce sera très rapide, Monsieur le Maire, je me permets quand même de préciser, parce que la délibération est très générique, que nous parlons là du mobilier qui concernait l'intimité très directe de Léon Bonnat lui-même. C'est donc un mobilier qui a du sens, et qui a de la pertinence dans cette restauration.

M. ETCHEGARAY : Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 10, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

15. Musée Bonnat-Helleu — Fixation des tarifs d'entrée applicables à compter de la réouverture

M. ETHEGARAY : M. UGALDE, vous allez continuer avec le rapport 15.

M. UGALDE : Bien, Monsieur le Maire. C'est la fixation des tarifs d'entrée, applicables à compter de la réouverture. Tout cela a fait l'objet, vous pouvez l'imaginer, de beaucoup de travaux, de consultations et de comparaisons avec des établissements qui pourraient être dans la même strate, si je puis m'exprimer ainsi, de proposition culturelle. Le Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, s'apprête à rouvrir ses portes après un important chantier d'extension et de restructuration. Cette réouverture appelle à définir de manière précise les modalités d'accueil du public, notamment en ce qui concerne la politique tarifaire, conformément aux ambitions fixées par la Ville comme aux usages en vigueur dans les établissements de même envergure. La grille tarifaire proposée s'inscrit dans une logique d'accessibilité équilibrée, à la fois soucieuse de l'attractivité et de l'accessibilité du musée et du soutien à ses missions scientifiques et culturelles. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la tarification d'accès au Musée Bonnat-Helleu, telle que décrite dans la note explicative de synthèse. Je n'ai pas besoin de vous préciser que nous parlons bien sûr de tarification au sens large, mais que c'est accompagné de beaucoup de propositions de gratuités, ou de tarifications très privilégiées, intégrant par exemple la carte Déclic. Tout cela fait l'objet d'une vraie réflexion de fond.

M. ETHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Je vois une prise de parole de M. BOUTONNET-LOUSTAU et de Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Deux remarques rapides. La première concerne la délibération. Il était prévu que nous examinions aussi les horaires, et les horaires ont disparu de la délibération. Par contre, ils sont toujours mentionnés dans la conclusion de la délibération. Voilà. Si c'est pour un motif particulier, nous pouvons tout à fait le comprendre. La seconde concerne plus directement les tarifs. Au-delà de la période de gratuité appliquée aux Bayonnais dans la période de réouverture, un mois, donc, du 27 novembre au 28 décembre, le coût de ce projet, son poids durable sur les finances communales et les 14 années de fermeture mériteraient à notre avis un geste symbolique en matière de tarifs. Au-delà des nombreux tarifs évoqués à l'instant par M. UGALDE, nous proposons l'application aux Bayonnais de ce que l'on appelle au Pays Basque sud « los empadronados », c'est-à-dire les contribuables bayonnais, qu'ils puissent bénéficier du tarif réduit qui est appliqué, par exemple, aux personnes ayant fréquenté dans les jours précédents le Musée Basque ou les musées du Pays Basque sud. 14 ans d'attente, une forte contribution au travers de leurs impôts pour les contribuables, il y a effectivement des tarifs attractifs pour certaines catégories, mais il y aurait là un petit signal de reconnaissance.

M. ETHEGARAY : Merci, M. BOUTONNET-LOUSTAU, puis ensuite M. ETCHETO.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci. Moi, j'ai cru que c'était 11 euros le tarif réduit. Parce que je vois que le Louvre de Bayonne est quatre fois moins cher que le Louvre de Paris. Je partage tout à fait ce qui a été dit sur le fait que les Bayonnais, au-delà de la gratuité, mériteraient d'être dans l'ensemble bénéficiaires d'un petit avantage.

Je pense en revanche qu'il y a une différence de pouvoir d'achat supérieure à 3 euros, entre les personnes qui ont droit aux tarifs réduits et les personnes qui ont les moyens. 11 euros et 9 euros en tarifs pour rentrer dans ce musée, y compris pour des non-Bayonnais, cela me pose donc problème. C'est pour cela que je m'abstiendrai. Il y a une partie que je partage, notamment l'ouverture gratuite, pour redécouvrir, se réappropriier le musée, voire le découvrir pour les nouveaux Bayonnais. Mais sur la tarification, je ne partage pas. Cela m'interroge aussi. On nous avait présenté, et je l'avais souligné, avant que l'on définisse la billetterie, un prévisionnel. Ce qui me paraissait être faire les choses un peu à l'envers. À la lumière de cette tarification, j'aimerais savoir si elle colle au prévisionnel qui avait été prévu ? Sinon, comment cela fait-il évoluer ce prévisionnel ? J'espère que ces prix bas, notamment par rapport au coût... Oui, on peut aller au cinéma à ce prix-là. Bon, c'est l'échelle des valeurs. Mais je pense qu'il ne faut pas chercher à tout prix à faire des chiffres de fréquentation pour ce musée. S'il est à la hauteur de ce que l'on entend et de ce que l'on prétend depuis des semaines dans la presse, je pense qu'on est, à 11 euros, en deçà de ce que cela vaudrait. Ma question, sinon, c'est donc sur le prévisionnel.

M. ETCHEGARAY : D'accord, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Oui, je vais faire dans la surenchère, puisque nous avons la même proposition. Mais nous, nous pensons que les Bayonnais mériteraient que ce soit gratuit pour eux, et pas simplement dans la période préélectorale. De manière un peu plus pérenne, puisqu'ils auront quand même largement financé de leur poche ce musée. Donc après, pour le reste...

M. ETCHETO : Au moins. Oui, mais de toute façon, il vaut mieux quand même que le musée soit plein. C'est l'intérêt d'un musée, et des œuvres qui y sont, qui ont elles aussi été données aux Bayonnais, qu'elles soient vues.

M. ETCHEGARAY : Mme BISAUTA ?

M. ETCHEGARAY : Bon. Alors M. UGALDE, vous avez fait des comparatifs aussi ?

M. UGALDE : Oui, les comparatifs, eux, nous permettent de ne pas rougir du tout. Mais ça, tous nos opposants l'ont parfaitement compris, puisqu'ils ont évacué le sujet très rapidement. Je veux y revenir. Quand j'ai dit tout à l'heure que nous avons beaucoup travaillé sur les comparaisons avec d'autres tarifs de musées importants, sans aller chercher des mots faciles sur Louvre Bayonne ou Louvre pas Bayonne, la réalité c'est qu'aujourd'hui, dans la proposition du Musée des Beaux-Arts de ce niveau, Bayonne est dans la fourchette basse des tarifs proposés. C'est un parti pris par rapport au prévisionnel dont on parlait précédemment. L'idée n'est bien évidemment pas de faire très vite de l'argent avec ce Musée des Beaux-Arts. C'est avant tout, si je puis m'exprimer ainsi, d'amorcer la pompe de la fréquentation. Parce que l'on sait très bien que ces premiers mois sont absolument capitaux dans la vie d'un musée de ce niveau.

Les fréquentations de débuts d'ouverture d'un musée, ou de réouverture, sont très significatives sur la façon dont il fonctionnera dans les années qui suivent. Il n'y a pas que la proposition culturelle, il n'y a pas que la proposition d'exposition temporaire. Il y a bien évidemment, dès le début, la capacité que nous avons, à travers une politique tarifaire digne de ce nom, d'être dans la bonne dynamique. Sur ce plan-là, je puis vous dire, vous le savez, puisque vous avez certainement aussi pris connaissance des tarifs qui peuvent être pratiqués par d'autres musées des beaux-arts de ce niveau, que nous sommes dans la course. C'est le moins que l'on puisse se dire. Je ne fais pas le détail de tous les éléments préférentiels, de tous les tarifs adaptés aux situations sociales difficiles, ou qui sont susceptibles de marginaliser

les uns ou les autres, puisque nous avons aussi beaucoup travaillé dans ce domaine. La question aujourd'hui, je le répète, c'est donc de savoir si nous aurons la capacité de savoir si les premiers mois seront des mois, effectivement, de fréquentation importante de ce musée. C'est tout le suspense, au sens fort, de nos responsabilités publiques. Mais les Bayonnais eux-mêmes se savent entendus, privilégiés, au bon sens du terme. Même si, bien entendu, M. ETCHETO a raison de le rappeler aussi, ils ont largement contribué à la reconstruction de ce projet. Comment le sont-ils ? Par exemple, à travers cette série de visites, depuis deux mois, qui n'en finissent pas d'obtenir un succès considérable. C'est-à-dire que nous avons fixé un objectif de quelques visites, et nous nous trouvons, dans une obligation très saine et dont on se félicite par ailleurs, dans la contrainte d'organiser des visites supplémentaires par dizaines. Tout simplement parce que les Bayonnaises et les Bayonnais considèrent que le fait d'accéder à ce chantier finissant est déjà, en soi, une façon d'être de l'aventure, en quelque sorte. Et c'est aussi ce qui nous remonte beaucoup, de la part des Bayonnaises et des Bayonnais qui sont déjà passés par la présentation de ce chantier. J'ai de l'enthousiasme dans les propos que je reçois. Je suis arrêté en ville. Rue Maubec, il y a encore deux jours, une personne me disait tout simplement : « on a le sentiment de ne pas subir ce chantier, mais d'y être associés dès qu'il est possible de le fréquenter de façon publique. Ce que l'on fait aujourd'hui ». Nous sommes donc vraiment dans une philosophie d'association de notre population bayonnaise à cette grande aventure humaine, aussi, qu'est le musée, indépendamment de la proposition strictement artistique.

M. ETCHEGARAY : 3 500 personnes, c'est ça ?

M. UGALDE : Pour l'instant, 3 500, oui. Et si le cabinet se met à nouveau à organiser des visites, je suis convaincu que ce sera encore le cas. Mais là, je sens que je l'énerve un peu. Nous allons donc peut-être en rester là pour la première série. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'à chaque fois que nous avons eu la possibilité de proposer des visites supplémentaires, les listes se sont remplies. Y compris, d'ailleurs, lorsqu'il s'est agi de visites en langue basque, puisque nous n'avons bien sûr pas oublié cette dimension. Cela va de soi.

Au sujet des horaires, puisque Mme HERRERA LANDA m'a interpellé à ce sujet aussi, bien sûr que nous avons le souci d'être tout à fait dans la logique sociale du respect des horaires. Nous en parlons en ce moment avec les syndicats, et c'est le Comité social territorial qui donnera effectivement un avis très précis sur la question, avant que nous n'en parlions plus publiquement au Conseil municipal. Nous allons quand même laisser le dialogue social s'installer, avant d'en faire part à la population bayonnaise.

M. ETCHEGARAY : Merci, réponse exhaustive. On va passer au vote de cette délibération numéro 15. Qu'est-ce que vous avez dit ?

M. ETCHETO : Vous n'accédez pas à notre demande, du coup, ou à nos demandes ?

M. ETCHEGARAY : Bon, la gratuité, vous la voulez sur les transports, vous la voulez également... Nous avons fait expertiser cela, ce n'est pas possible juridiquement. La gratuité, juridiquement, pas possible.

Mme HERRERA LANDA : Non, mais nous ne parlons pas de la gratuité. La première proposition, c'était d'aligner les Bayonnais sur les personnes de l'extérieur qui ont pris un ticket pour rentrer au Musée Basque, ou qui viennent de visiter le musée de Bellas Artes de Bilbao. Et qui ont un tarif qui va être inférieur à celui que vont payer les Bayonnais. C'était vraiment une proposition minimale. Sinon, c'est très injuste. C'est-à-dire que l'utilisateur contribuable paie deux fois, j'allais dire, comme s'il était tout à fait extérieur à une mutualisation des dépenses

auxquelles il a quand même très largement contribué, pendant des années. En sachant qu'il aura été privé, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, pendant 14 ans de son musée.

M. ETCHETO : Allez, nous, nous avons demandé la gratuité. Mais si on fait le demi-tarif, nous voterons la délibération.

M. UGALDE : Ça, c'est quasiment du troc. Nous allons donc en rester là. Par contre, la réflexion supposera...

M. ETCHETO : Non, c'est très sérieux.

M. UGALDE : Mais moi aussi. Seulement comme vous avez un peu souri, je me permets aussi de sourire. On va finir par croire qu'on ne peut plus sourire dans cette Assemblée, cela fait très peur. Mme HERRERA LANDA, je suis convaincu qu'il y a matière à réflexion sur ces questions-là, et je n'ai pas fermé la porte. Je dis simplement que ce n'est pas ce soir que nous prendrons une décision pareille. Mais nous sommes sensibles, bien sûr, à ce que vous avez pu en dire.

M. ETCHEGARAY : De toute façon, nous reviendrons sur les horaires.

M. UGALDE : Un dernier élément important, si je puis me permettre, Monsieur le Maire, c'est de rappeler que nous sommes quand même déjà sur une synergie tarifaire avec le Musée Basque de l'histoire de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Je sais. Nous allons passer au vote. Je ne sais plus, qu'est-ce que vous faites ?

M. ETCHETO : En attendant d'avoir gain de cause sur la question pour les Bayonnais, nous ne prendrons donc pas part au vote ce soir, en espérant que l'on puisse progresser, disons.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN ?

Mme BENSOUSSAN : Je vais m'abstenir.

M. ETCHEGARAY : Abstention. M. BOUTONNET-LOUSTAU ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non-participation au vote pour les raisons évoquées.

M. ETCHEGARAY : Déjà évoqué. M. ESTEBAN, vous votez pour ? Non-participation au vote. C'est clair pour les services ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, Mme BENSOUSSAN ; Non-participations au vote : 10, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

16. Musée Bonnat-Helleu — Lancement d'une consultation en sécurité-sûreté pour le PC Sécurité du musée Bonnat-Helleu et en surveillance pour les espaces d'exposition — Modification de la délibération du 5 juin 2025

M. ETCHEGARAY : M. SALANNE, on arrive à vous, avec un rapport, c'est le numéro 16.

M. SALANNE : Oui, merci. Donc, il s'agit du lancement d'une consultation en sécurité-sûreté pour le PC Sécurité du musée Bonnat-Helleu et en surveillance pour les espaces d'exposition, il s'agit de la modification de la délibération du 5 juin 2025. Par délibération du 5 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé les conditions des marchés publics destinés à faire assurer les prestations de sécurité, sûreté et surveillance du musée Bonnat-Helleu à un ou des prestataires spécialisés. Il y a lieu de rectifier une erreur matérielle s'agissant de l'estimation du Lot n° 2. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics à intervenir aux conditions modifiées, telles qu'indiquées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions et il n'y a pas de votes contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Saison 2025/2026 des « Dimanches en musique »

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, on revient vers vous avec la saison des Dimanches en musique.

M. UGALDE : Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville reconduit une nouvelle saison des Dimanches en musique, qui comptera 8 rendez-vous d'octobre 2025 à mai 2026. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de cette nouvelle saison, détaillée dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette saison 2025/2026, qui n'en finit pas d'enregistrer une augmentation d'abonnements, année après année. Comme quoi, l'idée selon laquelle il y a des publics le dimanche après-midi pour des programmations musicales ou artistiques de spectacles vivants plus larges, qui ne sont pas forcément dans l'air du temps, était assez pertinente. Il faut s'en féliciter, parce qu'il y a derrière cela des générations qui se sentaient un peu oubliées par la proposition culturelle du spectacle vivant dans cette ville, qui retrouvent le plaisir de se positionner dans un théâtre à 17 heures un dimanche après-midi, et de pouvoir retrouver avec quiétude leur domicile, sur le coup de 20 heures ou 20 h 30. Cela peut faire sourire, parce qu'en définitive, lorsque j'ai défendu cette idée il y a 5 ou 6 ans, on pouvait imaginer que cela relevait peut-être d'une vision un tout petit peu désuète. Mais moi, je sais quand même aussi quels sont les goûts, les envies. Et ce ne sont pas toujours les programmations officielles qui décident du goût et des envies des gens. Les gens ont des goûts qui ne sont pas forcément à juger par une forme d'intelligentsia, qui pourrait penser, par exemple que la musique légère est dépassée, que la musique de batterie fanfare ne doit plus être entendue. Tout cela fait effectivement partie des éléments que l'on peut entendre dans les milieux choisis, mais il y a aussi un public, qui lui est heureux d'aller au théâtre pour entendre ce type de propositions musicales. C'est la raison pour laquelle le théâtre se remplit. Un dernier élément qui attire notre attention, et qui nous oblige à faire un gros effort de réorganisation, c'est que les tarifs bayonnais sont tellement accessibles, que le public dont je vous parle a tendance à s'abonner sans forcément se rendre à tous les spectacles. Ce qui fait que nous nous trouvons parfois devant une situation un peu paradoxale, d'hommes et de femmes dans le hall du théâtre, quelquefois par dizaines, qui voudraient accéder au spectacle, auxquels on dit que le théâtre est plein. Et l'on se rend compte physiquement, dix minutes avant le spectacle, que des abonnés n'ont pas forcément honoré de leur présence le fauteuil qu'ils avaient réservé. Nous sommes donc dans un choix qui va certainement nous obliger, par exemple, à sélectionner des séries de spectacles, vis-à-vis

desquels nous serons un peu plus équitables. Cela paraît bien sûr important, par rapport à l'adhésion populaire autour de cette proposition de Dimanches en Musique.

Mme DURRUTY : Et avec aussi, M. UGALDE, une part très importante d'adhérents, de bénéficiaires de la carte Décllic, qui leur permet aussi bien évidemment d'accéder à ces événements culturels.

M. UGALDE : Je l'ai déjà dit tout à l'heure de façon générale, et vous avez raison, Mme DURRUTY, de le rappeler. La carte Décllic intervient à un pourcentage non négligeable dans la recette générale de notre théâtre. Il va sans dire que nous avons toujours, par rapport aux propositions que nous faisons, quelques frais, quelques dépassements budgétaires. Mais c'est de l'ordre de 1 500 ou 2 000 euros, souvent compensés par un autre spectacle, qui n'atteint pas la recette demandée. Nous arrivons toujours quand même à un équilibre, qui fait que cette proposition du dimanche après-midi est très raisonnable, et la carte Décllic compte aussi dans la jauge et dans le profil des gens qui nous retrouvent. C'est important à dire, parce que l'on pourrait imaginer que la carte Décllic ne concerne pas forcément des personnes d'un certain âge, alors que là, la démonstration est faite que les gens d'un certain âge, même quelquefois très avancé, ont aussi besoin de ces situations un peu privilégiées sur le plan des tarifs proposés.

M. ETCHEGARAY : Nous avons donc une politique tarifaire sur l'offre culturelle ?

M. UGALDE : J'ai du mal à répondre non, je pense que oui et que nous nous y sommes suffisamment impliqués.

M. ETCHEGARAY : Merci, vous me rassurez.

M. UGALDE : Jusqu'aux spectacles grand public de Lauga, par exemple, où à affiches égales, en 15 jours ou à 3 semaines de distance, on peut considérer que, pour un artiste qui se produit à Lauga côté scène et qui peut se retrouver dans une salle importante d'une ville voisine et amie, les tarifs sont de 15 à 20 % plus bas lorsqu'ils sont pratiqués à Bayonne.

M. LAIGUILLON : Et juste pour continuer dans les propos de M. UGALDE, 100 % des personnes qui ont la carte Décllic sont Bayonnais, donc la gratuité pour le musée et tous les spectacles qui sont sur Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Parfait. Pour cette délibération de saison Dimanches en musique, il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de votes contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Restructuration et extension de la médiathèque — Avenant n° 9 au marché de maîtrise d'œuvre

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL, vous avez la parole sur un avenant en maîtrise d'œuvre.

Mme CASTEL : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est de la même façon que pour le Musée Bonnat-Helleu, en ce qui concerne le chantier de restructuration et d'extension de la médiathèque, un premier avenant, le numéro 9, au marché de maîtrise d'œuvre. La Ville de Bayonne s'est engagée dans une vaste opération de restructuration et d'extension de sa médiathèque du centre-ville. En cours d'exécution, le maître d'œuvre a été amené à engager

des études complémentaires, justifiant une évolution à la hausse de sa rémunération selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le groupement CAMBIUM l'avenant correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, oui, Mme BROCARD.

Mme BROCARD : Nous ne prendrons pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Vous ne prenez pas part au vote. Madame? Vous votez pour, Mme BENSOUSSAN vote pour. M. ESTEBAN vote pour. M. BOUTONNET-LOUSTAU est sorti. Le groupe de M. BERGÉ, qu'est-ce que vous faites? C'est le rapport 18. Vous votez pour. M. BOUTONNET-LOUSTAU nous le dira quand il va revenir. Il a dit ok? Eh bien, alors c'est parfait, la délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

19. Restructuration et extension de la médiathèque — Avenants aux marchés de travaux et renonciation partielle aux pénalités de retard

M. ETCHEGARAY : Le rapport 19, Mme CASTEL vous poursuivez.

Mme CASTEL : Oui, il s'agit là d'une série d'avenants aux marchés de travaux et renonciation partielle aux pénalités de retard. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021, les marchés de travaux en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque centrale ont été conclus. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises, selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés, annexés à la présente délibération. De plus, dans le cadre de l'exécution du marché confié par la ville de Bayonne à l'entreprise ETCHART, pour le lot 02 relatif aux travaux de démolition, gros œuvre et fondations, des retards ont été déplorés. Selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse, ces retards ont été en partie rattrapés. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à renoncer partiellement aux pénalités de retard et à en arrêter le montant définitif. Peut-être indiquer à cet instant que le planning des travaux est tout à fait respecté, et que la réception des travaux est prévue pour septembre 2025, pour une ouverture, comme vous le savez, en octobre 2025. Et vous avez peut-être constaté, en étant dans le quartier de la cathédrale, que le déménagement entre les locaux provisoires de la place Boeswillwald était en cours. Il faut effectivement féliciter toute l'équipe qui se mobilise, en particulier cet été, pour mener à bien ce travail.

M. ETCHEGARAY : C'est un énorme chantier, merci. Mme Brocard.

Mme BROCARD : Oui, nous ne prenons pas part au vote. Par contre, puisque nous avons quand même eu l'occasion d'en parler à la CAO, nous avons pu émettre de grosses réserves sur un avenant de 20 000 €, pour de l'immobilisation du matériel, je pense, pour l'entreprise Etchart. Alors même que, dans cette délibération, nous lui annulons des pénalités. Quand on a les deux à côté, nous redisons nos réserves. Le groupe Etchart aurait pu avoir la même

élégance, en tout cas la même bienveillance envers les Bayonnais. D'autant qu'il n'a pas à se plaindre de nous, il est plutôt bien servi, il aurait donc pu lui aussi annuler cet avenant.

Mme CASTEL : Effectivement, lors de la CAO du début du mois de juillet, tous ceux qui étaient là avaient longuement débattu, et avaient surtout mis en avant ces appréciations. Nous étions, on va dire, à l'unanimité d'accord.

M. ETCHEGARAY : Oui, l'immobilisation du matériel, c'est un débat permanent dans tous les chantiers. Même M. ARCOUET a connu cette situation. Et tous les chefs d'entreprise viennent nous expliquer que leur matériel a été immobilisé, que ça coûte et il faut toujours discuter ça. Qu'il ne peut pas servir ailleurs, etc. Bref, il y a du débat là-dessus. Mais bon, je comprends ce que vient de dire Mme BROCARD. Par contre, je n'ai pas compris le sens du vote ? Non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN, vous votez pour, M. ESTEBAN vote pour. Non-participation au vote.

MME HERRERA LANDA : Intervention non audible (micro non ouvert).

M. ETCHEGARAY : Vous avez bien fait de venir.

M. SALANNE : Si je peux rajouter quelque chose, c'est quand même de rappeler que l'immobilisation du matériel est liée à la totalité du marché et qu'il est impossible de bouger le matériel d'Etchart tant que ce n'est pas terminé. Quant à leurs travaux, ils ont effectivement rattrapé une partie de leur retard. Voilà, c'est tout ce qu'il y a à dire sur ce chantier et sur ces réalisations.

M. ETCHEGARAY : Merci. Lui, il suit les chantiers et les avenants. Bon. De toute façon, vous avez noté. Il manque M. ESTEBAN ? Il a dit qu'il votait pour. Oui, il a dit qu'il votait pour. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 10, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

20. Médiathèque — Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération Pays basque et la Ville de Bayonne pour la poursuite du programme Bilketa 2025-2027

M. ETCHEGARAY : Nous voilà toujours avec Mme CASTEL, avec le rapport numéro 20.

Mme CASTEL : Oui, il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération Pays Basque et la Ville de Bayonne, pour la poursuite du programme Bilketa 2025-2027. Le programme Bilketa est un projet territorial destiné à rassembler et diffuser les fonds documentaires basques. Pour mémoire, il a été initié dès 2008. Le programme s'est construit grâce au soutien des collectivités locales, la CAPB et le Département, et de l'État, via la BNF, au moyen de dispositifs conventionnels successifs. Et en tenant vraiment à dire que la Ville de Bayonne a été depuis les débuts du projet en charge de sa gestion opérationnelle, avec l'appui, l'expertise et les compétences de l'équipe des bibliothécaires spécialisés de la médiathèque. Tout particulièrement, je pense que M. UGALDE sera tout à fait d'accord avec moi pour souligner l'engagement et le professionnalisme, depuis le début, de Marie-Andrée OURET, chargée de mission de ce projet Bilketa, avec à ses côtés

Peio JORAJURIA, webmaster. L'année 2024 a vu s'effectuer une réflexion partenariale approfondie entre les financeurs du programme que sont la Ville de Bayonne, la Communauté d'agglomération Pays Basque, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Bibliothèque nationale de France. Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération Pays Basque et la Ville de Bayonne souhaitent établir les modalités techniques et financières de la poursuite du programme Bilketa, par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens, ce pour la période 2025-2027. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour la poursuite du programme Bilketa, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Je précise que nous continuons à héberger Bilketa, parce que c'est ici que tout a commencé. Vous avez raison de parler de Mme OURET, pour dire le travail extraordinaire qu'elle a fait depuis l'origine. Par contre, la totalité du financement, c'est bien normal, est assurée par la Communauté d'agglomération, au titre de la politique culturelle et de la défense de la langue basque, évidemment. Tout ça s'est fait doucement, mais aujourd'hui, c'est effectif. Cette expertise, nous l'avons dans notre médiathèque, vous l'avez dit, et elle se poursuit de cette manière. Je mets aux voix, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, je pense, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Reconstruction de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix — Avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'agglomération Pays Basque

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, vous reprenez la parole pour le rapport 21.

M. UGALDE : Oui, il concerne cette fois-ci la reconstruction de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix, l'avenant numéro 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, au profit de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Il est proposé de modifier la convention en date du 26 juillet 2021, par laquelle la Ville a transféré de manière temporaire à la Communauté d'agglomération Pays Basque sa maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle médiathèque de quartier, sur les Hauts de Sainte-Croix, à la lumière des différentes évolutions en phase avant-projet, et en termes financiers et fonciers. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant numéro 2, modifiant les termes de ladite convention conclue entre la Ville de Bayonne et la CAPB, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, oui, Mme BROCARD.

Mme BROCARD : Oui, merci. Nous nous sommes déjà exprimés sur ce projet pour lequel, je vous rappelle, nous nous étions abstenus. Nous nous abstiendrons donc. Nous regrettons en effet la démolition, reconstruction d'un bâtiment neuf à côté de la place des Gascons, sur une parcelle de jardin accueillant notamment des jeux pour enfants, sur un espace de respiration conçu pour équilibrer la forte densité du quartier. Nous déplorons aussi le report de l'aménagement de la place des Gascons et l'absence de politique d'acquisition pour veiller, comme vous le faites dans le centre-ville, à l'animation commerciale et de service de la place et du quartier. C'est un projet qui consomme de l'espace, des matériaux, qui imperméabilise, qui produit des déchets inertes, bref, tout ce qu'il ne faudrait pas faire, comme nous venons

de le voir sur le PLUi. Mais en tout cas, c'est un projet coûteux, parce qu'on se rend compte encore aujourd'hui qu'il coûte toujours davantage. Avant même d'être sorti des cartons, de 8 millions, nous passons déjà à 10 millions. Comme à votre habitude, finalement, vous ne maîtrisez pas le budget. Au moment même où votre gouvernement et votre Premier ministre demandent des efforts en faisant la leçon aux Français, en recréant un nouvel impôt déguisé en travail supplémentaire gratuit, vous dépensez toujours plus d'argent public dans la démesure de vos projets, sans cesser pourtant de répéter que les collectivités sont appauvries par l'État, mais en demandant quand même plus de subventions. Faites donc le choix de la sobriété, mesurez vos projets, et alors vous contribuerez à l'effort national que vos amis veulent imposer par ailleurs à ceux qui en font déjà.

M. ETCHEGARAY : La politique nationale s'invite. Restez local, M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, je vais surtout essayer de rester sur la volonté que nous avons eue, de ne pas marcher sur un pied, mais bien deux pieds en la matière. C'est-à-dire qu'on n'en finit pas de parler de cette médiathèque, comme si c'était un élément différent de la médiathèque du centre-ville. Alors que je rappelle qu'en finalité, ces deux médiathèques vont travailler dans une synergie parfaite. Elles échangeront jusqu'à des éléments de personnel, ou des stratégies de lecture publique. Il s'agit bien d'une seule et même démarche, il n'était pas question pour nous que la rive droite ne soit pas, je dirais, impliquée dans la dynamique de la médiathèque voulue déjà en centre-ville. Il s'agit bien d'une seule et même médiathèque, avec deux outils et deux présences sur les deux rives. Ça, c'était absolument capital, avec des besoins très différents. Et c'est d'ailleurs tout l'intérêt de cette médiathèque, que de répondre à des besoins de lecture publique, qui n'existent par exemple pas forcément de la même façon en centre-ville. Il faut donc bien comprendre que c'est avant tout d'équité qu'il s'agit entre ces deux rives, et nous y tenons beaucoup.

Deuxième élément important, cette médiathèque va faire partie d'un bâtiment complet, qui répondra à bien d'autres éléments, en termes d'économie solidaire en particulier. Et nous avons veillé à ce que cette médiathèque ne soit pas cloisonnée dans ce bâtiment, mais qu'elle puisse fonctionner en interpénétration complète avec toutes les propositions qui seront faites à d'autres étages, dans d'autres parties du bâtiment. Si je dis cela, c'est parce que c'est aussi une façon pour nous de donner à la vocation de nos médiathèques une vision infiniment plus ouverte sur la vie sociale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous désenclavons, au sens physique du terme, cette médiathèque. C'est aussi un élément absolument capital. Nous allons au-devant d'une population élargie, et tout cela va bien sûr servir, nous l'espérons, nous travaillons pour ça, une nouvelle dynamique de cet outil culturel absolument capital. Il suffit de voir d'ailleurs la façon dont il est fréquenté aujourd'hui, pour comprendre qu'il correspond à une vraie demande. Cette demande sera à mon avis encore plus ouverte, plus étayée sur la réalité de la vie sociale de ce quartier, quand la proposition sera intégrée dans ce bâtiment qui répondra à bien d'autres demandes, d'un autre niveau social. Mais si on veut bien comprendre ce qu'est aujourd'hui la lecture publique, c'est-à-dire tout sauf un domaine d'élite ou de réservation à quelques experts de littérature, on est vraiment là dans une philosophie qui doit permettre à ce quartier d'être encore plus à l'aise dans l'outil culturel que nous sommes en train de mettre en place.

M. ETCHETO : Rassurez-moi, il s'agit bien de la même médiathèque ? Ce n'est pas la construction d'une nouvelle ? Parce que j'ai cru, avec ce plaidoyer, que c'était un nouvel équipement qui était créé par la Ville. Il s'agit bien de la même ?

M. UGALDE : C'est un peu comme le Musée Bonnat-Helleu, dont vous refusez d'imaginer qu'il ne sera pas un nouveau musée. Il y aura une réalité d'optimisation des moyens actuels, une

surface plus importante, il y a beaucoup d'éléments tangibles et concrets, que vous ne voulez pas entendre, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : En réalité, ce sont de nouveaux murs. Non, parce que votre argumentaire fait comme s'il n'y avait rien du tout là-bas. Ce serait faire injure aux agents de la Ville, qui font déjà un joli travail.

M. UGALDE : Il y aura des mètres carrés supplémentaires et des moyens. Je ne parle pas d'une nouvelle médiathèque, je parle d'une médiathèque qui aura aujourd'hui la possibilité de répondre à des demandes plus importantes, et plus élargies sur le plan social. C'est la raison pour laquelle elle sera plus grande et plus ouverte à notre proposition sociale.

M. ETCHEGARAY : Ce qui m'intéresse, c'est que le 4 juillet dernier, lorsque nous étions à organiser une réunion publique pour présenter tout ça à une salle comble, c'est vrai que cette salle n'est pas très grande, mais elle était comble, certains d'entre vous y étaient, je peux vous dire qu'elle a quand même intéressé les personnes qui étaient là, qui sont des habitants du quartier.

Dire qu'on artificialise davantage, c'est tout le contraire. Certes, nous ripons l'emprise de la bibliothèque-médiathèque d'un endroit à un autre. C'est ce que voulait dire Mme BROCARD il y a un instant. Sauf que ça permet à la place d'être augmentée de presque 100 %. C'est quasiment un doublement de superficie. On arrive de 2 000 et quelques, Monsieur le Directeur Général, c'est vous qui l'avez présenté, à 4 000 à 5 000 mètres carrés. Tout ceci, nous allons enlever la croûte, nous allons enlever ce bitume. Tout ceci entre dans le projet qui va être réalisé sur la place des Gascons, que nous promettons depuis fort longtemps, parce que nous souhaitons le faire depuis fort longtemps. Mais figurez-vous que, si les prix augmentent, vous n'avez pas tort de dire qu'ils augmentent, notre expertise aussi, quand même. Parce que dans cette opération, 62 % seront à la charge de la Politique de la Ville, qui est menée par la Communauté d'agglomération. C'est donc la Communauté d'agglomération qui le fait, non pas pour être généreuse avec nous, mais parce qu'elle a la compétence Politique de la Ville. Et elle va donc payer 62 %. Mais oui, et la Ville de Bayonne, 38 %. Nous avons aussi une enveloppe de fonds européens que nous avons pu mobiliser. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à cela, pour trouver un accord sur l'architecture de ce projet, qui est quand même assez moderniste, et très conforme aux défis climatiques, Mme BISAUTA. Écoutez, c'est vrai que ça a duré. D'ailleurs, pour tout dire, nous avons commencé en 2019. Vous savez ce qui s'est passé en 2020 et 2021 ? Nous étions sous cloche. Vous savez pourquoi ? Tout a repris ensuite, avec des prix qui ont augmenté. Mme BROCARD, vous avez raison de dire cela, qu'après le Covid, nous avons assisté à une augmentation des prix des matériaux, partout. Nous y arrivons donc. Certes, avec beaucoup de difficultés, mais nous sommes au rendez-vous.

Et tout ceci va être associé, mais ce sera indiqué tout à l'heure, à un projet qui porte sur le pôle de santé, qui va également être réalisé dans le secteur. Tout ceci est aussi à considérer, avec le fait que nous allons créer une porosité entre le nord et le sud de la place. Puisqu'elle sera ouverte, cette place, désormais. Et son ouverture permettra d'ailleurs de faire passer le Tram'bus jusque devant l'église. Ensuite, nous allons effectivement requalifier l'intégralité de l'espace public, au point que nous avons aussi trouvé un accord avec la copropriété. Cette copropriété, qui se trouve dans ce centre médical, dans lequel vous avez un certain nombre de professionnels de santé, avec lesquels une discussion a bien sûr eu lieu. M. ETCHETO, vous en connaissez au moins un. Je veux parler de la copropriété, ou plutôt des copropriétés, parce qu'il y en a deux, pour devenir propriétaire de ces escaliers qui sont un non-sens absolu. Quand vous descendez, pour aller de la grande ZUP à la petite ZUP, pour employer une terminologie que l'on préfère oublier, mais que l'on continue à employer, tout le monde sait de quoi je veux parler, quand vous voulez faire ce passage du nord au sud, vous passez par des escaliers qui

n'appartiennent pas à l'espace public. En tout cas, pas à la collectivité communale. Les copropriétaires se sont donc tous mis d'accord récemment, ils sont venus à la réunion pour se féliciter de tout cela, et pour dire : « écoutez, merci. Enfin, nous allons pouvoir vous donner ce que vous souhaitez, et nous allons pouvoir créer cette porosité qui est absolument nécessaire entre Jouandin, donc les résidences Breuer, et la place des Gascons ».

Voilà, c'est un projet tellement ambitieux, qu'il nous a fallu beaucoup, beaucoup de temps. Mais n'oublions pas que, sur cette place, il y a aussi le Centre communal d'action sociale, qui continue. Il était accolé à la bibliothèque-médiathèque, il ne le sera plus. Notre directeur se trouve assister aussi à notre Conseil municipal ce soir. C'est dire que ces fonctionnalités, bibliothèque-médiathèque, CCAS... Vous parlez des commerces, vous avez raison. Il y a une forme de déshérence commerciale qui s'est installée. Sauf que nous avons quand même pris des initiatives. Sauf que, chaque fois que nous avons fait des travaux sur l'espace public, dans cette ville de Bayonne, ça a entraîné une modification de la commercialité des lieux. Si vous voulez des exemples, j'en ai à la pelle. Je prends uniquement l'exemple de la rue d'Espagne. Pensez, tout le monde a assez d'ancienneté, à ce qu'était la rue d'Espagne avant et ce qu'elle est devenue parce que nous avons requalifié l'espace public. La requalification de la place des Gascons, ces fonctionnalités nouvelles de services publics, avec Otxokop qui va s'installer là, une cuisine centrale, avec un centre web qui va également s'installer, tous ces éléments sont donc extrêmement importants. Et je voudrais que Mme DURRUTY nous dise aussi que tout ceci va avec un projet d'Aldi, qui est donc le hard discounter qui se trouve sur la place, et qui a décidé de s'agrandir.

Mme DURRUTY : Oui, contrairement à ce que l'on peut penser, il faut savoir qu'il y a deux véritables locomotives sur la place des Gascons. Puisqu'il y a une pharmacie, qui draine et qui a une zone de chalandise importante, bien évidemment. Qui a d'ailleurs souhaité s'engager dans le projet de pôle santé, pour pouvoir développer davantage d'offres. Et il y a effectivement la surface commerciale alimentaire qui existe, qui est donc Aldi, comme le maire vient de le citer. Pour information, ils sont en totale saturation. C'est un établissement dont l'enseigne a changé récemment, vous le savez, suite à une restructuration du groupe. Mais aujourd'hui, il y a une fréquentation plus de deux fois supérieure à la moyenne des autres magasins de l'enseigne. Deux fois supérieure ! Nous sommes depuis maintenant deux ans en échange et en négociation avec les responsables de l'immobilier du groupe, Monsieur le Maire, dont le projet d'extension devient aujourd'hui très urgent, parce qu'ils ont réaménagé les locaux sociaux. Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une configuration suffisante pour être en capacité de répondre à la demande des clients. L'important, c'est aussi de souligner que la zone de chalandise ne se situe pas que sur le quartier des Hauts de Sainte-Croix. Elle draine tout le quartier Saint-Esprit, comme pour le marché. On ne parle pas du marché de la place des Gascons, le mercredi, mais il a quand même une belle clientèle, avec des gens d'autres quartiers qui s'y rendent aussi. Là encore, je pense que, quand nous avons des commerçants qui veulent investir, qui veulent s'engager, c'est quand même la preuve qu'il y a un potentiel sur le quartier. Alors oui, il y a eu des changements d'enseignes. Il y en a encore eu récemment. La question qui s'est posée à plusieurs reprises, je vous l'avoue humblement, c'est : doit-on ou non préempter sur les fonds de commerce ? Mais dans la mesure où il y a des porteurs de projets qui veulent s'engager. Je pense par exemple à la personne qui a aujourd'hui le tabac presse, qui s'est aussi beaucoup mobilisée pour élargir son offre. Nous n'avons pas, nous, de porteurs de projets identifiés, justifiant une préemption des fonds de commerce, Monsieur le Maire. Mais je peux vous assurer que nous avons regardé tous les dossiers un à un. Je ne sais plus qui était là. M. ERREMUNDEGUY, j'en suis sûre, M. ARCOUET et moi-même, nous avons reçu, nous recevons systématiquement les preneurs des nouveaux fonds de commerce qui sont cédés sur le quartier, de façon à essayer d'avoir la meilleure assurance possible de la qualité du projet porté.

M. ETCHEGARAY : Merci.

Mme BROCARD : Que deviendra donc la pharmacie ? Est-ce que Aldi... Parce qu'au final, quand est-ce que les habitants vont enfin voir cette place réaménagée ? Parce que ça fait quand même, encore une fois, beaucoup de temps qu'ils attendent. Il y en a beaucoup qui sont partis, malheureusement. Ils attendent encore, mais voilà. Que va devenir... Parce que vous parlez de cette locomotive de la pharmacie, que vous mettez, là aussi, à côté dans un pôle médical, si j'ai bien compris, dans le projet de pôle médical, à côté ?

M. ETCHEGARAY : Oui, c'est ça.

Mme DURRUTY : Alors, ce n'est pas nous qui le mettons, c'est aujourd'hui le modèle qui fonctionne le mieux, dans la structuration de l'offre santé. C'est très clair.

Mme BROCARD : Un modèle économique privé, nous avons bien compris.

Mme DURRUTY : La question et l'enjeu, c'était effectivement de pouvoir faire en sorte que les professionnels de santé du quartier puissent prioritairement s'intéresser au projet. Et, je dirais, franchir le pas et prendre la décision d'y aller. C'est chose faite aujourd'hui, il y a eu très récemment une réunion d'information pour que d'autres professionnels de santé ou paramédicaux puissent aussi s'intéresser au projet. Dans les radars, il y a un certain nombre de professions : sage-femmes, kinés, de mémoire, voire spécialistes. C'est vraiment l'enjeu du projet. Tout comme cela a été fait à Saint-Esprit. Aujourd'hui, il est quasiment certain qu'il se passera ce qui s'est fait avec le pôle santé de Saint-Esprit, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il n'y a plus aucun mètre carré et aucune surface disponible. Donc, autour, dans les locaux professionnels existants, on a vu s'installer pas mal d'autres professionnels de santé. Ce qui se passera à la place de l'ancienne pharmacie, c'est certainement ce qui s'est passé autour du pôle santé. C'est-à-dire qu'il y aura d'autres activités médicales et paramédicales, qui viendront s'installer.

Mme BROCARD : Et dans les locaux des médecins aussi, s'ils partent à côté. En tout cas, on a quand même quelques questions.

Mme DURRUTY : Mais écoutez, c'est propriété du privé aussi, après.

Mme BROCARD : Non, mais c'est justement...

M. ETCHEGARAY : Mais n'oubliez pas que tous les rez-de-chaussée de la place des Gascons sont privés.

M. ETCHETO : Mais nous savons bien.

M. ETCHEGARAY : Sauf le CCAS et la bibliothèque.

Mme BROCARD : Nous savons bien. Du coup, cela va faire des rez-de-chaussée vides, un bâtiment vide.

Mme DURRUTY : Mais quels rez-de-chaussée vides ? Excusez-moi.

Mme BROCARD : La pharmacie, elle est au rez-de-chaussée de la place des Gascons.

Mme DURRUTY : Mais je viens de répondre à la question.

M. ETCHETO : Vous avez dit : « peut-être, on espère que ».

Mme DURRUTY : Non, je n'ai pas dit « peut-être ». C'est assurément. Maintenant, il y a des choses qu'on ne peut pas...

Mme BROCARD : En fait, nous nous posons des questions. Et l'on se dit qu'en effet, le même volontarisme que vous avez en centre-ville, nous espérons que vous allez l'avoir.

Mme DURRUTY : Il y a eu le même sur ce projet, je peux vous l'assurer. Mais ça part des professionnels de santé.

Mme BROCARD : On fait construire à côté, alors que l'on aurait pu...

Mme DURRUTY : Cela part des professionnels de santé et d'eux seuls. Nous, nous sommes là pour accompagner, faciliter. L'enjeu et un des challenges, c'était tout simplement que nous arrivions à densifier l'offre médicale, parce qu'il y a un véritable besoin. Et bien sûr, avec un projet porté par les médecins déjà installés sur le quartier, et aussi en pouvant attirer d'autres professionnels. Je le dis, il y a aujourd'hui un spécialiste, je dois taire cette spécialité parce que ce n'est pas encore fait, mais qui est très intéressé. Et tant mieux, si nous arrivons aussi à faire revenir vers nous des professionnels, qui sont aujourd'hui plutôt autour de Saint-Pierre-d'Irube, dans le pôle qui est là-bas et qui a drainé, aussi, beaucoup de départs de professionnels de la ville vers l'extérieur.

M. ETCHEGARAY : Exactement. Bien, nous allons passer... Oui ?

Mme HERRERA LANDA : C'est juste que j'étais à la réunion l'autre jour, et je n'ai pas très bien compris la chronologie des travaux qui a été présentée. La première chose, c'est est-ce que l'aménagement de la place des Gascons est bien prévu dans le document que nous venons de voir, ou est-ce qu'elle relève d'un autre dispositif ?

M. ETCHEGARAY : Alors, il y a quelques aménagements qui seront réalisés sur cette place, dès 2025.

Mme HERRERA LANDA : C'était ma question.

M. ETCHEGARAY : Attendez. Mais par contre, cela a été expliqué clairement par le directeur général qui est derrière moi, il faudra attendre la démolition de la médiathèque, qui va libérer un espace et va donc faire que l'on pourra s'occuper de l'entièreté de l'espace à ce moment-là. Il y aura donc un décalage, en effet, entre ce qui pourra être fait assez rapidement et ce qui ne pourra être fait qu'à l'issue de ce travail de domino, en quelque sorte, où la bibliothèque-médiathèque va effectivement être déplacée de là où elle se trouve à sa gauche, si on est, par exemple, dos à l'église.

Si vous voulez, cette délibération ne montre pas la temporalité. Oui, vous avez raison. Mais vis-à-vis de la population, nous avons expliqué cela. Il y a eu une slide, qui a permis d'expliquer tout ce que je viens de vous dire. Et le pôle santé, c'est 2027. Voilà. On vote comment ? Abstention. Abstention. Vous votez pour, M. ESTEBAN ? Abstention. Abstention. Et Mme BENSOUSSAN ? Abstention aussi. C'est clair pour les services ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstentions : 11, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

22. Non renouvellement de l'adhésion au Centre de documentation et d'archives d'architecture

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL, nous revenons vers vous, pour la délibération 22.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un non renouvellement de l'adhésion au Centre de documentation et d'archives d'architecture. La Ville de Bayonne adhère au Centre de documentation et d'archives d'architecture de la Côte basque depuis 1995, pour un montant annuel de cotisation de 1 525 €. Cette association, parallèlement hébergée gracieusement par la Ville de Bayonne, ce depuis 2002, dans les locaux dédiés au Château-Neuf, ne développe plus, depuis de nombreuses années maintenant, aucun partenariat avec la Ville de Bayonne. Il est donc proposé de ne pas renouveler l'adhésion à cette structure, à compter de l'année 2025.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

23. Muséum d'Histoire Naturelle — Prêt de 58 vestiges préhistoriques à la commune de Cambo-les-Bains

M. ETCHEGARAY : M. SÉVILLA va présenter le rapport suivant, 23. C'est un prêt de vestiges.

M. SÉVILLA : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit effectivement d'une délibération du Muséum d'Histoire Naturelle, pour un prêt de 58 vestiges préhistoriques à la commune de Cambo-les-Bains. Pour les besoins d'une exposition temporaire organisée du 15 septembre au 31 octobre 2025, la commune de Cambo-les-Bains a sollicité le Muséum d'Histoire Naturelle de Bayonne pour un prêt à titre gratuit de 58 vestiges préhistoriques. Selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Le Néandertal au bord de la Nive.

M. SÉVILLA : Le Néandertal au bord de la Nive, effectivement. Puisque le Muséum d'Histoire Naturelle détient un fonds préhistorique très important et reconnu à l'échelle nationale, avec finalement beaucoup d'objets de qualité.

M. ETCHEGARAY : Nous le savions, mais c'est bien de s'en souvenir aussi. Parce qu'on parle des autres musées, mais il y a aussi celui-là. Merci. Je mets aux voix, pas d'abstentions ni de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES ET FOIRE AU JAMBON

24. Gares routières Fêtes de Bayonne — Convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

M. ETCHEGARAY : Rapport 24, M. CORRÉGÉ. Oui, c'est M. M. CORRÉGÉ, pour la gare routière des Fêtes de Bayonne.

M. CORRÉGÉ : Oui, Monsieur le Maire, c'est une délibération qui concerne les gares routières des Fêtes de Bayonne et une convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. Depuis 2022, et compte tenu de la saturation de la gare routière de la place des Basques des fêtes traditionnelles, le dispositif de rotation des lignes de transports en commun a été revu. Ainsi, les éditions 2022 à 2024 se sont accompagnées de l'aménagement d'une seconde gare routière, sur le quai de Lesseps, afin d'accueillir les bus provenant des Landes. Ce dispositif se traduit par la signature de conventions, afin d'assurer la répartition des coûts entre la Ville et le Syndicat. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour l'édition 2025, selon les conditions et montants détaillés en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Bon. Oui ? M. ABADIE.

M. ABADIE : Oui. Milesker Jaun auzapeza, Andere jaunak. Forcément, les Fêtes de Bayonne sont un vrai sujet ici, parce que c'est presque au même niveau que le manque criant de logements sociaux locatifs sur Bayonne et en Pays Basque Nord. Mais sur cette question-là, de la gare routière, franchement, de ce que j'ai vu, parce que je n'ai vu qu'un côté, côté quai de Lesseps, j'imagine que l'organisation a été vraiment super positive et bien meilleure que les autres années. Nous en avons déjà parlé dans cette enceinte, surtout au niveau de la place des Basques. Un grand bravo, donc, à ceux qui ont mis en place ces deux gares. Parce qu'il y avait aussi des toilettes, notamment quai de Lesseps, tout ça était bien pensé, bien organisé. Et à ma connaissance, je n'ai pas tout vu, bien sûr, mais ça a été une réussite. Je pense, M. CORRÉGÉ, que vous pourrez le préciser.

Mais quand même, je voudrais juste dire quelques mots sur les Fêtes de Bayonne. Puisque, comme je le disais, c'est un vrai sujet. Et je commencerai par reprendre les propos introductifs, sur les réseaux sociaux, relatifs à l'album de 206 clichés de Matthieu Pratt, super photographe, à l'occasion de ces fêtes et qui, je pense, ne m'en voudra pas de le citer. Je le cite donc, il débute comme ça : « Traditionnelles, potaches, officielles, alternatives, associatives, amicales, musicales, sportives, solidaires, intergénérationnelles, une grande fête multiple, peut-être bien pour ça qu'on y ajoute un S à la fin. Retour sur les 5 jours de l'édition 2025 », puisqu'il a diffusé ses 206 photos, « accompagné d'un grand salut à tous les personnels secouristes », vous en avez parlé, Monsieur le Maire, « à l'ensemble des agents municipaux mobilisés, et en premier lieu à ceux du service Propreté, qui œuvrent toutes les nuits pour rendre au matin à la ville

toute sa beauté, ainsi qu'à toutes les petites mains associatives, grande armada de bénévoles de l'ombre, qui subliment ces fêtes durant 5 jours et animent la vie bayonnaise les 360 autres jours de l'année. Txalo ! ». Voilà, c'étaient ses propos. Je voulais les reprendre à mon compte et vous en faire part. Comme certains d'entre vous, depuis plusieurs décennies, nous nous régalons de participer à ces fêtes. Moi, je fais partie de ceux qui n'ont fait que les cinq jours et un peu la nuit, de préférence diurne, l'âge aidant, bien sûr. Ce qui nous sublime, ce sont ces rencontres inopinées, ces relations que l'on revoit uniquement une fois par an, ces retrouvailles, ces embrassades joyeuses et partagées, cet esprit festif et bienveillant, parfois embrumé par les effluves de l'alcool. Jusqu'à aujourd'hui, pas de plainte déposée pour viol ou agression sexuelle. Je pense que c'est important de le signaler, ce qui pourrait signifier que les campagnes de prévention font leur effet.

Bai, maite ditugu pesta horriek, hortakotz hobetu behar dira. C'est parce que nous aimons ces fêtes, que nous souhaitons qu'elles s'améliorent. Et bien sûr, des marges de progression se dessinent avec de plus en plus d'évidence.

Car un déséquilibre s'installe au fil des années, entre une logique festive et une logique de plus en plus marchande, où les prix des boissons explosent et le rapport qualité-prix des repas est en baisse. En premier lieu, nous restons toujours sur une surfréquentation générale, à certains moments de la journée et à la nuit tombée, notamment sur les quais de la Nive. En 2023, il y a eu des mouvements de foule, que tout le monde a constatés, qui auraient pu déboucher sur de véritables catastrophes. Si l'on se réjouit que les dates des fêtes d'Iruña et de Bayona ne coïncideront plus l'an prochain, on peut craindre qu'avec le décalage des fêtes d'une semaine, le danger redevienne très réel. Et puis, il y a toujours les gros points noirs qui participent au consumérisme sans limite, car une bonne thèse donne un sacré bonus. Ces sonos extérieures, qui vocifèrent dès la mi-journée et qui écœurent les musiciens qui déambulent dans les rues. J'en ai entendu plusieurs. Il faut arrêter avec ces discothèques à ciel ouvert, qui nous gavent depuis trop longtemps, trop d'années, avec ces chansons de Sardou, Dassin, Cloclo et j'en passe. Je crois qu'il faut écouter une part sûrement importante de la population bayonnaise, il faudrait vraiment prendre le temps d'une large concertation avec elle. Est-ce qu'on ne peut pas envisager un plan sur trois ans, par exemple, qui réduirait les plages horaires jusqu'à, je l'espère en tout cas, leur disparition ? Il y a les comptoirs extérieurs qui, à certains endroits, représentent un gros risque pour la sécurité des festayres. Je pense notamment juste près de la mairie, là où il y a une série de restaurants, où l'espace est hyper réduit, il y a des comptoirs extérieurs. En fermant l'accès à leurs bars, tout le temps ou en début de soirée, certains cafetiers délèguent leurs responsabilités à l'espace public. Certains autres cafetiers, notamment à Saint-Esprit, ne respectent pas la loi en ne mettant pas à disposition leurs toilettes. À quand des contrôles ? Nous en avons parlé un temps en commission avec Mme LOUPIEN-SUARES. Un autre au Petit Bayonne, qui organise, via une roue de la Fortune, avec des serveurs torse nu, on adore, des concours de main au sein des femmes, ainsi que des distributions de claques aux hommes, sans que beaucoup de monde ne s'en émeuve. Je pense que ce propriétaire de bar ne doit pas être au courant qu'un homme est mort il y a deux ans, en recevant un coup de poing. Des restaurateurs, rue de la Salie, ou rue d'Espagne et ailleurs, qui deviennent des cafetiers en installant un large comptoir sur la voie publique, et qu'on laisse faire afin de récupérer la patente. Selon nous, à l'instar de Pampelune, il faut petit à petit recentrer la consommation à l'intérieur des établissements, ce qui va désengorger l'espace public. Il y a bien sûr cette litanie de vols de portables en quantités considérables. Et même les courses de vaches qu'il faut repenser, parce que, de ce que l'on m'a rapporté, il y a de plus en plus de maltraitements animaux. On m'a dit qu'une vache serait morte. Avec une surpopulation dans l'enceinte et souvent complètement ou fortement avinée. Enfin, bien sûr, nous en avons parlé, Monsieur le Maire, vous ferraillez de votre côté, je sais, pour livrer bataille afin que la fête foraine se déplace aux Glacis, allées Paulmy, afin que les

habitants de ce centre-ville arrêtent de subir cette cacophonie durant les cinq jours de fête. Pour terminer, au bilan, nous apprenons que 2 000 bracelets supplémentaires auraient été vendus, soit 180 000, et que la fréquentation aurait baissé de 2 %. Du coup, cela ne signifie-t-il pas qu'il y aurait eu beaucoup moins de Bayonnais aux fêtes cette année ? Je pense que cela interroge forcément. Depuis longtemps, ce n'est plus la fête des résidents bayonnais et des alentours, mais plutôt la fête à Bayonne. Pour nous, il est donc grand temps, et je terminerai par ce point, une fois par siècle, je pense que ce n'est pas abuser, qu'une grande enquête soit organisée pour donner la parole à celles et ceux qui supportent, dans tous les sens du terme, ces cinq jours de liesse. Sans tabou sur leur contenu, les dates. Les dates, je crois qu'il ne faut rien négliger, pourraient aussi se penser en juin ou en septembre. Les comptoirs extérieurs, les sonos, le modèle économique, les fêtes foraines, le remplacement, le périmètre payant, les quartiers périphériques délaissés, le stationnement pour les Bayonnais. Je fais partie de ceux qui ont eu leur voiture en fourrière, alors que je pense que j'étais très bien garé. Je vais faire un recours avec d'autres habitants. Bref, une introspection globale, qui doit interroger le sens des fêtes et qui doit englober l'organisation générale via, selon nous, une régie municipale à l'année, et le rôle, les missions, la composition de la commission extra-municipale des fêtes. Pour nous, il est temps de refonder une gouvernance beaucoup plus participative. Et pour terminer, les Fêtes de Bayonne doivent selon nous être une exception culturelle, une fête populaire, de rue, mais pas livrée à la vindicte exclusivement commerciale, une fête libre, mais pas sans règle, une fête qui doit être une projection plus large de nos cultures locales, une célébration populaire à taille humaine. *Milesker*, merci pour votre écoute.

M. ETCHEGARAY : ... aura entendu ce que vous proposez, à savoir que les fêtes pourraient se passer en juin ou septembre, bonjour ! Je ne sais pas comment nous avons pu faire des fêtes qui sont appréciées par l'immense majorité des personnes qui sont venues, comment ça a pu être une aussi belle réussite, avec tous les défauts que vous venez de... Certains avec lesquels je suis d'accord. Moi, je trouve qu'il y a toujours trop de bruit dans la rue. Mais c'est un avis personnel. Je ne suis pas là pour faire ce que j'ai envie. Je demande uniquement de se rendre compte qu'il y a une demande sociale, il faut savoir répondre à cela. Nous vieillissons, aussi, mais il y a un rajeunissement des personnes, une alcoolisation dont on parlait tout à l'heure. C'est tout à fait vrai aussi. Mais au global, nous avons toutes les générations qui prennent un plaisir fou à venir aux Fêtes de Bayonne. Fou !

M. ABADIE : Moi le premier.

M. ETCHEGARAY : Vous l'avez dit aussi, Bien sûr.

M. ABADIE : J'ai fait quelque chose d'assez équilibré, me semble-t-il.

M. ETCHEGARAY : On ne peut pas tout changer. Quand vous parlez de changer les dates des fêtes...

M. ABADIE : Mais vous les changez chaque année, Monsieur le Maire. Je ne serais pas le premier à avoir cette idée.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais elles restent toujours au mois de juillet. Elles ont été jusqu'à aller fin juillet, début août. Les forains, qu'est-ce qu'ils ont dit quand un journaliste de Sud-Ouest, qui était présent en début de séance tout à l'heure, leur a tendu le micro ou les a interrogés ? Ils viennent vous dire qu'on a perdu 50 % de notre chiffre d'affaires. Bien sûr, on n'est pas obligé de les croire. Et d'ajouter qu'il faut qu'il n'y ait pas de bracelets payants. Comme ça, il y aura encore plus de monde. Mais il faut surtout faire les fêtes le plus tard possible, au mois de juillet, pour qu'on soit nombreux. Le problème pour nous, c'est le nombre

que nous sommes dans les rues. Je suis désolé, c'est une question de mécanique des fluides. Excusez-moi, je ne suis pas un spécialiste de ces choses-là, mais j'ai beaucoup consulté là-dessus. Merci d'ailleurs à Luc TARAYRE, il n'est pas là, mais c'est notre directeur de la sécurité, l'ancien commissaire de police de Bayonne. Il nous a donné un conseil, que nous avons suivi, à savoir qu'il faut que nous soyons moins nombreux. Je suis désolé. Vous dites : « est-ce qu'il y avait beaucoup d'étrangers » ? Je pense que plus on fait les fêtes tôt, moins on a de risque de trouver des personnes qui n'ont pas notre code des fêtes. Je le dis un peu trivialement, de cette manière. C'est un peu ce qui s'est passé cette année : nous étions un peu moins nombreux. J'avais le sentiment que nous étions 10 à 15 % de moins que l'année dernière. C'est mon sentiment. Flux Vision est venu la veille de la conférence de presse, vous m'avez remis cela, Monsieur le Directeur général, nous dire que nous étions entre 1 million et 1 100 000. Ça veut dire que nous sommes à peu près à l'étal, par rapport à l'année dernière. C'est bien. Cela me va très bien, que l'on continue à être comme ça. Vous avez des rues où il y a encore beaucoup de monde, mais vous en avez beaucoup où il y a de la fluidité, qu'on ne connaissait pas avant. Cette fluidité, les cafetiers s'en réjouissent. Eux, ils ne disent pas de faire les fêtes plus tard. Ils se réjouissent de pouvoir travailler dans des conditions plus sereines.

M. ABADIE : L'idée de déplacer les fêtes, c'est justement un restaurateur de la rue des Basques qui m'en a parlé.

M. ETCHEGARAY : Comment ?

M. ABADIE : L'idée que ça ne générerait pas qu'il y ait les fêtes fin juin ou début septembre à Bayonne, c'est un restaurateur de la rue des Basques.

M. ETCHEGARAY : Eh bien qu'il en parle à ses collègues.

M. ABADIE : Parce qu'il travaille avec les locaux tout au long de l'année. Forcément, il le dit lui-même, d'ailleurs.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Abadie, vous avez été jusqu'au bout de votre raisonnement. Nous sommes d'accord sur une bonne partie de ce que vous avez dit. Après, révolutionner les Fêtes de Bayonne, ce n'est pas possible. Vous savez, nous ne sommes que des passeurs. Je suis désolé, il faut être modestes, nous ne sommes que des passeurs. Il y a un héritage que nous avons reçu, M. UGALDE en parle souvent, on tente de le porter le mieux possible. Souvenez-vous, après cet horrible 14 juillet à Nice, où nous nous sommes posé la question de savoir s'il fallait continuer nos fêtes malgré tout cela, en prenant des risques. Nous n'en avons pas dormi de toutes les fêtes. En tout cas, pas moi. Vous étiez tous solidaires de cette décision, je me rappelle. Je crois que nous avons la même culture. Sur ce sujet, je suis persuadé que nous pensons à peu près la même chose. Mais je crois qu'il ne faut pas tout renverser. Parce que tout ça, c'est un équilibre subtil. Et d'ailleurs, ça ne nous appartient pas. Les fêtes ne nous appartiennent pas.

M. ABADIE : Il n'y a rien de simple, bien sûr que non. Mais il y a des points d'amélioration qui peuvent être envisagés. Notamment, vous ne l'avez pas relevé, mais les sonos extérieures. La population, je vous assure, vous l'entendez comme moi, notamment du centre-ville, c'est insupportable. À partir du début d'après-midi, vous le savez, vous avez des retours des musiciens, des bandas. Cette discothèque à ciel ouvert ne participe pas à apaiser les fêtes. On se casse la voix à discuter entre nous.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, et nous allons conclure.

M. UGALDE : Je vais être très rapide, l'essentiel a été dit d'un côté comme de l'autre. Avec des positionnements inhérents aux sensibilités des uns et des autres, tout ça est tout à fait logique. La fête est faite pour ça, d'ailleurs, pour que l'on s'exprime et que l'on dise ce qu'on pense, de bien et de pas bien, de la vie en général, aussi. Parce que derrière tout cela, il y a un comportement qui dépasse largement l'esprit festif, c'est celui de la responsabilité des uns et des autres, avant tout. Ce que l'on peut constater, c'est qu'il y a beaucoup de festayres qui sont de plus en plus responsables de ce qu'ils font. Ça aussi, il faut le dire. On a vu des choses qu'on ne voyait pas il y a 10 ans. J'ai assisté à plusieurs reprises à des demandes de renseignements sur l'endroit où se trouvaient les urinoirs, pour s'y rendre. Eh oui, Philippe, ce sont des choses qui n'ont pas été vécues, il y a encore 10 ans. C'est un début. Bien sûr que tout cela est encore tout à fait précaire, fragile. Mais ce sont les comportements qu'il faut voir. J'ai vu des rues se libérer pour des groupes musicaux, grâce à l'initiative du jeudi après-midi. Le jeudi après-midi fera école, j'en suis convaincu. Il y a des heures pour la sono extérieure. C'est là que nous ne serons pas d'accord. Après 21 h 30 et 22 heures, il y a un rapport à la masse qui est tout à fait différent. Mais entendre une sono cracher comme elle crache quelques fois à 11 heures du matin ou à 2 heures de l'après-midi, c'est insupportable. Et c'est contre-productif pour le métier même de celui qui envoie cette sonorisation dans la rue. Il y a donc des choses qu'il faut aujourd'hui continuer à défendre. Et je pense que la journée jusqu'à 19 heures sans sonorisation extérieure est une bonne initiative, qu'il faut aller vers un élargissement de cette initiative. C'est maintenant une évidence. Je vais finir sur ça, Monsieur le Maire, parce que je suis toujours un peu trop long sur cette question, sous condition que l'on soit capables, nous, d'envoyer dans les rues des groupes musicaux adaptés aux rues qu'ils fréquentent. Nous avons commis des erreurs l'année dernière, sur des bandas trop importantes, par exemple, qui ne pouvaient pas accéder à des rues qui ont besoin d'autres propositions musicales. Cette année, nous avons travaillé sur ça. Nous avons vu aussi 10 à 15 % de chœurs, qui n'ont jamais été invités par la Ville de Bayonne, venir nous rejoindre. Et j'ai des noms, comme on dit. C'est aussi un très bon signe. J'ai quand même vu, aussi, des moments précis dans la fête cette année, pour la première fois, où nous n'avions pas envisagé une stratégie complète de contournement de quartier pour aller d'un point A à un point B. Cela veut quand même dire que sur la logique des fluides, dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure, il y a quelque chose qui est de l'ordre de la bonne gestion. Je pense que les outils informatiques ont dû aussi beaucoup jouer sur tout ça, incontestablement. Nous sommes donc sur la bonne voie. Nous travaillons avec le Collectif 2032 sur ces questions, on ne peut pas dire que nous soyons dans la participation. Nous y passons des mois, et avec beaucoup de plaisir, avec toutes celles et ceux qui ont envie, comme vous, comme nous, que ces fêtes perdurent dans le meilleur état d'esprit possible.

M. ETCHEGARAY : Merci M. UGALDE. On finirait par oublier que la délibération portait sur une convention avec le Syndicat des Mobilités pour la gare routière. Allez-y.

M. CORRÉGÉ : Très rapidement, je voulais me joindre à M. ABADIE pour remercier quand même tous les agents qui ont travaillé, les agents de Txik-Txak, les agents de la Ville, sous la houlette, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, de Luc TARAYRE et de Nadège BEDERE, qui ont fait un très beau travail. Cette année, nous avons vu que tous les festayres ont pu se déplacer de façon fluide vers les gares, et les deux gares ont été dimensionnées, en termes d'offre, de manière très satisfaisante. Merci à toutes ces femmes et ces hommes, qui travaillent sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai compris qu'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre sur cette délibération, que tout le monde a lue, évidemment. La délibération est adoptée.

25.Édition 2025 — Prise en charge des coûts des forces de sécurité mobilisées par les services de l'État pour la Foire au Jambon et les Fêtes de Bayonne

M. ETCHEGARAY : 25, c'est le rapport que M. MILLET-BARBÉ va présenter.

M. MILLET-BARBÉ : Il s'agit donc de la prise en charge des coûts des forces de sécurité, qui sont mobilisés par les services de l'État pour la Foire au Jambon et les Fêtes de Bayonne. Le ministère de l'Intérieur a engagé les moyens nécessaires au bon déroulement de la Foire au Jambon et des fêtes de Bayonne. Sur la base des éléments contenus en note explicative de synthèse, la Ville doit prendre en charge les dépenses correspondantes, suivant le périmètre des missions confiées à la Police nationale pendant ces manifestations, soit une somme de 5 860 € pour la Foire au Jambon, et 118 037,71 € pour les Fêtes de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Voilà, ça rentre dans le chiffre des dépenses de sécurité. Oui, M. ABADIE.

M. ABADIE : Là aussi, deux réflexions. Je sais que nous en avons déjà parlé dans cette instance, que cette décision de payer le coût des repas et de l'hébergement, de ce que j'ai lu, est propre à Bayonne. Puisque j'ai entendu que Mont-de-Marsan refusait de payer. Ça, c'est le premier point. Pour le reste, je pensais que le fait d'avoir accepté de payer pour les Fêtes de Bayonne, depuis 2022 je pense, était lié au fait d'avoir privatisé l'espace public, en bouclant un périmètre. Sans être juriste, je me suis dit que l'idée de payer était liée à ça. Apparemment non, puisque nous découvrons dans la délibération que cela concerne aussi la Foire au Jambon. Donc voilà, c'est un peu notre questionnement. Qu'est-ce qui fait, au final, que nous payons deux fois ? Avec nos impôts, puisque c'est quand même un service régalién de l'État, et, même si ça ne concerne que la partie hébergement et repas, aussi en tant que Bayonnais, du coup.

M. MILLET-BARBÉ : C'est la circulaire Colomb qui, il y a quelques années, est intervenue pour dire que dès lors que des événements de cette importance nécessitaient des moyens aussi importants, il était logique que les communes, ou en tout cas les organisateurs, paient quelque chose. Alors c'est à calculer.

M. ETCHEGARAY : Ce n'est pas le coût réel.

M. MILLET-BARBÉ : C'est ça. On est loin de ce que cela coûte, puisque l'estimation par l'État du coût des CRS en question, par exemple, pour ne parler que d'eux, ce n'est pas loin de 500 000 euros au total.

M. ABADIE : Oui, mais ils sont déjà payés par ailleurs.

M. MILLET-BARBÉ : Non, mais ce sont tout de même des surcoûts. Puisque vous savez, ils doivent gérer les heures supplémentaires, ils doivent gérer les congés, ils doivent gérer des personnels, avec les CRS, qui sont constamment sur la brèche, dans tous les domaines, et toute l'année. Ils ont donc de gros problèmes de ce point de vue, et ils ont effectivement considéré que les organisateurs devaient participer au financement de ces forces de l'ordre. Ceci étant, nous ne payons pas leur hébergement, puisqu'ils sont hébergés à la Butte aux Cailles par l'État. Nous contribuons évidemment à la question de la nourriture, mais nous ne parlons pas du logement.

M. ETCHEGARAY : Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de discussions possibles. D'abord, il nous faut ces forces de sécurité. Je ne sais pas si vous avez vu la qualité des relations qu'il y avait entre les CRS et les festayres. Je les ai beaucoup vus discuter ensemble, échanger. Non, je ne dis pas que ce qui s'est passé ici au rez-de-chaussée ici... Bon, si nous votions cette délibération ? Il y a des abstentions ? C'est pour vous ou que M. ABADIE ? Vous vous abstenez. M. BOUTONNET-LOUSTAU ? Vous ne prenez pas part au vote ? Vous votez pour, M. ESTEBAN ? M. ETCHETO ?

M. ETCHETO : Nous ne prenons pas part au vote sur celle-là, sur la 25.

M. ETCHEGARAY : Vous ne prenez pas part au vote sur la 25. Et vous votez pour Mme BENSOUSSAN ? Voilà. C'est clair pour les services ? Parfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstentions : 3, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE ; Non-participations au vote : 7, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

26. Dépôt des marques « Foire au Jambon de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, vous poursuivez.

M. UGALDE : À propos du dépôt de marque Foire au Jambon de Bayonne auprès de l'Institut national de la Propriété Industrielle, nous savons qu'aujourd'hui, nous devons avoir ce souci, je dirais terminologie après terminologie, lorsque des enjeux nationaux se posent ou des enjeux de médias en général. La Foire au Jambon, organisée par la Ville de Bayonne, est un événement incontournable du patrimoine bayonnais, qui connaît toutefois depuis quelques années des dérives mercantiles. Afin de bénéficier des moyens d'agir, la Ville a qualité pour déposer deux marques, valables 10 ans, auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) : une marque verbale « Foire au jambon de Bayonne », et la marque figurative associée. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le dépôt des marques correspondantes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des formalités afférentes à ces dépôts.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Simplement savoir si c'est dans le but d'exploiter la marque, ou d'empêcher qu'elle soit exploitée par autrui, ou les deux ?

M. UGALDE : Nous n'avons pas honte de dire que ce sont les deux.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : D'exploiter, vous avez compris le sens de ma question ? Dans le sens merchandising, bien sûr.

M. UGALDE : Mais je ne pouvais pas suspecter un mauvais esprit de ce niveau de votre part, quand même. Non, non. Il y a les deux éléments. Il y a l'élément qui consiste à avoir la main sur l'exploitation commerciale de la marque et, si je puis dire, comme conséquence de cet élément-là, le fait que d'autres ne puissent pas abuser de l'exploitation de cette marque. On sait par quoi nous sommes passés dans les années 80, avec tous les foulards, Féria de Bayonne, etc. Nous y avons eu droit, et on sait comment nous sommes arrivés à peu près à réguler la situation.

M. ETCHEGARAY : Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : De la dérive mercantile à la dérive commerciale, le fil est assez ténu. On va considérer que c'est une dérive mercantile, si nous n'exploitons pas le nom. Et c'est une dérive commerciale, ou une activité commerciale, si nous l'exploitons. Parce qu'en matière de vente de produits dérivés, je me suis trouvée aller à l'office du tourisme quelques jours avant la Foire au Jambon, il y avait partout des objets, que je ne vais pas ici décliner, qui portaient le sceau et le nom de la Foire au Jambon. Et qui contribuaient, avec un double discours qui était : « attention, non, c'est une foire traditionnelle, ce n'est pas une fête ». Mais quand on vend des foulards, des calicots, quand on vend un certain nombre d'objets, un verre, un baso berri estampillé, etc., il y a quand même une forme de contradiction.

M. ETCHEGARAY : Et vous allez laisser les professionnels privés faire du beurre ?

Mme HERRERA LANDA : Non, attendez, je n'ai pas terminé, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Vous voulez que je vous parle, moi, de ces professionnels qui sont très habiles à vouloir utiliser Bayonne comme marque ?

Mme HERRERA LANDA : Je n'ai pas fini. Il y a une forme de dissonance cognitive, à expliquer que nous sommes sur une foire traditionnelle, et à vendre, y compris nous, en direct. Alors si on protège, c'est très bien. Mais il faut peut-être faire attention, aussi, à ne pas non plus nous laisser aller à être attirés par une source de revenus, qui peut amener une contradiction par rapport à des messages.

M. ETCHEGARAY : Oui.

Mme HERRERA LANDA : Je ne dirai pas le nom de ma collègue, qui parle pendant que je parle, mais c'est juste pour dire qu'il faut que l'on fasse nous-mêmes attention.

M. ETCHEGARAY : D'accord.

Mme HERRERA LANDA : Ça a été écrit sur les réseaux sociaux à plusieurs reprises, je n'ai rien contre. Par contre, j'ai une deuxième remarque. C'est que j'ai posé en commission la question suivante : est-on en capacité de protéger la même appellation en Basque ? Puisqu'aujourd'hui, nous avons énormément de bilinguisme, qui est utilisé sur des supports de tous ordres.

M. ETCHEGARAY : Non, on vous dira que la langue de la République est le français, article 2 de la Constitution. Écoutez, j'ai plaidé cette affaire-là pour des affaires, et vous pouvez y aller, on perd toujours. Voilà.

Mme HERRERA LANDA : C'est juste une question que j'ai posée, à laquelle on n'a pas su répondre.

M. ETCHEGARAY : Je vous réponds.

Mme HERRERA LANDA : Mais je pense que l'argument entre exploitation commerciale et dérive mercantile, le fil est ténu, il faut que l'on soit un peu plus vigilants. C'est mon point de vue, d'autres en défendront peut-être un autre, j'exprime le point de vue de mon groupe.

M. ETCHEGARAY : L'étymologie de mercantile plaide dans votre sens.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Donc, explication : voter pour, oui, mais avec la réserve qu'il faut en faire, à mon avis, une exploitation raisonnée.

M. ETCHEGARAY : Eh bien voilà, il va falloir être raisonnable et raisonné.

M. ETCHEGARAY : Mettons à voter cette délibération, pour avancer un peu. C'est le rapport 26. Y a-t-il, finalement, des abstentions? Il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de votes contre, c'est l'unanimité. Nous avons quand même parlé pendant un bon moment, mais c'est bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

27.Exercice 2025 — Budget Principal — Affectation des résultats de l'exercice 2024

M. ETCHEGARAY : Rapport 27, M. PARRILLA ETCHART.

M. PARRILLA ETCHART : Milesker. Il s'agit de parler ensemble rapidement de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal. À la suite de l'approbation du CFU 2024, intervenu le 5 juin dernier, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 9 530 662,31 €, telle que proposée en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Bien, l'affectation des résultats, en général, ça passe. Non-participation.

Mme DURRUTY : Même si le résultat est bon ?

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote, d'accord. Vous, non-participation au vote. M. ESTEBAN, affectation des résultats ? Vous votez pour. Monsieur ? Non-participation au vote, et non-participation au vote. Non-participation au vote de toutes les oppositions, sauf M. ESTEBAN, qui vote pour. Et nous, nous votons pour, la délibération est adoptée.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, nous voilà.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote ? D'accord, non-participation au vote, c'est noté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

28.Exercice 2025 — Budget Principal — Décision modificative n° 1

M. ETCHEGARAY : Par contre, le rapport 28, décision modificative numéro 1.

Mme DURRUTY : Oui, absolument. Concernant le budget principal, dans le cadre de l'exécution budgétaire de ce budget, il est proposé une décision modificative numéro 1, qui permet d'intégrer les résultats de clôture que nous venons de voir pour l'exercice 2024, à savoir 9,5 millions d'euros, les restes à réaliser constatés au 31 décembre 2024 en section d'investissement, et d'effectuer quelques ajustements de crédits en fonctionnement et d'actualiser le plan pluriannuel d'investissement. En revalorisation des AP, donc, tel que cela a été présenté dans les délibérations précédentes, et plus complètement dans celles qui suivent, et aussi d'ouvrir en investissement 2 millions d'euros de crédits d'investissement supplémentaires. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative numéro 1 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre, dans le document annexé à la note explicative de synthèse. Je complète en disant que cette décision modificative nous permet aussi de réduire de 1,1 million d'euros l'emprunt d'équilibre que nous avons initialement prévu au budget, et donc d'envisager pour la fin de l'exercice 2025 un encours de la dette à 65 millions d'euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, ce sont des non-participations au vote. Non-participation au vote. M. ESTEBAN aussi, non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN, vous ne participez pas au vote, et le groupe de M. BERGÉ non plus. Donc oppositions et minorités ne participent pas au vote. La délibération est adoptée, merci Mme DURRUTY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

29. Modification des autorisations de programme et des échéanciers de crédits de paiement

M. ETCHEGARAY : Le rapport 29, c'est pour vous la modification des APCP.

Mme DURRUTY : Oui, effectivement. Conformément à ce que je viens d'évoquer, dans le cadre de l'exécution opérationnelle et budgétaire, et conformément à la décision modificative numéro 1 du budget, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement 2025 des programmes d'investissement, selon le tableau repris en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote.

M. ETCHETO : Non-participation au vote. Mais juste, je veux me faire plaisir deux secondes pour faire suite à notre petite discussion de tout début de Conseil que nous avons déjà pratiquement oubliée. Donc j'ai noté, grâce à l'actualisation de ces autorisations de programmes, que sur les deux projets du Musée Bonnat-Helleu et de la médiathèque, par rapport aux autorisations de programmes de 2021, puisqu'on a encore pris 1,7 million d'euros cette année, nous sommes à plus de 7 millions d'euros. Alors je vous dirais juste...

Mme DURRUTY : Petite question, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Je n'ai pas fini. Laissez-moi terminer, je suis rapide en plus.

M. ETCHEGARAY : Finissez.

M. ETCHETO : Ça fait quand même un certain nombre de terrains de jeux pour enfants, on est bien d'accord ?

M. ETCHEGARAY : Voilà. Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Petite question, M. ETCHETO. Cela représente 14 % d'augmentation, à peu près le même chiffre, un peu moins pour le Musée Bonnat-Helleu, un petit peu moins pour la médiathèque, d'accord ? Et à aujourd'hui, quelle a été l'inflation entre 2021 et 2025, le montant de l'inflation cumulée ?

M. ETCHETO : Alors là, si vous me lancez, moi j'étais parti pour être gentil.

Mme DURRUTY : C'est une question, parce qu'on parle souvent de l'inflation de chaque année, mais combien ? On parle de l'année pic, à 7,7. Je vous donne la réponse, c'est 14,4.

M. ETCHETO : Maintenant que vous en nous en donnez l'occasion, on va y aller.

Mme DURRUTY : C'est 14,4.

M. ETCHETO : Nous allons rester sur le Musée Bonnat-Helleu. Je ne vais pas compliquer, on va simplifier. Le Musée Bonnat-Helleu, j'ai fait mon calcul, le coût est donc désormais de 45 millions d'euros, le total. En 2015, Monsieur le Maire, vous l'annonciez à 15 millions d'euros. Et moi, benoîtement, naïvement, je disais à ce moment-là : « 15 millions d'euros, jamais ! Ce sera un projet, quand ce sera fini, à 30 millions d'euros ». Je disais : « au bas mot ». Vous voyez, j'étais en dessous de la réalité. Nous sommes à 45 millions d'euros. Nous ne sommes donc pas derrière, à 15 % ou autre, c'est un budget qui a été multiplié par 3. 45 millions d'euros, c'est le coût d'un pont sur l'Adour, c'est le coût de 10 écoles.

M. ETCHEGARAY : Un pont sur l'Adour ?

Mme DURRUTY : Non.

M. ETCHEGARAY : Un pont sur l'Adour ?

M. ETCHETO : Oui, un pont sur l'Adour.

M. ETCHEGARAY : Une passerelle.

M. ETCHETO : Non, non, non. Écoutez, ne riez pas comme ça, un peu niaisement. C'est le coût du pont SNCF, le dernier qui a été construit sur l'Adour, il est à ce prix-là : 40 millions d'euros. C'est donc le coût d'un pont sur l'Adour, le dernier. Oui, il y a 10 ans. Mais il y a 10 ans, le Musée Bonnat-Helleu était déjà fermé. Il était déjà fermé depuis quelques années.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY va vous donner des chiffres.

M. ETCHETO : les budgets sont quand même relatifs.

Mme DURRUTY : Si je peux me permettre, il est essentiel de parler des mêmes datas et des mêmes références. Le coût des travaux, qui ressort donc de cette dernière décision modificative, de ce dernier ajustement des APCP, c'est 30,3 millions d'euros. D'accord ? C'est le coût des travaux.

M. ETCHETO : Oui, le coût des travaux.

Mme DURRUTY : Ensuite, il faut quand même dire la vérité jusqu'au bout, s'il vous plaît. La question, ce n'est pas le montant de l'investissement, c'est le coût net. Parce que ce qui pèse sur le budget de la Ville, c'est bien le coût net. Le coût net du Musée Bonnat-Helleu, c'est 14,6 millions d'euros. Soit 48 %, d'accord ? Au moment où nous nous parlons.

M. ETCHEGARAY : Parce que nous sommes allés chercher des financements.

Mme DURRUTY : Parce que nous sommes allés chercher quasiment 16 millions d'euros de financement externe. Pour la médiathèque, le coût net, c'est 8,2 millions d'euros. En revanche, et c'est là où il y a une véritable injustice, j'ose le dire, Monsieur le Maire, c'est que, quand on regarde le taux de financement de tous nos autres projets, le mandat précédent et aujourd'hui, malheureusement, il a drastiquement baissé. Drastiquement baissé. Sur une école comme celle du Prissé, le coût total, c'est 7,1 millions d'euros. Et le coût net, c'est 4,9 millions d'euros. C'est-à-dire que sur une école, il reste 70 %, je dis bien 70 %, de coût net à la charge de la ville. Donc ça, c'est un vrai sujet.

M. ETCHETO : Permettez-moi, vous ne découvrez pas ça ? Ça a toujours été le cas, de tout temps, sur les écoles.

Mme DURRUTY : Non, pas autant.

M. ETCHETO : Les écoles sont compétence dure des communes. Elles n'ont donc pratiquement jamais, ni à Bayonne ni ailleurs, elles sont très peu aidées. Pour ne pas dire jamais aidées, par quelque partenaire que ce soit. Parce que c'est la compétence dure. Et ensuite, derrière, il n'y a pas de miracle, c'est de l'argent public. Vous me dites 15 millions d'euros, je ne vais pas vérifier les chiffres. Je veux bien les revoir, parce qu'avec vous, il faut toujours aller vérifier.

Mme DURRUTY : Vous pouvez me faire confiance.

M. ETCHETO : On a appris à ne pas trop le faire.

M. ETCHEGARAY : Le vote, donc. C'est non-participation au vote ?

M. ETCHETO : Oui, mais je termine quand même.

M. ETCHEGARAY : Ah, finissez. On vous a compris.

M. ETCHETO : Mme DURRUTY a argumenté, donc, derrière, nous allons contre-argumenter. Oui, pourquoi les autres projets, derrière, sont moins subventionnés ? Forcément, parce qu'il y a des subventions qui sont absorbées par des opérations comme ça.

Mme DURRUTY : Mais non.

M. ETCHETO : Et l'argent public, vous êtes au courant, vous suivez un peu l'actualité, il y a une petite question budgétaire générale. Enfin, il y a une parlementaire qui est ici, qui doit être quand même un peu au fait de ces choses-là. On a un petit problème d'argent public, dans ce pays. D'où l'intérêt, quand même, de ne pas...

M. ETCHEGARAY : Et ça remonte à quand ?

M. ETCHETO : Ça s'est quand même légèrement aggravé, quand même, depuis quelques années. Il me semble, quand même, que ça s'est sacrément aggravé. Donc, ce problème d'argent public, nous en sommes comptables aussi. Vous voyez, je dis « nous sommes », je m'associe. Dans les collectivités locales, y compris dans la Ville de Bayonne. Et c'est un peu le sens de ce que nous vous disons. Derrière, en effet, la Ville de Bayonne a à faire des choix. Et quand, tout à l'heure, Julie, notre collègue disait que nous n'en faisons pas assez, c'est ce que nous disons aussi sur les écoles, qui sont le cœur de la compétence communale, depuis plus d'un siècle. C'est aussi parce que cet argent, qu'il aurait été bien de dépenser là, on a finalement choisi, vous avez fait le choix, de le mettre ailleurs. Et ce choix-là, nous ne le partageons pas. Il conduit la Ville, en tout cas, à minimiser ses interventions ailleurs.

M. ETCHEGARAY : Au Prissé notamment. Écoutez, nous votons. Non-participation au vote, ça, c'est clair. Non-participation au vote de Mme BENSOUSSAN. M. BOUTONNET-LOUSTAU ne participe pas au vote, pas plus que tout le monde. D'accord ? Délibération adoptée grâce à la majorité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

30. Exercice 2025 — Budget annexe de la régie du stationnement — Décision modificative n° 1

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ, rapport 30.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est la décision modificative numéro 1 du budget annexe de la régie du stationnement. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025 du budget annexe de la régie du stationnement, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 5 000 € en section d'exploitation, et à 335 000 € en section d'investissement. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4, et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative numéro 1, pour le budget annexe de la régie du stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, il y a non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN ne participe pas au vote. Monsieur, vous votez pour ? M. ESTEBAN vote pour. Non-participation au vote de M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Mme HERRERA LANDA : Nous ne participons pas au vote, et nous attendons toujours le résultat de l'instruction juridique, sur la question que nous avons posée au support juridique, sur la décision d'assujettir la demi-heure gratuite de stationnement à la possession d'un smartphone.

M. ETCHEGARAY : Exact.

Mme HERRERA LANDA : Ça a été posé, on n'a pas su nous répondre dans le cadre de la régie du stationnement. Voilà, ça dure depuis un certain temps, et nous sommes maintenant dans le temps certain. Merci.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, message passé. Mais donc, délibération adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 11, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

31. Exercice 2025 — Budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la Temporada
— Décision modificative n° 1

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons à M. UGALDE, qui reprend la parole pour le rapport 31.

M. UGALDE : Oui, c'est le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 88 600 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative numéro 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors là, c'est non-participation. Vous votez ? Mme BENSOUSSAN vote. Vous ne participez pas au vote, c'est la logique habituelle. Vous ne participez pas au vote à cause de la temporada, je sais. Non-participation au vote. Et le groupe, non-participation au vote. C'est le cas aussi chez nous de Mme HARDOUIN-TORRE, liberté de vote.

M. ETCHEGARAY : Non, ça s'arrête là. Bien, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 12, Mme HARDOUIN TORRE, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

32. Restructuration-extension de la médiathèque centre-ville — Protocole transactionnel dans le cadre d'un litige avec des riverains du projet

M. ETCHEGARAY : Rapport 32, c'est Mme DUHART.

Mme DUHART : Merci, Monsieur le Maire. Restructuration-extension de la médiathèque centre-ville, protocole transactionnel dans le cadre d'un litige avec des riverains du projet. Par un arrêté du 22 septembre 2020, la commune de Bayonne a délivré un permis de construire en vue de la restructuration et extension de la médiathèque du centre-ville. Celui-ci a fait l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau, par des riverains propriétaires d'un appartement au 6-8 rue des Gouverneurs, dans un immeuble directement contigu au projet. Les échanges entre les parties ont permis d'aboutir à une modification du projet, et font aujourd'hui l'objet d'un protocole transactionnel visant à mettre fin au litige. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel à intervenir entre la Ville et les riverains du projet, joint en annexe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces rendues nécessaires à son exécution.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce protocole, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Demandes d'exonération exceptionnelle de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux

M. ETCHEGARAY : Rapport 33. Ce sont les exonérations exceptionnelles pour les mises à disposition de nos équipements municipaux, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Demande d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux. Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public, dont le montant total s'élève à 76 579,95 €.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pour ce rapport, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Une intervention sur ce sujet. En cette année 2025, qui précède, comme chacun le sait, l'année 2026, le montant des exonérations explose. Marginales et exceptionnelles, elles semblent être passées du statut d'exception à celui de règle. Conséquence, la facture atteint le record de 76 579 euros, avec une fourchette très large allant de quelques centaines d'euros à 10 000 euros, excusez du peu. Nous ne discuterons pas ici la pertinence de ces exonérations au cas par cas, bien que certaines nous paraissent davantage relever d'activités d'intérêt général que d'autres. Par contre, nous constatons d'une manière générale que c'est la loi du tout ou rien qui s'applique. Alors qu'il pourrait exister des tarifs réduits, vous pratiquez sans discrimination des exonérations complètes. Alors que toutes les associations bénéficiant d'une subvention doivent compléter un dossier administratif intégrant les critères de la fameuse critérisation, ces mêmes exigences ne s'appliquent pas à l'exonération des usages des équipements publics. Ces exonérations, parfois supérieures au montant des subventions, devraient apparaître dans un document unique actualisé, au côté des subventions et des autres aides en nature. C'est un document à caractère obligatoire que nous ne parvenons pas non plus à obtenir, malgré nos demandes répétées et les promesses qui nous sont tenues. Et nous constatons, pour finir, que la générosité appliquée sur les exonérations contraste très singulièrement avec le discours de rigueur budgétaire que vous avez prononcé au moment du vote des subventions, justifiant la baisse généralisée, sauf exception, de ces dernières. Je vous remercie pour votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. LAIGUILLON, rapidement, s'il vous plaît.

M. LAIGUILLON : Oui. En fait, il faut parler de la pertinence. On ne peut pas faire une gratuité sans pertinence. Et je pense que, si vous regardez toutes les exonérations, parce que nous travaillons sur des dossiers, sur l'association Olagarroa, Don Bosco, sur les Croisés de Saint-André, sur l'Aviron Omnisport, sur la boxe, sur le badminton, sur l'association Street Art Studio, sur la Vigilante, c'est obligatoirement une pertinence. On ne peut pas dissocier une gratuité d'une pertinence. C'est donc pour cela qu'avec tous les élus qui m'entourent, qui ont travaillé sur les dossiers, nous avons mis une gratuité. Ce n'est pas électoral, c'est juste parce qu'il y a un besoin, une envie d'aider nos associations, comme nous l'avons toujours fait, sur

le Forum des associations, sur la carte Déclic, sur le chéquier des bénévoles, dans plein de domaines où nous avons travaillé, ensemble avec les associations. Certes, il y a un budget très compliqué. Nous avons fait une réduction. Mais comment ne pas aider la MVC Saint-Étienne, quand ils nous demandent la gratuité pour un spectacle, pour des dons contre le cancer ? Nous les accompagnons sur tout le projet. Et comme nous l'avions dit, nous ne voyons pas nos associations qu'une fois dans l'année, où nous donnons la subvention. Nous les accompagnons, et c'est ce que les associations demandent, sur l'année, mais aussi sur leurs projets. Tous ces projets ont eu une très belle pertinence pour notre Ville de Bayonne, à chaque fois nous faisons le plein. Je pense à la Vigilante, aux Croisés, aussi. C'est une fierté, cet accompagnement sur la gratuité. Et c'est vrai, je suis entièrement d'accord avec vous sur la critérisation, et, bien sûr, ce document que nous attendons. C'est vrai que je l'ai déjà demandé, je le redemande pour avoir une vision plus globale. M. DUZERT l'attend aussi avec impatience. Je l'ai promis, et nous devrions le faire sur la gratuité, sur l'aide en logistique, sur l'aide en locaux, etc. Mais je suis entièrement d'accord avec cela, nous y travaillons.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Abstentions ? Votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

34. Modification du bail à construction conclu entre la Ville de Bayonne et la SCI Bowling Star 64

M. ETCHEGARAY : M. ARCOUET, à vous. Avec le micro. Rapport 34.

M. ARCOUET : Alors, modification du bail à construction, conclu entre la Ville de Bayonne et la SCI Bowling Star 64. Selon les éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'emprise du bail à construction du 1er février 2008, conclu entre la Ville et la SCI Bowling Star 64, pour la réalisation d'un bâtiment à usage de bowling et de salles de billard, suite à des travaux de réfection du platelage d'accès à l'équipement. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre. Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Cession d'un local commercial sis 42 rue Bourgneuf

M. ETCHEGARAY : Mme MEYZENC, vous nous parlez de la cession d'un local commercial au 42 rue Bourgneuf.

Mme MEYZENC : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est la Ville de Bayonne qui est propriétaire de locaux à usage commercial, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble qui est situé 42 Bourgneuf, acquis auprès de l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL) et suivant acte du 18 décembre 2023, après une convention de portage de 4 années, qui répondent aux objectifs de la convention thématique « centre-ville — locaux commerciaux », qui a été conclue entre la Commune et l'EPFL. Ces locaux sont exploités par la société GOXOAN, qui y exploite

une activité principale de dépôt de pain et accessoirement de viennoiserie, pâtisserie et petite restauration, en vertu d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux. L'occupant a manifesté son souhait d'acquérir les murs commerciaux, qui vont lui permettre de pérenniser durablement son activité dans ce quartier. Il a présenté une offre d'achat de 130 000 €. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de la cession de ce bien, aux conditions qui sont précisées en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la concrétisation de cette opération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la libération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36. Projet de pôle ESS place des Gascons — Déclassement du domaine public communal d'un terrain

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au rapport 36, M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du projet de Pôle ESS place des Gascons, déclassement du domaine public communal d'un terrain. Dans le cadre du projet de construction du pôle ESS-Médiathèque, conduit en co-maîtrise d'ouvrage avec la CAPB, et au vu des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation et de prononcer le déclassement anticipé du domaine public routier communal de la partie de la parcelle cadastrée AV 82, sise place des Gascons, pour une superficie de 6 193 m², et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : En fait, c'est l'assiette de l'emprise future de la bibliothèque-médiathèque, tout le monde l'avait compris. Je mets aux voix.

M. ETCHETO : Du coup, nous ne prendrons pas part au vote sur le 36 et le 37.

M. ETCHEGARAY : 36, 37, vous ne participez pas au vote. Sur le 36, Mme BENSOUSSAN, qu'est-ce que vous faites ? Ce rapport 36 ? Mme BENSOUSSAN vote pour. Sur ce rapport, M. ESTEBAN ? Vous votez pour. M. BOUTONNET-LOUSTAU fait quoi sur ce rapport 36 ? Pour. Et vous votez pour également, avec le groupe de M. BERGÉ. La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

37. Projet de Pôle ESS — Place des Gascons — Cession d'un terrain à la Communauté d'agglomération du Pays basque

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport suivant, qui est le rapport 37 et qui concerne toujours ce projet d'ESS. C'est toujours M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Après le déclassement, il s'agit de la cession d'un terrain à la Communauté d'agglomération Pays Basque. Par délibération séparée, le

Conseil municipal a prononcé le déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AV 82, située place des Gascons. Cette emprise relevant désormais du régime de la domanialité privée, il convient désormais de céder à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) une emprise de 1 300 m² environ, afin de lui permettre de mettre en œuvre la construction du futur pôle ESS, dans lequel sera localisée la future médiathèque du quartier. Au vu des éléments exposés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de la cession, au profit de la Communauté d'agglomération Pays Basque, d'une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 82, au prix forfaitaire de 500 000 € net vendeur, selon les conditions susvisées, et d'autoriser l'acquéreur, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, à déposer toute demande d'urbanisme, ainsi qu'à exécuter les travaux projetés, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO, en toute logique, vous ne participez pas au vote. Oui. Vous, vous votez. Vous votez pour, Mme BENSOUSSAN, M. ESTEBAN aussi. Vous ne participez pas au vote, en toute logique aussi, M. BOUTONNET-LOUSTAU. Et vous ?

M. ETCHEGARAY : Alors cette interrogation restera en suspens au moins jusqu'à ce jour. Cette délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 10, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

38. Projet Pôle Santé — Place des Gascons — Déclassement du domaine public communal

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 39, qui est présenté par M. CORRÉGÉ. Je rappelle que cela porte sur 22 mètres carrés.

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire, le 38.

M. ETCHEGARAY : J'ai oublié un rapport, je suis désolé. Je suis pressé. Rapport 38, c'est le déclassement du domaine public communal.

M. LACASSAGNE : Dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé aux abords de la place des Gascons, et au vu des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation et de prononcer le déclassement anticipé du domaine public routier communal de la partie de la parcelle cadastrée AV 82, sise place des Gascons, pour une superficie de 1 996 m², et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : On est sur le déclassement du domaine public de l'emprise du projet pôle de santé. Sur ça, M. ETCHETO ? Vous votez contre. Vous ? Vous vous abstenez, d'accord. M. ETCHETO et son groupe votent contre. Vous votez pour, M. ESTEBAN ? Non-participation au vote. Et on ne participe pas au vote non plus. C'est clair pour les services ? Parfait. Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD ; Abstention : 1, Mme BENSOUSSAN ; Non-participations au vote : 4, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

39. Acquisition auprès de la société Bouygues Immobilier d'un terrain situé avenue Louis de Foix

M. ETCHEGARAY : Nous sommes là, pour le coup, à 39, avec M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, c'est l'acquisition auprès de la société Bouygues Immobilier d'un terrain situé avenue Louis de Foix. Au regard des éléments ci-dessus exposés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions d'acquisition par la Ville de Bayonne, auprès de la société Bouygues Immobilier, d'une emprise de 22 m² nécessaire à l'aménagement des ouvrages du Tram'bus, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant.

M. ETCHEGARAY : Tout ça, 22 mètres carrés, pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

40.22 rue du Général Bourbaki — Autorisation de signature d'un avant-contrat de vente

M. ETCHEGARAY : Le rapport 40, M. LACASSAGNE à nouveau, concerne le foncier et une autorisation de signature de l'avant-contrat de vente, à Saint-Esprit.

M. LACASSAGNE : Oui, au 22 rue Général-Bourbaki. La Ville de Bayonne est propriétaire de l'immeuble bâti au 22 bis rue du Général Bourbaki, qu'elle souhaite revendre, n'ayant plus aucune vocation à le conserver dans son patrimoine faute de pouvoir mener à bien le projet pour lequel il avait été initialement acquis. La vente de ce bien n'ayant pu aboutir, malgré les différentes procédures et démarches entamées, il est proposé de donner mandat à Monsieur le Maire pour négocier la vente de ce bien, et de l'autoriser à signer un compromis de vente permettant aux deux parties de s'engager réciproquement, sous condition suspensive d'une obtention de prêt bancaire.

M. ETCHEGARAY : Il est bien clair que cette délibération n'est pas une délibération cadre générale de délégation au maire de ce pouvoir-là, mais une délibération qui concerne uniquement le sujet de cet immeuble. Je ne sais pas si vous vous souvenez un peu ? Nous avons fait l'acquisition de ce bien par préemption. Il se trouve derrière l'immeuble de Mr Eliceyrie, vous vous en souvenez, que nous avons voulu exproprier. Nous sommes rentrés dans un contentieux sans fin avec Mr Eliceyrie, qui est propriétaire d'autres biens. Son bien étant un garage, un hangar, dans lequel il fait des locations de garages sur toute la longueur. Nous, nous espérions faire une opération globale, entre l'immeuble préempté dont on parle là, et la propriété qui donne sur la rue. Parce que ce dont on parle là, c'est enclavé. Alors que la propriété de M. Eliceyrie est devant. Sans la propriété de M. Eliceyrie, nous ne pouvons pas faire une opération globale. D'où l'idée de céder ce bien. Nous avons tenté de le faire dans des conditions normales, nous n'y sommes pas parvenus, à cause de cette contrainte liée à l'enclavement de ce terrain. Il est enclavé, en réalité, pas totalement. On peut y passer, mais pas en voiture. C'est donc quand même un terrain qui est un peu contraint. D'où l'idée de donner ce pouvoir au maire, pour passer un protocole d'accord ou une transaction, un avant-

contrat de vente, sous conditions suspensives de l'obtention d'un prêt. C'est une façon de se sortir de cette affaire, et nous n'avons plus besoin de ce bien. Nous ne vendons pas les bijoux de la couronne, là. C'est un bien que nous avons. Non, je n'allume pas le feu. Je vous propose d'approuver à l'unanimité une sage décision. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Merci pour la sagesse.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

41. Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Galerie des Corsaires » — 16 rue Pontrique

M. ETCHEGARAY : 41, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Mise à disposition de locaux au profit de l'association Galerie des Corsaires, 16 rue Pontrique. Au regard de la prolongation de la réserve d'usufruit accordée par HSA à la Ville, conformément à la délibération du 5 juin dernier, concernant le local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier situé au 3 rue du Trinquet et 16 rue Pontrique, il est aujourd'hui demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition du local correspondant au bénéfice de l'association Galerie des Corsaires, pour une durée de 6 ans, selon les éléments développés en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Tout le monde connaît cette galerie, qui fonctionne très bien. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Je pense qu'il n'y en a pas. Adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

NUMÉRIQUE

42. Adhésion à la centrale d'achats Gigalis

M. ETCHEGARAY : M. ALLEMAN, rapport 42.

M. ALLEMAN : Adhésion à la centrale d'achat Gigalis. Au regard des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achats Gigalis, afin de mieux répondre aux besoins de la Ville en matière de fourniture de biens et de services dans le domaine du numérique. Je précise juste que cette adhésion est gratuite, elle devrait donc, normalement, être votée à l'unanimité.

M. ETCHEGARAY : On verra tout de suite : il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de votes contre, vous aviez du nez, adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

43. Adoption d'une charte des usages numériques

M. ETCHEGARAY : Vous avez aussi le rapport 43.

M. ALLEMAN : Adoption d'une charte des usages numériques. Afin de mieux répondre aux enjeux du renforcement de la sécurité des systèmes d'information de la collectivité, il est proposé de se doter d'une charte des bons usages des outils numériques, mise à disposition à

la fois des agents, mais aussi des élus. Ce document, qui formalise les principes de sécurité relatifs à l'utilisation des systèmes d'information et de communication au sein de la Ville, a été présenté en Comité Social Territorial, qui a émis un avis favorable au projet lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de charte des usages numériques, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution. Et pour être tout à fait concret et pratique, à partir de la rentrée, pour pouvoir faire en sorte que les agents qui ne sont pas à l'aise avec ces outils numériques, avec les différentes règles que l'on édicte sur cette charte des outils numériques, parce qu'il y en a 8, et aussi pour tous mes collègues élus, s'ils ont des besoins sur ces sujets-là, nous aurons une personne dédiée pour la formation à cette charte des bons usages.

M. ETCHEGARAY : C'est une bonne nouvelle, parce que tout le monde n'est pas habile dans ce domaine. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

44. Appel à projets 2025 du GIP-DSU de Bayonne — Attribution d'une subvention complémentaire

M. ETCHEGARAY : Rapport 44, Mme LARRÉ.

Mme LARRÉ : 44. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'un appel à projets 2025 du GIP-DSU de Bayonne, attribution d'une subvention complémentaire. Le Conseil municipal du 3 avril dernier a approuvé l'attribution de subventions Politique de la Ville au profit de 5 associations bayonnaises, pour un montant de 20 200 €. Considérant la demande de l'association The Bay pour le projet Zup'in, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à ladite association, portant le montant total des subventions Politique de la Ville à 25 200 €, versés au bénéfice des 6 associations au titre de l'exercice budgétaire 2025.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

45. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, la modification du tableau des effectifs. Rapport 45.

Mme DURRUTY : Oui, en effet, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui correspond à la création de 10 postes, ainsi que la prolongation pour 3 ans, à compter du 1er décembre 2025, du contrat de projet créé par le Conseil municipal le 13 octobre 2022.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, je ne me rappelle plus ce que vous faites. Non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN, non-participation au vote ? Votez pour ? Oui, vous votez pour. M. ESTEBAN aussi. Vous ne prenez pas part au vote, c'est ça, et pareil pour M. BOUTONNET-LOUSTAU. C'est noté pour les services, adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 10, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

SOLIDARITÉS

46. Programme d'activités « Génération Séniors » — Recours à trois intervenants

M. ETCHEGARAY : Mme LAUQUÉ, rapport 46.

Mme LAUQUÉ : Dans le cadre de sa programmation d'activités culturelles et de loisirs, le service Génération Séniors fait appel à des vacataires, pour dispenser les cours hebdomadaires d'anglais, de basque et d'espagnol. La vacation de 1 h 30 est rémunérée 75 € net. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter trois vacataires, pour la période du 8 septembre 2025 au 19 juin 2026.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Oui, il y a des questions ? Mme CAPDEVIELLE et M. ABADIE.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, Monsieur le Maire, chères et chers collègues. J'ai cherché dans les différentes délibérations du Conseil municipal, une seule portant sur l'action sociale, pour pouvoir vous interroger, Monsieur le Maire, plus en votre qualité de président de l'Agglomération, mais aussi en tant que maire de Bayonne, sur l'avenir du point d'accueil jour, qui a fermé le 15 juillet. C'est-à-dire il y a 2 jours. *Sine die*, ce qui est quand même nouveau, par rapport à ce qui s'est passé auparavant, après avoir quand même fait plusieurs lieux dans Bayonne, fait un peu le tour de la ville. Il a fermé compte tenu d'une insalubrité qui durait depuis longtemps, faisant en sorte que ni les bénévoles ni les professionnels d'Atherbea, ne pouvaient continuer à travailler. Vous allez pouvoir me dire, et je le comprends, que cela concerne l'Agglomération, puisque les locaux sont mis à disposition par l'Agglomération. Mais en tout cas, le local est à Bayonne, et les personnes qui sont accueillies sont à Bayonne. C'est un local totalement insalubre, c'est l'ancien bar Le Vincennes, qui est mis à disposition. Le sol, il n'est pas possible de le nettoyer. L'électricité n'est absolument plus aux normes et les douches, il n'y a pas d'évacuation, c'est dans un état catastrophique. J'ai interrogé les bénévoles et je pense qu'il faut vraiment rendre hommage à ces 80 bénévoles qui, nonobstant de telles conditions d'accueil, depuis 30 ans maintenant, depuis tant d'années, accueillent les plus défavorisés, accueillent les plus démunis, accueillent les plus précaires. Et sans que l'on puisse leur donner, à côté, un local digne d'accueil. Le problème, ce n'est pas la taille du local. C'est d'avoir un local qui puisse leur permettre d'accueillir des personnes qui sont de plus en plus nombreuses, puisque les derniers chiffres, nous étions à plus de 120 accueillis le matin. On accueille des gens qui dorment dans leurs voitures, qui travaillent, c'est-à-dire des gens de plus en plus précaires, qui ont besoin d'un peu de répit, d'un petit déjeuner, de se laver et de laver leur linge. C'est d'ailleurs terrible, pour ces bénévoles, que de devoir renoncer de cette façon et de devoir fermer, alors que la demande sociale est là, qu'elle est extrêmement forte. De voir ce local fermé et ces bénévoles, qui ont été placés dans cette situation, c'est assez difficilement supportable, vous en conviendrez. Et ce, en pleine saison estivale, où la demande est encore plus accrue. L'une des bénévoles m'a même indiqué qu'elle était allée dans le local.

Elle en est ressortie écoeurée, tellement il y avait de cafards, même sur la nourriture qui est remise par la banque alimentaire. Ce n'est donc pas possible. Les 40 000 euros que vous aviez proposés pour faire les travaux, manifestement, ne peuvent pas être suffisants pour rénover ce local. Puisqu'on ne peut pas nettoyer le sol, compte tenu de la situation dans laquelle il est, les travaux d'électricité sont faramineux, et la question des douches également. Alors qu'est-ce que vous souhaitez, comment vous voyez les choses ? Ce n'est pas possible, cet accueil doit pouvoir se faire. Et je vous assure que les bénévoles, aujourd'hui, ne croient plus en la parole publique. Puisqu'on les a baladés, c'est le cas de le dire, géographiquement, mais on les balade aussi là-dessus. Il y a une perte de confiance, et ce n'est pas possible. On doit quand même pouvoir trouver une solution pour que ces bénévoles, 80, qui ne se résignent pas encore, qui sont encore 80, qui donnent de leur temps tous les jours pour pouvoir s'occuper des plus démunis. Voilà, je vous interroge donc là-dessus.

M. ETCHEGARAY : M. ABADIE.

M. ABADIE : Milesker Nahi nuke erran bi hitz elkartasunari buruz. C'était en partie le sens de cette intervention, j'ai d'autres éléments factuels à donner. Je voulais profiter de cet unique point « solidarité » pour donner des informations sur cette thématique. D'abord, remercier les bénévoles de la Croix-Rouge, qui ont servi le petit déjeuner aux plus précaires, justement, tous les matins durant les fêtes. Aussi, dans le sens de ce que vient de dire Mme CAPDEVIELLE, les bénévoles du PAJ qui, la mort dans l'âme, ont dû arrêter leur activité d'accueil des plus précaires, tous les matins et le mardi après-midi au quai de Lesseps, en raison de l'état vétuste des locaux à l'ancien Monte-Carlo. J'ai appris qu'une réunion se tenait cet après-midi avec des responsables de l'Agglomération, afin d'échanger. Je pense qu'il devrait y avoir M. FONTAINE, afin d'échanger autour d'une solution alternative durant les travaux, qui devraient débiter bientôt ? Je crois qu'ils devaient le savoir, ils devaient l'apprendre cet après-midi. Apparemment jusqu'à courant octobre, pour un montant qui devrait en effet s'approcher des 50 000 euros. Sachant que, d'après les bénévoles du conseil d'administration du PAJ, ce serait insuffisant. Voilà, on ne demandera pas à l'Agglomération de malaxer le béton à la tonne, mais on espère juste que cette solution alternative, qui serait proposée, ce ne sera pas du bricolage. Parce que le public accueilli, les bénévoles et les salariés, les travailleurs sociaux d'Atherbea, en soutien, méritent un local décent et adapté. Apparemment, en 2020, un projet vers le quartier Saint-Bernard était tombé à l'eau. Un pôle social avait été aussi envisagé en 2021, mais qui n'a pas eu de suite. C'était apparemment sur le quai de Lesseps, on peut le comprendre. Aujourd'hui, les bénévoles du PAJ travaillent main dans la main avec les bénévoles du Secours catholique, pour renforcer leur équipe rue Daniel Argote. Ils proposent eux aussi un petit déjeuner, des douches de 9 h à 11 h 30. Ils avaient déjà à peu près 70 à 80 personnes, avec le public accueilli depuis la fermeture, à peu près en moyenne 115 à 120 personnes au PAJ, ils sont effectivement plutôt débordés. Du coup, pour information, la Table du midi va à nouveau ouvrir à partir du lundi 4 août, dans les locaux de la Table du soir. Voilà le sens de mon intervention.

M. ETCHEGARAY : Très bien, je vais laisser répondre Mme LAUQUÉ, qui a participé aux réunions, y compris à celle qui s'est tenue aujourd'hui. Mme LAUQUÉ.

Mme LAUQUÉ : Oui. Cet après-midi à l'Agglo, M. FONTAINE, M. MANTEROLA et moi-même avons reçu Mme IRUBETAGOYENA, qui est la présidente, accompagnée de Mme ARDANZ, vice-présidente bénévole de longue date. Il y avait également le directeur d'Atherbea et une directrice de Pôle. M. FONTAINE a donc exposé dans un premier temps toutes les demandes qui étaient celles de l'association, je reprends donc ce que vous disiez. Il y avait en effet le sol, Mme CAPDEVIELLE, l'électricité, il n'y avait pas de danger, mais c'est vrai que l'électricité sera reprise. Le sol sera fait entièrement, a demandé Mme IRUBETAGOYENA, jusqu'à toutes

les pièces qui sont autour de la grande pièce d'accueil. Ensuite, il y aura les douches. Elle n'en a pas parlé. En effet, M. ABADIE, cela représente 50 000 euros de travaux. Mais il n'y a eu aucun retour négatif de la présidente de l'association. Nous nous sommes quittés sur cet accord, avec un délai pour les travaux, puisque M. FONTAINE a précisé que ce serait possible de commencer les travaux uniquement en septembre, puisque la période d'aujourd'hui, autant pour demander des devis que pour avoir des entreprises, est difficile. Ils pourront donc réouvrir le Point d'accueil jour à la fin de l'année. Pour la proposition qui a été faite, c'est de mettre Ene Tokia à disposition. Cela a été refusé unanimement, autant par Atherbea que par le Point d'accueil jour, pour faute de place. Ils ont trouvé que les locaux ne se prêtaient pas à ce genre de dispositif, avec la particularité qu'ils ne pouvaient pas installer sur ce lieu les machines à laver, qui sont des machines à laver industrielles. Ils ont en effet posément expliqué qu'ils allaient, avec le Secours catholique et la Croix-Rouge, partager tout un tas de missions qu'ils ont à accomplir. Atherbea fera le suivi social, la bagagerie sera maintenue. Deux éducateurs ouvriront le PAJ pour la bagagerie uniquement, et le suivi social sera assuré sur les autres structures, que sont Ma Nuit, Zuekin et peut-être d'autres. J'ai même proposé à Atherbea, s'ils manquaient de locaux pour faire des entretiens avec des personnes, de revenir vers nous. Mais ils ont apparemment déjà tout prévu. Pour en revenir à la Croix-Rouge, la présidente avait appelé en début de semaine pour savoir si elle pouvait disposer elle-même de Ene Tokia, pour servir également des collations et utiliser les douches. Elle a aussi été reçue par M. MANTEROLA. Elle laissait la priorité au Point accueil jour, s'il refusait, elle proposait elle aussi d'ouvrir Ene Tokia trois jours par semaine, pour compléter ce que ne pouvait pas faire le Point accueil jour.

Mme CAPDEVIELLE : Je me permets de reprendre la parole.

M. ETCHEGARAY : Ce sont quand même des éléments de réponse, Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : D'accord, qui signifie... Parce que l'intérêt, c'est quand même que tout soit regroupé au même endroit. Les accueillis ont besoin de se laver d'abord, de laver leur linge, vous avez bien compris. La question des douches, je suis allée voir.

M. ETCHEGARAY : Tout ça, vous savez, on le sait aussi bien que vous. Cela fait un moment que nous nous en occupons.

Mme CAPDEVIELLE : Mais bien sûr. Franchement, c'était un bar PMU, enfin c'était un bar pour aller jouer aux courses. Ce n'était pas du tout prévu pour. C'est un local qui est dans son jus, c'est-à-dire qu'il est vintage. Il est dans l'état où l'ancien propriétaire l'a laissé, donc ce n'est pas du tout, il n'y a pas eu... Et les machines à laver, c'est hyper important. Parce que pouvoir laver son linge et être propre, c'est une question de dignité pour aller travailler ou pour chercher du travail. Donc ce que j'ai compris, c'est qu'en attendant, ce sont des solutions de bricolage. Et que les travaux ne commenceraient qu'en septembre, pour une réouverture en janvier 2026, c'est ça.

Mme LAUQUE : Non, en décembre.

Mme CAPDEVIELLE : En décembre 2025, au mieux.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE, vous savez que vous avez décidé de prendre ce rapport, qui n'a aucun rapport.

Mme CAPDEVIELLE : Non, mais il fallait bien que l'on vous interroge, quand même ?

M. ETCHEGARAY : Mais je n'empêche jamais quelqu'un d'intervenir. La deuxième chose, c'est que c'est une question qui relève de la Communauté d'agglomération. Je suis un peu mal placé pour vous dire qu'on ne peut pas répondre pour la Communauté d'agglomération, mais ce n'est ni à l'ordre du jour ni à la collectivité concernée. Même si c'est la Ville de Bayonne qui intervient, que ce soit d'ailleurs pour ce sujet comme pour d'autres, car c'est la Ville qui, historiquement, avait pris l'initiative de cela, et qu'aujourd'hui c'est la Communauté d'agglomération qui finance.

Je vais vous dire qu'à la Communauté d'agglomération, je demanderais de prendre des discussions assez rapidement. Pour tout dire, nous sommes sur des pistes sérieuses, qui permettraient, dans un local qui serait suffisamment grand, de pouvoir recevoir toutes les fonctionnalités dont vous parlez : qu'il s'agisse de la douche, du lavage des vêtements, de l'accueil. Parce que c'est très important aussi, l'accueil. Il y a des cafés qui sont servis toute la journée, et un accompagnement social qui est réalisé de cette manière. Vous imaginez évidemment que nous ne sommes pas insensibles à tout ça. Sauf que nous sommes en première ligne, à constater une précarisation grandissante, une augmentation de la population, que ce soit d'ailleurs à la Table du soir comme au Point d'accueil jour. Et tout ça se passe sur la Ville de Bayonne, ça ne vous aura pas échappé. Ces personnes viennent d'un peu partout, avec également une jeunesse, qui se trouve concernée par cela. Tout ceci, concentré sur un lieu où nous avons aussi Pausa. Dieu sait si, moi, je considère que l'on fait des choses très bien à Pausa. Mais on concentre, dans cette ville et sur ce quai, beaucoup de sujets qui relèvent de l'action sociale. De l'action, pour le coup, communautaire, mais sur le terrain bayonnais. Alors je comprends ce que vous dites, mais croyez bien que nous sommes conscients de tout cela, et que nous avons des pistes en tête. Que M. MANTEROLA et Mme THORNARY, qui est notre directrice générale adjointe en charge de ces sujets, ont déjà un ordre de mission là-dessus. Il y a eu des aménagements qui ont été réalisés sur le local actuel. Pas satisfaisants certes, mais on n'est pas ici sur le bar PMU, comme ça, à l'état brut. Nous avons fait des aménagements, pas satisfaisants aujourd'hui, au regard du nombre. Je m'y arrête de temps en temps, je vais à Pausa assez régulièrement et je m'arrête à l'ancien Vincennes, donc au Point accueil jour. Et je constate que ces bénévoles font un travail exceptionnel. Vous n'êtes pas la seule à le dire, je le dis aussi, ce sont des gens qu'il faut aider. Ce bénévolat, bien évidemment, il ne faut surtout pas le perdre. Et il y a une forme de lassitude qui s'installe. Mais pas seulement à cause de ces locaux, qui sont pour partie insalubres. Mais à cause aussi de la charge qui pèse sur ces bénévoles, et sur notre communauté. Parce que tout ceci représente un coût, au passage. Mais qu'il est tout à fait normal de le financer, on ne remet pas en cause cet aspect des choses. Nous avons donc encore à faire, Mme LAUQUÉ. Mais ça, vous le savez mieux que quiconque. En tout cas nous avons répondu à votre question là-dessus. Aucun rapport avec le rapport 46, que tout le monde va voter parce qu'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

47. Soutien au monde associatif - Subventions complémentaires

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport 47, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Soutien au monde associatif, subventions complémentaires. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement, sous forme de subventions, de 380 € à l'association Diakité, 1 200 € à l'association ON Piztu euskara(z), 2 500 € à l'association des

blessés du 1er RPIMA et 10 000 € à l'association Côte basque handball, soit un montant total de 14 080 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces demandes.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Nous en avons parlé à de nombreuses reprises, merci, M. ABADIE. Enfin ! Dirons-nous, pour la subvention attribuée au Côte basque Handball féminin, qui évolue en nationale, c'est l'équivalent de la troisième division, et qui attendait depuis des mois l'examen de sa demande de subvention. Trois observations. La première concerne la présentation de cette subvention. Il y a un problème de présentation, c'est que l'on a totalisé l'avantage en nature, évalué à 4 000 euros, avec les 10 000 euros de subvention. Je l'ai signalé en commission, en signalant que, paradoxalement, pour toutes les autres associations, on n'arrivait pas à avoir le calcul de l'avantage en nature. Et ici, non seulement on le fait apparaître, mais on le totalise puisqu'il est mentionné une subvention de 14 000 euros, alors qu'il s'agit bien d'une subvention de 10 000 euros, et d'une valorisation de 4 000 euros de la mise à disposition de la salle Lauga. Je l'ai sur la tablette. Il y a donc une erreur, cela a été dit en commission. J'ai le papier sur moi, et l'erreur est restée dans un des éléments que nous avons sur nos tablettes. Je rappelle donc que l'on ne peut pas, d'un côté, n'avoir jamais les avantages en nature qui apparaissent, et là, dans le cas du Côte basque Handball féminin, non seulement ils apparaissent, mais ils sont totalisés. Si c'est une bonne nouvelle, ça veut dire que la subvention est passée à 14 000 euros. Et je ne pense pas que le club va s'en plaindre. La deuxième remarque concerne la distorsion entre cette aide et celle qui est accordée par la Ville de Biarritz, qui est de 25 000 euros. Il y a bien sûr l'avantage en nature de la salle Lauga, mais rappelons que le club joue régulièrement dans d'autres salles que la salle bayonnaise, parce que celle-ci est occupée par d'autres activités. La troisième est une question : quand allez-vous véritablement traiter le sujet du soutien de l'Agglomération au sport féminin collectif de haut niveau ? Cette aide existe pour des clubs masculins de niveaux équivalents, dans d'autres disciplines. Elle est évoquée depuis quatre ans comme une solution envisageable pour les féminines, mais on se passe à ce jour la patate chaude, et toujours rien de concret. On va m'expliquer qu'ici, nous ne sommes pas à l'Agglomération. Mais c'est justement dans l'enceinte de la Ville de Bayonne que l'on a expliqué à certains dirigeants des équipes féminines qu'il fallait qu'ils s'adressent à l'Agglomération pour traiter ce sujet avec les personnes de l'Agglomération. Et à l'Agglomération, ils n'ont pas de réponse. On leur dit : « mais que vos conseillers communautaires viennent avec vous pour nous présenter votre dossier ». On tourne un peu en rond depuis des années, et, en fait, ce serait bien que quelqu'un prenne ce dossier à bras le corps pour véritablement donner une réponse : oui, non, voilà.

M. ETCHEGARAY : Je vais répondre très directement, 14 080 euros, ce n'est pas la valorisation de la salle, c'est le total de toutes les subventions du rapport. Je n'avais pas fait le total, vous non plus visiblement, un moment d'inattention de votre part. En tout cas, la réponse, je vous la donne, parce que ce sont les services qui me l'ont donnée, c'est l'addition. S'agissant de Côte basque Handball, vous dites qu'ils attendent un rendez-vous. Je les ai reçus, je les ai reçus avec M. LAIGUILLON, avec le directeur des sports, avec également la directrice générale adjointe. Et nous avons discuté des conditions dans lesquelles il faudrait qu'ils formulent la demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération. Je les ai assurés que je ferai le mieux possible avancer cette demande de subvention, sachant qu'il s'agit de sport de haut niveau, et qu'il y a d'autres sports de haut niveau qui font l'objet de financements par la Communauté d'agglomération, qui ne peut pas, par ailleurs, financer toutes les associations sportives du Pays Basque. Je parle cette fois comme président. Je vais vous dire une chose, pas plus qu'elle ne peut financer les fêtes patronales. Pas plus celles de Bayonne, que celles d'ailleurs. Rappelons que nous avons eu ce débat.

M. ETCHEGARAY : Oui, patronales. Ici il n’y a pas de connotation religieuse, c’est vrai. S’agissant en tout cas de Côte basque Handball, il faut sérieusement considérer qu’il y a une injustice dans cette affaire, par rapport à la façon dont cette équipe s’est hissée au niveau où elle se trouve. C’est du sport féminin de haut niveau, c’est tout à fait exact. Aujourd’hui, ils sont même venus avec ce qui est un budget normal pour une équipe de ce niveau. C’est plusieurs centaines de milliers d’euros. Ça signifie bien évidemment qu’il va falloir travailler là-dessus, à trouver des financements, peut-être aussi par des partenariats privés. Tout à l’heure, nous disions que ce n’est pas un péché de parler de public-privé. Mais je vous le dis ici aussi, en matière sportive, ce n’est pas tout à fait scandaleux de parler aussi des finances des partenaires privés, qui peuvent venir. Il y en a quelques-uns, peu. Il y en a quelques-uns. Je me rappelle du total, il n’était pas très important, il n’en reste pas moins vrai qu’il peut être amélioré et que l’on peut peut-être aider à ce que les choses puissent se faire. Bref, Mme HERRERA LANDA, nous y sommes sensibles. Pas seulement à ce que vous dites, oui, il se trouve que vous êtes un peu leur porte-voix, mais aux arguments qu’ils sont venus nous présenter, à mon collègue M. LAIGUILLON et moi-même, avec les services également. Nous sommes donc en train de travailler à une relation avec la Communauté d’agglomération, parce que c’est bien évidemment la Communauté d’agglomération, pour le sport de haut niveau. S’agissant d’une équipe où il y a beaucoup de non-Bayonnais. Oui, mais par définition, vous savez qu’il y a Biarritz, mais qu’il n’y a plus Anglet. Je le dis pour ceux qui ne le sauraient pas. Voilà ce que je réponds. Enfin, ce que nous répondons. Et sur ce rapport, il n’y a pas d’abstentions ni de votes contre, on l’avait compris aussi, adopté.

ADOPTE À L’UNANIMITÉ

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

48.SEM du Golf Makila — Cession d’une fraction majoritaire des actions composant le capital social de la SEM par la Ville de Bayonne — Choix du lauréat de l’appel à manifestation d’intérêt et autorisation de finalisation et signature du contrat de cession

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, parlez-nous de la SEM du Golf Makila et de la cession de nos parts, en quelque sorte, de cette SEM.

Mme DURRUTY : Oui, il s’agit effectivement du choix du lauréat de l’appel à manifestation d’intérêt, de l’autorisation de finalisation et de la signature du contrat de cession. Par délibération du 27 janvier 2025, le Conseil municipal a approuvé le lancement d’un appel à manifestation, concernant la cession d’une fraction minoritaire des actions composant le capital social de la SEM Golf Makila par la Ville de Bayonne. La procédure de sélection s’est déroulée en plusieurs étapes, qui ont abouti au dépôt d’offres détaillées par les candidats le 13 juin dernier. Après analyse, et en application des critères fixés dans le règlement de la procédure, il est proposé de retenir le candidat ayant obtenu la meilleure note, la société Ugolf SAS et Patrimoine & Golf 3 SAS, et d’autoriser Monsieur le Maire à finaliser les négociations et signer l’acte de cession à intervenir.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, je dois rappeler qu’il y a des personnes qui ne pourront pas participer au vote. Il s’agit d’une société d’économie mixte, donc une société de droit privé, et que tous les membres, et pas seulement le président de cette SEM, ne peuvent pas participer au vote. J’ai nommé M. ALQUIÉ, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, et Mme LARROZE FRANCEZAT. Elle a donné le pouvoir à Mme LOUPIEN-SUARES, elle ne pourra donc pas, à ce titre-là, utiliser son pouvoir

pour ce vote. Je le dis, ce sont des questions de conflits d'intérêts. Nous allons respecter les choses. Y a-t-il des abstentions sur ce vote ? Ah, excusez-moi.

Mme HERRERA LANDA : Je vais juste intervenir, parce que c'est quand même une vente à 2,7 millions, ça mérite donc peut-être qu'on en dise deux mots.

M. ETCHEGARAY : Vous trouvez que c'est trop ?

Mme HERRERA LANDA : Non, mais c'est juste que ça mérite que l'on en parle quelques minutes. Nous étions intervenus longuement lors du conseil municipal du 27 janvier, pour manifester notre opposition à la mise en vente précipitée d'un bien acquis en 2003 pour des motifs d'intérêt général et de préservation, qui restent selon nous d'actualité et auraient mérité un véritable débat contradictoire. Nous ne reviendrons pas sur ces débats, que nous n'avons pas eus, nous nous contenterons de remarques et de questions. S'agissant des remarques, les critères de l'appel à manifestation d'intérêt et leur pondération démontrent que l'argument principal de cette vente est bien d'ordre financier, contrairement aux arguments développés le 27 janvier, comme toutes les cessions récentes de nombreux biens municipaux, puisque le prix d'achat des actions et les modalités de financement représentent 80 % des critères de l'AMI. Nous ne savons, à la lecture de ce document, pas grand-chose de la deuxième candidature, qui concernait d'ailleurs un candidat local. On nous parle exclusivement des arguments avancés par le groupement d'entreprises qui a gagné l'AMI. La qualité du choix du projet d'exploitation, qui justifierait selon nous le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt plutôt que d'une autre modalité de vente, n'est curieusement pondérée qu'à hauteur de 10 %. Alors que l'AMI est normalement justifié par le fait que l'on a une qualité sur un projet d'exploitation ultérieure de la structure. La valeur environnementale et sociale, pourtant essentielle pour un golf, fortement consommateur de ressources naturelles, n'est pondérée qu'à 10 %. Et les arguments avancés pour justifier le sérieux du candidat retenu ne nous semblent pas solides. Je m'explique. Usage raisonné de l'eau : ce critère, qui reste très subjectif, s'applique, depuis la Charte de l'eau des plans golf en 2005, à tous les golfs et gestionnaires. Pour des raisons environnementales, mais également économiques. Il y a donc énormément de systèmes de récupération des eaux, puisqu'il y a des golfs sur la Côte Basque qui, il y a peu de temps encore, fonctionnaient pour rappel avec de l'eau potable. Ce n'est donc pas un critère sélectif. Deuxièmement, le zéro phyto, qui est avancé aussi comme un argument écologique. Il repose sur la loi Labbé, qui a été adoptée en 2014, mais dont l'application, grâce à un lobbying très intense des opérateurs, n'est prévue qu'au 1er janvier 2025. Il y a eu, de manière très opportune d'ailleurs, un décret ministériel qui prévoit des dérogations transitoires pour l'usage des produits. Donc, en fait, ce deuxième élément sur le zéro phyto ne tient pas, puisque la loi elle-même prévoit énormément de dérogations. S'agissant à présent des questions, je ne sais pas qui va me répondre : quel est le modèle économique sur lequel repose l'achat des actions ? L'acheteur Ugolf SAS est en effet un gestionnaire de golf. Mais dans le cas de cet AMI, il est associé à un groupe, Duval, qui mentionne sur son site être le premier acteur familial français à avoir intégré l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de l'immobilier, étant à la fois promoteur, gestionnaire, exploitant et investisseur. Le Golf Makila ayant dégagé, lors de son dernier exercice, un excédent de 100 000 euros, somme relativement modeste au regard du montant de l'achat de 2 746 000, comment cette entreprise spécialisée dans l'immobilier va-t-elle rentabiliser son investissement, sachant que la société Ugolf SAS, gestionnaire, va également devoir assurer sa propre rentabilité ? On ne comprend pas très bien les tenants de cette équation. Cela se fera-t-il en diminuant les charges de personnel, qui va passer sur du droit privé, en augmentant les tarifs, ou sur d'autres projets à caractère immobilier, par exemple ?

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous répondez.

Mme DURRUTY : J'ai du mal à m'exprimer un peu ce soir, avec une voix très dégradée, mais plusieurs éléments de réponse, malgré tout. D'abord, je tiens à rappeler que, lors des précédentes campagnes électorales, qui se sont succédé depuis 20 ans, 20 ans étant la date d'acquisition du golf, en 2004, beaucoup des candidats des listes sur lesquelles vous avez été les uns ou les autres, dans l'opposition et les minorités, portaient le fait de céder le golf. Aujourd'hui donc, je dirais que finalement, pour un certain nombre, en tout cas, cette délibération répond à un vœu qui avait été exprimé. Deuxième élément, nous avons déjà essayé, en commission, de vous répondre sur la notion de précipitation que vous évoquez. Je crois que, pour ceux qui ont travaillé dans ce dossier, et ardemment travaillé dans ce dossier, Marc ANDRIEU, Laure HONORÉ, les équipes, avec aussi l'accompagnement, vous le savez, de EY, et puis tous les élus, qui faisaient aussi partie du comité de sélection, je peux vous dire que le temps de travail a été considérable. Je dis bien considérable. Voilà plus d'un an que nous avons commencé à évoquer ce sujet, il n'y a eu aucune précipitation quant à cette décision et quant à la façon dont nous avons mené ce projet. Si nous avions voulu être dans la précipitation, nous n'aurions peut-être pas lancé un AMI. Puisque vous le savez, juridiquement, nous n'étions pas obligés de lancer une procédure telle que nous l'avons fait. Mais nous avons effectivement souhaité laisser la plus grande ouverture possible, pour que tous les candidats potentiels puissent tout simplement présenter un dossier. Et les étapes ont été nombreuses. D'abord quant à l'agrément des candidats, puis ensuite les dossiers de présentation, et ensuite les dossiers finaux. Tout cela s'est donc passé en plusieurs mois et, franchement, le qualificatif de précipitation ne peut surtout pas être retenu. Après, la question de l'appartenance du lauréat. C'est donc un groupement entre la SAS UGolf et Patrimoine & Golf 3 SAS. Mais ces 2 structures font partie d'un groupe qui s'appelle le groupe Duval, dont la vocation est, effectivement, comme c'est souvent le cas pour une holding, immobilière. Mais entre nous, SAS UGolf, M. ALQUIÉ peut peut-être m'aider, ce sont aujourd'hui 50 golfs (c'est ça ?) qui sont exploités. Un des métiers du groupe, c'est donc bien l'exploitation de golf, et leur métier à part entière.

Ensuite, ce qui a fait la valorisation du Golf Makila, c'est la bonne gestion de ceux qui s'y sont très largement engagés depuis de très nombreuses années. À ce stade, Monsieur le Maire, je rends hommage aux plus anciens. Il y a eu Jean SAUSSIÉ, Michel SOROSTE, bien évidemment, et ensuite, les élus qui se sont succédé, bien sûr M. ALQUIÉ, Alain ASSELINEAU aussi. Merci, excusez-moi, mais tous savent ce que je pense à eux aussi. Il n'y a jamais eu la moindre distribution de dividendes, et le golf étant bien géré, c'est vrai qu'année après année, il y a eu des résultats qui sont venus se rajouter aux réserves de la société. Qui font qu'aujourd'hui, la valorisation est liée à ces 20 années d'exercice qui se sont faites en véritable bon père de famille. Sachant que le nombre d'abonnés, la fidélité, aussi, l'école de golf, etc., font que ce projet répondait, bien sûr, aux enjeux qui avaient été ceux fixés à l'époque. Aujourd'hui, les critères qui ont été fixés dans le cadre de la consultation, la valorisation des critères, sont somme toute très classiques par rapport à une procédure identique. Nous en réalisons toutes les semaines, je dirais, Monsieur le Maire. Vous l'avez, ça ne vous a pas échappé, puisque c'est clairement expliqué dans la délibération. Ce n'est pas le critère prix qui a fait la différence, puisque les deux candidats ont été jugés à un prix identique. Même si, dans la valorisation de celui qui a été rendu lauréat, il y a effectivement un mécanisme de bonification, en fonction de la cession totale du nombre de parts, qui sera publique et privée, qui sera donc obtenu au moment de la transaction. Un effet avec un plancher et un plafond, mais le prix que nous avons retenu dans le cadre de la valorisation, de l'évaluation des deux candidatures, c'était bien le prix plancher. Ce n'est donc pas le critère prix, c'est faux de dire que c'est le critère prix qui est venu faire la différence. C'est bien l'ensemble des autres critères que vous avez cités. Et sur l'ensemble des critères, l'étude technique a très clairement et très largement été accompagnée et suivie par EY, nos consultants, qui se sont aussi très largement mobilisés,

avec des compétences de très haut niveau. Il faut le reconnaître, parce que c'était un dossier éminemment complexe et nous n'avons pas regretté d'avoir été accompagnés de la sorte. Dans la délibération, on ne cite que quelques exemples. Mais aujourd'hui, bien évidemment, sur chacun des critères, il y a eu une notation de fait. Comme il se doit, avec une valorisation du niveau de l'offre, critère par critère. C'est donc simplement comme cela, l'analyse finale et la synthèse de l'analyse ont fait que le projet porté par le groupement SAS UGolf et Patrimoine & Golf 3 SAS a été largement devant cette consultation. Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions, mais j'ai quand même essayé d'être la plus exhaustive possible. Je pourrais en parler un peu plus longtemps, mais je ne suis pas sûre que cela intéresse vraiment tout le monde ce soir.

M. ETCHEGARAY : Non, je ne crois pas qu'il faille rentrer dans les détails, on ne va pas faire une séance que sur ce sujet. M. ETCHETO.

Mme DURRUTY : Peut-être une précision, parce que c'était une de vos questions, excusez-moi, l'engagement à conserver tout le personnel, parce qu'effectivement, c'était important, a été pris par le repreneur.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Oui, nous votons, bien entendu, ce rapport. Nous ne sommes évidemment pas dupes de toutes des raisons qui vous conduisent, voire qui vous contraignent, à le vendre aujourd'hui, pour rétablir les ratios budgétaires de la Ville. Mais, comme, de toute façon, nous n'avons jamais bien compris quel était l'intérêt de la Ville à être propriétaire d'un golf qui ne soit pas situé sur sa commune, à moins d'y faire un projet d'action sociale ou éducative, ce qui n'a jamais été le cas. Du coup, nous, cette vente nous va très bien. Nous voterons donc de manière favorable, sans surprise et en cohérence, chère Mme DURRUTY, avec les positions qui étaient les nôtres et que vous avez rappelées tout à l'heure.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Il y a un projet immobilier derrière, ou pas ?

M. ETCHEGARAY : Pardon ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : La question était simple, c'est est-ce qu'il y a un projet immobilier derrière, connu ou pas ? C'est oui, non ?

M. ETCHEGARAY : Un projet immobilier ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, derrière.

M. ETCHEGARAY : Dans des terrains qui sont...

Mme DURRUTY : Cher M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous savez qu'à l'époque, une des raisons majeures qui a entraîné et motivé la décision, c'était la maîtrise foncière. Puisqu'à l'époque, il y avait des preneurs étrangers, qui étaient plus qu'intéressés, qui avaient fait une offre par rapport à l'acquisition de ces 87 hectares. Et effectivement, à l'époque, la garantie de non-constructibilité n'était absolument pas avérée. Au fil du temps, un ensemble de décisions ont été prises, faisant qu'à aujourd'hui, eh bien, non, la quasi-totalité est en zone N.

M. ETCHEGARAY : C'est un COL. Et avec le ZAN...

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Ça se change un PLU.

M. ETCHEGARAY : Je vous garantis qu'avec le ZAN, il n'y a rien à faire.

M. ABADIE : Vous comprenez qu'on se pose la question ? Parce que 100 000 euros d'un côté, face à l'achat à 2,7 millions, on se dit qu'il faudra un certain nombre d'années.

M. ETCHEGARAY : Ça dépendra de toute façon du PLUI, et en particulier de ce qui se passera dans la commune concernée, Bassussarry. Mais enfin, c'est la Communauté d'agglomération qui gère tout ça. On vous a expliqué tout à l'heure.

M. ALQUIÉ : Juste un petit complément, par rapport à votre question. Dans le contrat était intégré un droit de suite. C'est-à-dire que, si, demain, le repreneur venait à céder des terrains pour faire de la constructibilité, il y aurait un droit de suite pour la commune. Ce point-là a donc déjà été prévu dans les contrats, qui ont été envoyés aux deux candidats à l'époque. On avait déjà demandé un droit de suite si, demain, il venait à y avoir des projets immobiliers. La durée, je ne sais pas. Après, la notion de droit de suite a été envisagée.

M. ETCHEGARAY : Bon. Nous avons le sens du vote du groupe de M. ETCHETO. Nous nous sommes arrêtés à M. ESTEBAN, vous votez pour. Est-ce que vous êtes convaincu, M. BOUTONNET-LOUSTAU ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, tellement que je m'abstiens.

M. ETCHEGARAY : Oui. Vous vous abstenez aussi ?

Mme HERRERA LANDA : Je vote contre.

M. ETCHEGARAY : Le vôtre est celui de M. BERGÉ ? Vous votez pour Mme BENSOUSSAN ? Vous votez pour.

Mme LOUPIEN-SUARES : Pour Mme LARROZE FRANCEZAT, je ne participe pas au vote.

M. ETCHEGARAY : Oui, parce que ne participent pas au vote ni Alain ALQUIÉ, excusez-moi, j'ai tellement connu votre père que j'ai toujours du mal, donc Nicolas ALQUIÉ, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, et Mme LARROZE FRANCEZAT, qui a donné pouvoir, justement, à Mme LOUPIEN-SUARES. Ils ne peuvent pas, parce qu'ils sont administrateurs de cette SEM, et que, juridiquement, ce n'est pas possible. Donc, ils ne participent pas au vote et la délibération est néanmoins adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstentions : 2, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ABADIE ; Non-participations au vote : 7, Mme DURRUTY, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, Mme LARROZE FRANCEZAT ; Contre : 2 Mme HERRERA LANDA (avec mandat).

SPORTS

49. Prestations de nettoyage du centre aquatique des Hauts de Bayonne — Lancement de la consultation et signature du marché

M. ETCHEGARAY : On en arrive avec M. LAIGUILLON à un rapport 49.

M. LAIGUILLON : Prestation de nettoyage du centre aquatique des Hauts de Bayonne, lancement de la consultation et signature du marché. Pour les besoins de la réalisation des prestations de nettoyage du centre aquatique des Hauts de Bayonne, et au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base du dossier de consultation, à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de trois ans, ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché. Lancement de la consultation de prestations de nettoyage du centre aquatique des Hauts de Bayonne et signature du marché, pour un montant estimé à 390 000 € HT.

M. ETCHEGARAY : Voilà. Absentions, il n'y en a pas, votes contre non plus, c'est adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

50. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2025-2026

M. ETCHEGARAY : Et le rapport 50, toujours M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, saison sportive 2025-2026. Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne, et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2025-2026, d'une subvention totale de fonctionnement de 350 000 €, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport qui est désormais habituel...

M. ETCHEGARAY : Mais il nous écoute peut-être. Y a-t-il des absents ? Qu'est-ce qu'on vote là-dessus ? On ne s'abstient pas ? On ne vote pas contre ? Unanimité sur ce rapport. Je vous remercie. M. LAIGUILLON à nouveau.

M. LAIGUILLON : Je crois qu'il y a des non-participations au vote.

M. ETCHEGARAY : Oui, non-participations au vote. Il y a vous, Mme MEYZENC, Mme DURRUTY aussi. Et qui d'autre ? Il y avait M. LAIGUILLON ?

M. LAIGUILLON : J'ai donné mes parts.

M. ETCHEGARAY : Bon, très bien. Nous avons donc tenu compte des non-participations au vote.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC

51. Accord-cadre à bons de commande de prestations de communication et de promotion de la Ville — Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, on continue, rapport 51.

M. LAIGUILLON : Accord-cadre à bons de commande de prestations de communication et de promotion de la Ville, signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Depuis plus d'un siècle, le rugby est un élément fort de l'identité et de la culture bayonnaise. La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, tête de proue du rugby bayonnais, est devenue en toute logique un des vecteurs de communication privilégiés de la commune. Véritable vitrine nationale et internationale pour Bayonne, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro participe non seulement à la promotion de l'image de notre cité, mais aussi au renforcement de sa cohésion sociale et à la vitalité économique et touristique du territoire. Aussi, pour la saison 2024-2025, il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et associer le nom et l'image de la Ville à celle du club, au travers d'un contrat de prestations de service. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre, pour un montant maximum de 290 000 € HT, dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Délibération habituelle, pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC

52. Stade Jean Dauger — Modification n° 5 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro

M. ETCHEGARAY : Dernier rapport, qui me revient, c'est le rapport numéro 52. Et qui concerne la modification numéro 5 du bail emphytéotique administratif, qui lie la Ville de Bayonne à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Il est nécessaire de modifier le bail emphytéotique qui a été conclu le 23 septembre 2020, au profit de la SASP Aviron bayonnais rugby pro, s'agissant de la prise en compte d'une quatrième tranche de travaux, d'une part, de l'évolution du périmètre du bail, d'autre part, et de l'actualisation de la part fixe de la redevance due par l'emphytéote. Ce dernier a, par ailleurs, sollicité un étalement pour le règlement de la part variable due au titre de la période mars 2023/mars 2024. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification numéro 5 de ce bail, conclu entre la Ville et cette SASP, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, ainsi que l'étalement du règlement de la part variable de la redevance et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document ou pièce afférents. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme HERRERA LANDA : Vous allez être déçus si nous n'intervenons pas sur ce rapport. Nous n'allons pas vous laisser déçu sur cette période estivale, qui va être assez longue, pendant laquelle nous ne verrons pas.

M. ETCHEGARAY : Longue pour vous, pas pour moi.

Mme HERRERA LANDA : Elle va être longue sans nous voir, si l'on en croit l'agenda qui nous a été donné pour le Conseil municipal. Je ne parlais que du Conseil municipal. Les délibérations relatives à la BRP, entreprise sportive, constituent, si je peux me permettre, un trait d'humour, un véritable et paradoxal fil rouge de nos Conseils municipaux, censés régler les affaires publiques. Cet état de fait prouve, si besoin était, l'interdépendance entre l'entreprise sportive professionnelle et la commune. Nous n'évoquerons pas les résultats sportifs excellents cette année, dont les commentaires ne relèvent pas de cette enceinte. Mais nous intervenons régulièrement sur les délibérations concernant la BRP, avec des questions et des propositions, mais peu d'écoute et de retour. Nous n'allons pas reprendre, une fois de plus, nos arguments. Nous nous bornerons donc à constater que le club grignote chaque jour davantage, via les modifications du bail emphytéotique, les espaces du stade Jean Dauger. Pour rappel, le BEA initial portait sur 26 589 m², celui qui nous est soumis ce soir porte sur plus de 30 000 m², pratiquement 40 000 m², pour une durée renouvelée de 40 années. C'est important, ce n'est pas écrit en très gros, mais il faut le dire. Ce nouveau périmètre va bien au-delà du périmètre initial des tribunes, et s'élargit notablement dans une logique de maîtrise du moindre espace pouvant donner lieu à des activités commerciales. Ainsi, la baisse de l'aide directe de la commune de 100 000 € par an depuis trois ans, sur un total de contributions qui s'évalue aujourd'hui à 640 000 €, n'a plus un réel impact sur un budget du club qui a atteint à présent 29 millions d'euros, alors qu'il était de 11 millions d'euros en 2019. Nos moins 100 000 €, finalement, sont tout à fait marginaux. Malgré cela, les redevances versées par le club à la commune font l'objet, en retour, de comptes d'apothicaires. Je vous conseille la lecture détaillée de la délibération et de ses annexes. Des comptes d'apothicaires que vous pourrez lire dans la délibération 2052, ces comptes incluant un étalement de la part variable de la redevance due par le club, liée au BEA, pourtant plafonnée par l'État, très généreux, à 70 000 €, y compris pour des recettes supérieures à 12,5 millions. Trois questions pour conclure cette intervention, qui sont aussi des demandes renouvelées et insistantes. Quand le projet de rénovation de la Tribune Nord, qui justifie en grande partie la modification du BEA, nous sera-t-il présenté ? Première question. Je fais des questions précises, parce qu'il est tard. Deuxième question : est-il prévu, comme nous l'avons demandé, des pesages permettant aux publics les plus modestes d'accéder au stade ? Nous en avons parlé plusieurs fois. M. TAYEB, qui était là, l'a entendu la dernière fois, et vous deviez lui en parler. Troisième et dernière question : tous les matchs étant joués à guichet fermé, il est pratiquement impossible d'obtenir des billets. Et les tarifs étant prohibitifs pour les plus modestes, combien de places la Ville a-t-elle demandées au club dans le cadre de la convention de financement ? C'est la partie que nous avons votée en premier lieu, qui porte sur les activités d'intérêt général. Ces places achetées par la Ville, via cette subvention, pouvant être distribuées par le CCAS sur le principe d'un tirage au sort auprès des bénéficiaires demandeurs. Satisfaire ces deux dernières demandes permettrait à la Commune d'aligner son aide avec les exigences d'intérêt général, véritablement. Et pour le club, ce serait une réelle opportunité de conserver son image historique de club populaire, qui est un peu écornée, de sauver le label en voie de disparition, pied mouillé, revendiqué par certains de ses supporters. Je vous remercie de votre attention et de la réponse à ces trois questions.

M. ETCHEGARAY : Comme il est tard, je vais répondre vite aussi. La première chose, c'est le projet Tribune Nord. Il n'y a absolument aucun dessin qui ait été fait concernant la Tribune Nord. Le club a souvent indiqué qu'il souhaitait que cette tribune puisse effectivement être réalisée, il faut reconnaître qu'on a l'impression de quelque chose qui est inachevé, c'est évident. Sauf que, pour cela, il faut trouver des financements et que ces financements ne sont pas encore au rendez-vous. Ces financements seront ceux que va aller chercher, bien évidemment, la société. C'est une société commerciale. On est quand même bien d'accord que nous ne sommes jamais que les propriétaires d'un terrain. Et que ce qui nous lie au club, c'est ce BEA. Et que la Tribune Nord, c'est un projet que le club continue à avoir, c'est certain. Mais

aujourd'hui, je vous le dis droit dans les yeux, aucun projet ne m'a été présenté concernant la Tribune Nord. Je n'ai pas le moindre début de dessin. Alors peut-être que des choses existent entre un architecte, qui aura été saisi, et le club. Mais en tout cas, rien n'a transpiré jusqu'à maintenant. Et d'ailleurs, je ne souhaitais pas avoir quoi que ce soit, puisqu'il était hors de question dans ce mandat de pouvoir imaginer des financements supplémentaires sur cet équipement.

S'agissant de ce que vous dites sur les pesages, je transmettrai si vous voulez. Parce que ce n'est pas moi qui ai la main sur les pesages. Vous parlez comme si... je n'ai pas la main sur les pesages, bien évidemment. C'est une façon que vous avez de dire que l'on pourrait trouver à satisfaire davantage de personnes, je comprends, qui pourraient se retrouver debout à suivre le match, comme ce fut le cas dans une époque pas si lointaine que cela. Quant à l'opération que vous voyez avec le CCAS, je ne me rappelle pas que vous l'ayez formulée, je l'ai oubliée. Mon attention a quelquefois quelques faiblesses, je reconnais. Mais vous savez qu'au bout de trois ou quatre heures de réunion, on peut oublier. Et souvent, ces rapports arrivent à la fin, parce que c'est la lettre S, sport, qui fait que nous voyons ces rapports du sport à la fin. On pourrait en décider différemment, c'est vrai.

Mme HERRERA LANDA : Je m'engage à en parler dans le cadre des décisions du maire, au début, la prochaine fois.

M. ETCHEGARAY : En tout cas, ce que je voulais vous dire, c'est que c'est un des objets de la modification, la création de 1 100 nouvelles places assises, mais ça, vous le savez, qui viendront s'ajouter à celles qui existent déjà et qui permettront de satisfaire sans doute de nouvelles personnes. Allez sur les lieux, vous verrez que les travaux vont bon train et tant mieux. Et que, dans tout cela, il y ait bien évidemment aussi le remplacement de deux écrans géants, il y a l'aménagement d'une tribune de presse modernisée. Tout ceci, qui vient enfin expliquer les besoins du club et qui explique aussi l'agrandissement du périmètre du BEA. Vous ne l'avez d'ailleurs pas contesté, mais je le dis au passage.

Quant à la redevance annuelle, la part variable, vous savez comme moi qu'il était prévu dans le contrat, parce que vous lisez tout, une clause de revoiture. Ne vous étonnez pas qu'il y ait des avenants, quand on prévoit une clause de revoiture. On se revoit, et c'est plus d'une fois par an d'ailleurs. Mais bon, moi je mens. C'est-à-dire que ce n'est pas une contrainte pour moi. Quand je vois, vous l'avez dit vous-même, où nous en sommes aujourd'hui, et que nous soutenons ce club, pas seulement par les financements, mais aussi de diverses autres manières, eh bien il faut dire la satisfaction qui peut être la nôtre, collective, de voir effectivement où nous en sommes. Quand vous voyez un club avec un président qui est un chef d'entreprise, le modèle économique des clubs passe par là. Je ne suis pas un grand spécialiste, mais j'ai quand même beaucoup parlé, y compris avec le président du club toulousain à Lyon, au cours d'un repas que nous partagions en tête-à-tête. J'ai beaucoup appris, bien évidemment, de la conversation que nous avons. Et je me rendais compte que les questions que nous avons aujourd'hui, ce sont les questions des clubs qui ont grandi. Nous avons grandi. Nous avons changé de modèle. De modèle sportif, vous le savez sans doute, peut-être même mieux que moi. Mais de modèle économique, ça, par contre, je m'en rends compte. Et les questions que nous avons à régler, que nous allons « avenanter », il n'y a pas de loup. Les sujets sont parfaitement déclinés. Vous savez pourquoi on est obligé de revenir là-dessus ? Alors, c'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. Et je vais vous demander comment vous allez voter. Vous voulez prendre la parole ?

M. ABADIE : Nous vous avons déjà interpellé à ce sujet, vous deviez voir M. TAYEB, c'est par rapport au fait de pouvoir permettre à des Bayonnais, les plus modestes, d'assister au

match. Il n'y a plus les pesages, M. TAYEB les a supprimés. Il a fait augmenter le prix d'abonnement il y a 3 ans, 2 ans, de 32 % à 78 %, les loges ont été développées, mais les plus modestes ne peuvent plus aller au stade. Je parle des Bayonnais.

M. ETCHEGARAY : C'est une discussion que j'ai eue avec lui. Je partage votre avis. Je lui ai fait part de mon sentiment là-dessus. Bon, il y a des équilibres économiques, le club a besoin de trouver ses bases. Mais sans doute qu'il y aurait des efforts à faire là-dessus.

M. AGUERRE : Je voudrais préciser, quand même, que les pesages ont été supprimés sur tous les terrains, pour des règles de sécurité, tout simplement.

M. ABADIE : Non.

M. AGUERRE : Si, en top 14, au moins, ça a été supprimé sur tous les terrains.

M. ETCHEGARAY : Je ne suis pas assez... Madame, ça, vous le savez, la réponse ?

Mme HERRERA LANDA : Cet argument ayant été avancé, je ne vais pas faire la liste ce soir, mais j'ai regardé tous les stades où les tribunes avaient été refaites et où des pesages ont été maintenus. Ce n'est donc pas une nouvelle réglementation, c'est un choix qui a été fait à Bayonne, dans le cadre de l'homologation, de ne pas demander de places de pesage. Mais nous avons une ouverture, c'est pour ça que nous en reparlons ce soir, dans le cadre des travaux de la tribune nord. Et on préfère en parler très tôt, parce qu'après, ce sera trop tard.

M. ETCHEGARAY : Dont acte. Nous passons au vote. M. ETCHETO ? Vous votez pour. Je savais, mais c'est mieux en le disant. M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous vous abstenez ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, je vote pour.

M. ETCHEGARAY : Ah ! Vous êtes pour. Et vous, vous êtes pour. Ça, j'avais compris. Donc unanimité sur ce rapport, nous allons pouvoir appeler Philippe TAYEB pour le rassurer.

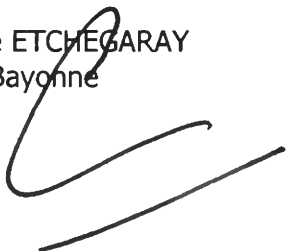
Merci de votre présence, prochaine séance le 16 octobre.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau — 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex — ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Matthieu SUSPERREGUI
Conseiller municipal

